

Cahiers
Ferdinand de Saussure

publiés par la
Société Genevoise de
Linguistique

9

1950

En commission
chez GEORG & C^{ie}, S. A., Corratierie

GENÈVE

Cahiers Ferdinand de Saussure

publiés par la

Société genevoise de linguistique

No. 1. Genève, Georg, 1941. Un volume de 104 pages avec un portrait de Saussure hors-texte, 6 fr. suisses.

Charles Bally, *Intonation et syntaxe.*

Henri Frei, *Qu'est-ce qu'un Dictionnaire de phrases ?*

Serge Karcevski, *Introduction à l'étude de l'interjection.*

Albert Secheyay, *Les classes de mots et l'imagination.*

No. 2. Genève, Georg, 1942. Un volume de 64 pages, 4.50.

Ch. Bally, *Syntaxe de la modalité explicite.*

Henri Frei, *Ramification des signes dans la mémoire.*

Louis Hjelmslev, *Langue et parole.*

Alb. Secheyay, *De la définition du phonème à la définition de l'entité de langue.*

No. 3. Genève, Georg, 1943. Un volume de 72 pages, 4.50.

Serge Karcevski, *Remarques sur la phonologie du russe.*

Pierre Naert, *Sur la nature phonologique de la quantité.*

No. 4. Genève, Georg, 1944. Un volume de 72 pages, 4.50.

Numéro Albert Secheyay.

A. Secheyay, *Les deux types de la phrase.*

» *La méthode constructive en grammaire et son application.*

» *La pensée et la langue ou Comment concevoir le rapport organique de l'individuel et du social dans le langage ?*

» *Considérations sur la morphologie du français.*

Cahiers

Ferdinand de Saussure

publiés par la
Société Genevoise de
Linguistique

9

1950

En commission
chez GEORG & C^o, S. A., Corratierie

GENÈVE

I. SOCIÉTÉ GENEVOISE DE LINGUISTIQUE

COMITE

(1950)

Robert GODEL, *président*

Serge KARCEVSKI, *vice-président*

Léopold GAUTIER, *trésorier*

Alfred JUVET, *secrétaire*

Marie-Jeanne MERCIER

Edmond SOLLBERGER

SEANCES

(de novembre 1949 à juin 1950)

60^{me} SEANCE (26 novembre 1949)

Communications de MM. Edmond SOLLBERGER et Robert GODEL,
*Remarques sur le traitement phonologique des mots d'emprunt
en grec moderne (romain) et en turc.*

Résumé : En grec moderne, les emprunts subissent un double traitement, morphologique : on les munit de désinences grecques qui déterminent leur genre ; et phonologique : sonorisation de l'occlusive sourde initiale et maintien de l'occlusive sonore étrangère, mais introduction d'une nasale (*mandáma*) qui conditionne, en grec moderne, le maintien ou l'apparition d'une occlusive sonore.

En turc, il y a eu jadis des emprunts massifs (familles de mots) à l'arabe et au persan, avec transposition systématique des phonèmes ; d'où, peu de phonèmes nouveaux (ž ; k.l palatalisés), mais

beaucoup de combinaisons nouvelles (groupes de consonnes; séquences de voyelles non conformes à l'harmonie vocalique). L'adoption de l'alphabet latin (1928) et la réforme du vocabulaire ont favorisé l'emprunt de mots internationaux, généralement sous leur forme française. On y constate une adaptation partielle (anaptyxe dans les groupes de consonnes à l'initiale, assourdissement des occlusives sonores finales), et aussi des altérations (assourdissement de sonores initiales).

61^{me} SEANCE (28 janvier 1950)

Communications de M. Léopold GAUTIER, a) *Qu'est-ce que c'est beau !*
b) *L'argot scolaire en Suisse romande*. c) *Les consonnes doubles en français*.

Résumé : a) Voir le présent cahier p. 29. c) Les manuels et les dictionnaires français sont en désaccord relativement à la prononciation des consonnes doubles. On constate aussi dans le langage parlé une grande variété. Le doublement est artificiellement cultivé par les intellectuels, dans le discours principalement. Il tend à disparaître dans le parler commun, se maintenant de préférence quand la consonne est l, r, m ou n, et dans les mots savants et étrangers.

Discussion : M. Dami propose pour *Qu'est-ce que c'est beau !* une autre filiation, l'interrogation « Est-ce beau ? » devenue exclamation, d'où « Est-ce beau ! » et « Qu'est-ce que c'est beau ! ». M. Godel croit à une contamination entre p. ex. « Ce qu'on a bu ! » exclamatif et un tour interrogatif normal « Qu'est-ce qu'on a bu ? ».

Au sujet des consonnes doubles, M. Thommen objecte qu'on devrait parler de consonnes longues, non doubles. Mais MM. Sollberger et Godel répondent aussitôt : Si le mot constitue un syntagme dont les deux éléments sont sentis (il-logique), la consonne est bien double.

62^{me} SEANCE (18 mars 1950)

Communication de M. Serge KARCEVSKI, *Nicolas Marr (1864-1934)*.

Résumé : La vie de Nicolas Marr, en tant que linguiste, présente deux périodes. Dans la première, Marr postule l'existence d'un groupe de langues dites « japhétiques », englobant basque, étrusque, langues caucasiennes et même hyperboréennes, qui serait la base des langues indo-européennes venues depuis. Il s'élève de là à l'idée d'une langue mère de toutes les autres. A partir de 1924 et de sa rencontre avec le marxisme, il rejette toute cette théorie : plus de langue commune, une multitude de langues particulières, tribales, qui s'unissent et se fondent par la constitution d'états plus étendus. Chaque langue ainsi formée comporte d'autre part deux langues coexistantes, comme chaque culture comporte deux cultures, celle de la classe exploitante et celle de la classe exploitée, la seconde destinée à supplanter la première.

Discussion : Tour à tour MM. Burger, Godel, Mlle Mercier opposent à cette simplification abusive l'exemple du latin — expansion,

puis remorcellement en dialectes —, du turc — lutte entre éléments anciens et nouveaux qui ne correspondent pas à une division en classes —, de l'anglais, issu de l'irruption de l'idiome des dominateurs dans celui des exploités, pour conclure avec M. Gautier que nombre d'autres éléments jouent dans la langue un rôle plus grand que les différences de culture.

63^{me} SEANCE (29 avril 1950)

Communication de M. Edouard JUNOD, *L'intonation en français*.

Dans cette séance, tenue au laboratoire de phonétique expérimentale de l'Université, l'exposé était illustré de diagrammes affichés au tableau noir et appuyé par l'audition de textes parlés et enregistrés sur bande aimantée.

Résumé : L'intonation française normale, dans les phrases énonciatives, comporte deux phases, l'une ascendante, l'autre descendante. Mais l'accent d'insistance, qui porte sur la première syllabe du mot, rompt souvent ce rythme et y introduit une variété, d'ailleurs désirable. Il influe également sur l'intonation (montante) de l'interrogation et sur celle de l'exclamation. Une dernière bande montre l'emploi de l'intonation dans les langues à tons, chinois, baouli, etc.

Discussion : A une question de M. Burger, M. Junod répond qu'en français l'intensité d'une syllabe est indépendante du mouvement ascendant et descendant de la phrase, mais que le changement de hauteur d'un son est dépendant de la présence d'un accent. L'étude expérimentale, de l'intensité, avec nos instruments, est difficile. M. Sollberger : En dehors des langues à tons, existe-t-il un système des intonations ? — Réponse : Certainement, mais il est encore à déterminer pour chaque langue.

64^{me} SEANCE (27 mai 1950)

Communication de M. Robert GODEL, *Sur la fonction diacritique des oppositions phonologiques*.

Résumé : Pour Troubetzkoy, les oppositions phonologiques distinguent des « significations intellectuelles », donc des signifiés. On a objecté (MM. Bazell, Buyssens) qu'elles distinguent seulement des signifiants. Mais le signifiant n'est qu'une face du signe linguistique; ce sont donc *les signes* qui sont distingués par les oppositions phonologiques. Mais il y a d'autres éléments de distinction (ordre des phonèmes, et surtout caractères grammaticaux : catégorie, genre, etc.); et il existe aussi, en marge de la langue, des séquences de phonèmes (refrains, p. ex., comme fr. *ô gué !*) qui ne sont pas des signifiants.

Discussion : Mlle Mercier souligne l'importance de la place dans la phrase pour la distinction, en anglais, de formes verbales homophones; M. Delor, son peu d'importance en espéranto, où chaque classe de mots est caractérisée par une désinence spéciale.

65^m SEANCE (29 juin 1950)

Communication de M. Roman JAKOBSON (de Harvard University), *Les catégories verbales*.

Résumé : L'analyse des différences entre un terme ordinaire comme « chien » et certains termes comme « moi » — que les enfants apprennent très tard à employer et dont les aphasiques perdent très tôt l'usage — révèle dans ces derniers mots un trait particulier, un renvoi à l'énoncé dont ils font partie. Appliquée aux 3 éléments constitutifs d'une forme verbale : les participants au procès, le procès, les rapports entre participants et procès, cette distinction permet d'établir une division en 6 classes, chacune utilisant des moyens formels différents, qui englobe toute la conjugaison. Illustration de la théorie par des exemples tirés de la conjugaison russe.

Discussion : M. Karcevski objecte qu'une forme comme « budučis sadko » qui signifie « être » ne concorde pas avec les divisions établies. Réponse : La théorie exposée prend pour base la langue littéraire russe, non une forme tirée d'un vieux texte et peu sûre. M. Godel évoque la distinction déjà établie par Ch. Bally entre le « dictum » et le « modus ». M. Jakobson préfère une terminologie différente : « narrated event » et « speech event ». Il signale l'importance à accorder non seulement à la présence ou l'absence d'un élément donné dans une langue, mais encore à la place de cet élément.

II. ARTICLES

Saussure contre Saussure ?

*Vous avez bien voulu choisir
Ce paradoxe pour en rire :
Je le deffends pour mon plaisir.
Agrippa d'Aubigné ¹*

Il y a quelques années, dans un compte rendu ² consacré à deux publications de M. Eric Buyssens (*Les six linguistiques de F. de Saussure* et *Les langages et le discours*), Albert Sechehaye regrettait les « critiques sévères contre certaines vues du Maître genevois dont M. Buyssens ne semble pas avoir compris toute la pensée », signalait son attitude négative à l'égard de la distinction langue et parole, s'étonnait en particulier qu'il se fût montré « incurieux des rapports qui unissent l'idée au signe », et concluait par les mots suivants : « On voit que ces deux pensées ont de la peine à se rejoindre. Et c'est dommage ».

Comme, récemment, l'auteur est revenu à la charge dans ces Cahiers mêmes, j'estime utile et nécessaire d'apprécier ici un nouvel aspect de sa critique.

On relèvera pour commencer que le titre de son article, *Mise au point de quelques notions fondamentales de la phonologie* ³, n'en recouvre pas tout le contenu. Cette mise au point veut en effet se fonder sur une critique de la doctrine saussurienne, logée dans l'introduction et dans une première partie intitulée *Saussure contre Saussure*.

Pour dresser une critique de la phonologie pragoise en se référant aux théories de Saussure, plusieurs méthodes sont praticables. On pourrait le faire en établissant de quelle manière

¹ *Le printemps*, p. p. Ch. Read, Paris 1874, p. 64 (fin de la Stance xviii).

² *Cah.* 4 (1944) 65-69.

³ *Cah.* 8 (1949) 37-60.

la conception trubetzkoyenne du phonème diffère de la théorie des phonèmes (ou *phonématique*) que la stricte application des méthodes saussuriennes permettrait de constituer⁴. On peut le faire aussi en montrant, à la manière de M. BuysSENS, comment Trubetzkoy obéit à un aspect de la doctrine saussurienne que notre auteur considère comme faux et comment il obéit à un autre aspect de cette même doctrine qu'il considère comme juste. Quelle que soit la méthode adoptée, dans chacun des deux cas le point de départ se trouve dans une interprétation de la pensée de Saussure, et c'est là-dessus avant tout qu'il faut essayer de tirer les choses au clair. Je m'occuperai donc ici presque⁵ exclusivement de M. BuysSENS interprète de la pensée de Saussure.

D'ailleurs, si un phonologue, de son côté, prend la peine de lui répondre, il procédera, après ce qui vient d'être dit, sans doute autrement que je ne le ferais : *A eux le débat.*

×

1. M. BuysSENS a découvert dans le *Cours de linguistique générale* « deux thèses contradictoires » (41). L'une culmine dans l'affirmation célèbre : « dans la langue il n'y a que des différences » (172)⁶. L'autre est l'allusion aux identités, implicite dans certains passages, explicite dans d'autres, notamment là où il est dit que « le mécanisme linguistique roule tout entier sur des identités et des différences » (156). Saussure a donc « trahi sa pensée » (40), il s'est mis « en contradiction ouverte avec lui-même » (41). En résumé, l'auteur constate « que Saussure fait appel à des ressemblances chaque fois qu'il veut mettre des faits en opposition ; autrement dit, il ne parvient pas à démontrer sa thèse que « dans la langue, il n'y a que des différences ». Cette thèse est donc un paradoxe » (44).

Enfin, il ajoute que « l'on a le droit de s'étonner que ceux qui ont lu Saussure n'en aient rien dit » (41).

2. A vrai dire, dans la collation qu'il avait faite, peu après la mort du Maître, des cahiers de notes des étudiants du troi-

⁴ C'est ce que j'ai tenté dans certaines parties de mon article *Zéro, vide et intermittent*, Zs. f. Phonet. u. allg. Sprachw., Berl. 4 (1950) 161-191.

⁵ Cf. § 4.

⁶ Je cite d'après la première édition.

sième cours, Sechehaye avait déjà cru apercevoir cette contradiction.

En marge du passage où Saussure dit, à propos du suffixe zéro du génitif pluriel tchèque *žen* : « Il n'y a que des différences, et pas le moindre terme positif »⁷, il notait en effet : « Il n'y a pas de différences là où il ne peut pas y avoir de ressemblances. Or les ressemblances, en grammaire, c'est justement cet élément positif, qui existe je crois ». Et il ajoutait : « de S. le dit lui-même », en renvoyant à cet autre passage qui affirme que « Tout le mécanisme de [la] langue roule autour d'identité et différence »⁸.

La collation de Sechehaye a servi de base au texte définitif, et les diverses annotations apposées par lui en marge de la première ont dû être discutées avec Bally. Or, l'objection que je viens d'indiquer n'a pas laissé de traces dans le *Cours* publié, et aucun des deux disciples n'en a fait mention dans ses propres publications.

Voilà M. Buysens, qui s'étonnait que personne n'eût relevé la contradiction, en « droit de s'étonner » encore plus : la vérité aperçue, sans doute discutée, puis remise sous le boisseau !

En tout cas, ce silence a dû avoir un motif. Je tente une explication. On sait que Sechehaye, comme aussi Bally, n'avait pu assister aux derniers cours oraux du Maître. Est-ce trop hardi de supposer que, mis en contact pour la première fois avec les cahiers des étudiants, il n'aura pas compris d'emblée sur ce point la pensée de Saussure et que, de la discussion entre les deux amis, la lumière aura jailli ?

3. Car la contradiction, signalée par Sechehaye en aparté, bruyamment redécouverte par M. Buysens plus de trente ans après, se ramène en réalité à un insidieux malentendu.

3.1. Là où Saussure introduit la notion de différence dans un jugement d'exclusion (« il n'y a *que* des différences », « la langue ne demande *que* la différence », etc.), il n'oppose pas cette notion à celle d'identité ou de ressemblance. En affirmant que « dans la langue il n'y a *que* des différences », il n'a pas voulu dire que dans la langue il n'y a pas d'identités ou de ressemblances, comme M. Buysens se l'imagine : « Puisque.

⁷ P. 460 de la collation conservée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

⁸ *Ibid.* p. 417.

pour opposer deux choses, il faut en général qu'elles aient un caractère commun, on s'attend à ce que la langue ne présente pas seulement des oppositions, des différences, mais aussi des ressemblances, des identités. Néanmoins, Saussure affirmait que dans la langue il n'y a que des différences, et d'autres le répètent encore. N'est-ce pas un paradoxe ? » (38, *et passim*). L'auteur ne s'est pas donné la peine de prouver son interprétation, comme il eût été prudent de sa part de le faire. Je le mets au défi de trouver, dans tout le *Cours de linguistique générale*, un seul passage où la notion de différence, employée par exclusion, s'oppose, dans l'intention de Saussure, à celle d'identité ou de ressemblance.

3.2. Là où Saussure introduit la notion de différence dans un jugement d'exclusion, il oppose cette notion à celle de « substance ». En affirmant que dans la langue il n'y a que des différences, il a voulu dire que dans le phénomène langue il n'y a pas d'objet substantiel. Je porte à M. Buyssens un deuxième défi, solidaire du premier : celui de trouver, dans tout le *Cours de linguistique générale*, un seul passage où la notion de différence, employée dans une proposition exclusive, s'oppose, dans l'intention de Saussure, à une autre idée que celle de substance.

Cette notion apparaît dans une série d'expressions plus ou moins synonymes, appliquées tour à tour aux divers éléments de la langue (signifiés, signifiants, phonèmes), sans que l'une de celles-ci ait la préférence au point de fonctionner comme un terme technique dont les autres seraient des variantes⁹. (Dans les citations qui suivent, je souligne ces expressions par des petites capitales) :

*La langue est une forme et non une SUBSTANCE*¹⁰ (175). Cf. 163, 170 (substance matérielle), 161 (substance phonique).

⁹ Voir la note suivante.

¹⁰ M. Rob. Godel prépare un ouvrage sur les sources du *Cours* publié en 1916. Le présent article, né d'une circonstance polémique, ne prétend pas empiéter sur son travail. En en attendant l'achèvement, je crois pouvoir affirmer, provisoirement, que cette formule lapidaire, bien qu'elle reflète fidèlement la pensée du Maître, n'est pas la reproduction littérale d'une assertion figurant dans les cahiers des étudiants de Saussure ou dans les « ébauches assez anciennes » dont parle la préface des éditeurs et que je désignerai par la suite sous la mention de *Notes inédites*. Dans une publication préparée par lui-même, Saussure eût peut-être choisi d'autres mots que ceux de substance et de forme pour désigner par des termes techniques ce qu'il entendait.

Voici notre profession de foi en matière linguistique : En d'autres domaines, on peut parler des choses « à tel ou tel point de vue », certain qu'on est de retrouver un terrain ferme dans l'OBJET même. En linguistique, nous nions en principe qu'il y ait des objets donnés, qu'il y ait des choses qui continuent d'exister quand on passe d'un ordre d'idées à un autre, et qu'on puisse par conséquent se permettre de considérer des « choses » dans plusieurs ordres, comme si elles étaient données par elles-mêmes. (Notes inédites, C, p. 7-8 de la copie déposée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève). Cf. 324 (chose organique).

... dans la langue, il n'y a que des différences *sans termes* POSITIFS. Qu'on prenne le signifié ou le signifiant, la langue ne comporte ni des idées ni des sons qui préexisteraient au système linguistique, mais seulement des différences conceptuelles et des différences phoniques issues de ce système (172). Cf. 170 (signe positif), 168 (positivement).

Chaque idiome compose ses mots sur la base d'un système d'éléments sonores ... Or ce qui les caractérise, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, leur qualité PROPRE et positive, mais simplement le fait qu'ils ne se confondent pas entre eux (171). Cf. 309.

La véritable manière de se représenter les éléments phoniques d'une langue, ce n'est pas de les considérer comme des sons ayant une valeur ABSOLUE, mais avec une valeur purement oppositive, relative, négative ... Dans cette constatation, il faudrait aller beaucoup plus loin et considérer toute valeur de la langue comme oppositive, et non comme positive, absolue. Pour la reconstruction, pourvu que nous reproduisions les différences, il n'est pas d'une importance énorme de tomber sur la valeur absolue d'un phonème (*r* roulé ou *grasseyé*). (*Aperçu sur l'histoire interne et externe des langues indo-europ.*, cours du semestre d'été 1907, selon les notes d'étudiant de M. A. Riedlinger, 3^e cahier, p. 55).

Ces signes [impf. *ἔφην*, aor. *ἔστην*] agissent donc, non par leur valeur INTRINSÈQUE, mais par leur position relative (170).

On est tenté de croire qu'elles [les unités] existent en vertu de leur pure MATÉRIALITÉ, que p. ex. *aimer* ne doit son existence qu'aux sons qui le composent (197). Cf. 158, 170 (substance matérielle), 172 (matière phonique), 127 (signe matériel).

Toutes les valeurs conventionnelles présentent ce caractère de ne pas se confondre avec l'élément TANGIBLE qui leur sert de support (170).

Qu'on prenne le signifié ou le signifiant, la langue ne comporte ni des idées ni des sons qui PRÉEXISTERAIENT au système linguistique, mais seulement des différences conceptuelles et des différences phoniques issues de ce système (172). Cf. 99 (idées toutes faites), 161 (idées préétablies), 167 (concepts donnés d'avance), 168 (idées données d'avance, catégories prédéterminées), 169 (concept initial).

L'illusion des choses qui seraient NATURELLEMENT DONNÉES dans le langage est très profonde (Notes inédites, C, p. 5).

... tout ce que nous tendons à établir, c'est qu'il est faux d'admettre en linguistique un seul fait comme DÉFINI EN SOI. (Notes inédites, C, p. 3).

Dans tous ces cas nous surprenons..., au lieu d'IDÉES données d'avance, des *valeurs* émanant du système (168). Cf. 99 (idées toutes faites), 161 (idées préétablies), 172 (des idées qui préexisteraient).

Ce qui importe dans le mot, ce n'est pas le SON lui-même, mais les différences phoniques qui permettent de distinguer ce mot de tous les autres (169). Cf. 172 (des sons qui préexisteraient).

dans son essence, il [le signifiant linguistique] n'est aucunement PHONIQUE, il est incorporel (170). Cf. 172 (matière phonique), 161 (substance phonique).

« Véritable „relativisme généralisé” en matière de linguistique », selon la forte image de Secheyay¹¹, la thèse illustrée par ces extraits, « abstruse en apparence mais en réalité d'une merveilleuse simplicité et évidente pour quiconque l'a jamais considérée en face »¹², informe tout l'édifice doctrinal de Saussure¹³.

Mais c'est aussi la plus neuve et la plus révolutionnaire de toutes ses idées, aujourd'hui encore. Le disciple que je viens de citer reconnaissait qu'il est impossible de soustraire plus résolument la linguistique aux prises de l'imagination et de choquer plus directement le mouvement spontané de notre pensée »¹⁴.

Effectivement, après plus de trente années d'exégèse saussurienne, cette idée n'est pas encore un fait acquis. A l'exception de M. Hjelmslev et de l'école de Copenhague, la plupart, quand ils s'expriment, ou bien la rejettent expressément¹⁵, ou

¹¹ *Les mirages linguistiques*, Journ. de Psychol. 27 (1930), p. 341.

¹² *Ibid.*

¹³ Secheyay en a fait avec raison le thème du premier de ses sept *mirages*, celui qu'il appelle « le mirage de la qualité substantielle du fait de langue » (p. 343).

¹⁴ *Ibid.* p. 342.

¹⁵ M. Rulon S. Wells pense que l'idée que les propriétés systématiques formelles des phonèmes sont indépendantes de leur qualité spécifique est évidemment insoutenable : *De Saussure's System of Linguistics*, Word 3 (1947), p. 2.

bien ne l'acceptent qu'avec des réserves¹⁶. Il s'est même trouvé quelqu'un qui, la confondant avec un tout autre problème, celui des identités et des différences, ... n'a pas encore découvert qu'il existe une telle hypothèse.

3.3. *Positif* ne désigne nulle part, chez Saussure¹⁷, une identité ou une ressemblance. Sinon, on s'étonnerait de ne pas trouver les mots *identité* ou *ressemblance* parmi les nombreux synonymes illustrés par les extraits du paragraphe précédent, et où *positif* figure. J'adresse donc à M. Buysens un troisième défi, solidaire des deux premiers : celui de trouver, dans tout le *Cours de linguistique générale*, un seul passage où *positif* se rapporte, dans l'intention de Saussure, à une identité ou à une ressemblance.

Car M. Buysens met *positif* et *commun* sur le même plan ; mais, là encore, il n'a pas eu la prudence d'étayer son interprétation.

3.3.1. Le malentendu s'étale dès la première page de son article : « ... il y a, du point de vue logique, quelque chose de paradoxal dans l'affirmation que rien n'est *positif*¹⁸ dans la langue, que tout y est différentiel. L'expérience commune nous enseigne au contraire que lorsque nous opposons deux choses pour établir la différence que les sépare, cela implique qu'elles

¹⁶ « Nous ne croyons pas pouvoir exclure totalement la substance phonique de nos préoccupations. » A. Martinet, *Au sujet des Fondements de la Théorie linguistique de Louis Hjelmslev* : Bull. Soc. Lingu. t. 42 (1942-45), p. 41.

M. Fritz Hintze conclut son article *Zum Verhältnis der sprachlichen « Form » zur « Substanz »* (Studia Linguistica 3, 1949, 86-105) par ces termes : « Eine Aufstellung von Relationen, « ohne zu wissen, was die Relata sind », ist nur bei streng logischen Relationen möglich ; da die sprachlichen Relationen aber nichtlogischer Natur — eben sprachlicher Art — sind, ist auch eine rein relationelle Beschreibung der sprachlichen Form, wie sie die strukturalistische Sprachforschung sich als Aufgabe gestellt hat, nicht möglich ohne die Berücksichtigung der sprachlichen Substanz ». (L'auteur m'affirme cependant que cet article ne vise pas directement la doctrine de Saussure, mais les déductions qu'en a tirées M. Hjelmslev).

¹⁷ Ni dans la langue française. Le Dictionnaire de Littré, le Dictionnaire Général, le Dictionnaire de l'Académie, le Larousse du XX^e siècle, le Vocabulaire de la philosophie de Lalande ignorent ce sens du mot.

¹⁸ C'est moi qui souligne.

sont comparables, c'est-à-dire qu'elles présentent quelque chose de *commun* »¹⁹ (37).

3.3.2. M. Buysens, par une voie détournée, retrouve la même contradiction sous une autre forme encore. Après avoir cité l'affirmation de Saussure que « dans la langue il n'y a que des différences *sans termes positifs* » (172), il mentionne l'importante restriction de la page suivante : « Mais dire que tout est négatif dans la langue, cela n'est vrai que du signifiant et du signifié pris séparément : dès que l'on considère le signe dans sa totalité, on se trouve en présence d'une chose positive dans son ordre. (...) Bien que le signifiant et le signifié soient, chacun pris à part, purement différentiels et négatifs, leur combinaison est un fait positif ». Là-dessus, il s'ingénie à montrer que Saussure ne parvient pas à considérer le signifiant et le signifié séparément l'un de l'autre : « les différences qu'il signale apparaissent quand il considère le signe dans sa totalité » (40). Et il en conclut : « On est donc porté à croire qu'il a trahi sa pensée quand il a émis l'idée étrange que la combinaison des faits négatifs que sont le signifiant et le signifié produit un fait positif. Et c'est apparemment ce que les disciples de Saussure ont conclu : tous parlent uniquement des différences, l'allusion aux faits positifs est passée sous silence » (40).

Il semble que là encore, M. Buysens rattache *fait positif* à la notion d'identité. Rien d'étonnant dès lors s'il considère comme « étrange » l'idée que la combinaison du signifiant et du signifié produit un fait positif.

Le raisonnement de Saussure est en réalité le suivant : La langue n'a rien de positif, c'est-à-dire aucune qualité substantielle, dans ses éléments ; le seul fait qu'on pourrait appeler positif chez elle, c'est la combinaison du signifiant et du signifié.

Si M. Buysens, à l'affût de toutes les contradictions de Saussure, avait compris ce raisonnement, il n'eût pas manqué de signaler que le mot *positif* est employé ici d'une manière paradoxale, puisqu'il est affirmé d'autre part que le résultat de la combinaison du signifiant et du signifié est une forme et non une substance (substance = fait positif). Mais le paradoxe est voulu, et le mot doit être entendu dans une acception mé-

¹⁹ C'est moi qui souligne.

taphorique, comme l'indique aussi, telle que je l'interprète, la spcification : *dans son ordre* (« une chose positive dans son ordre »)²⁰.

Et faut-il s'tonner que M. Buysens ait si peu de peine à montrer que Saussure ne parvient pas à considrer le signifiant et le signifi sparment l'un de l'autre ? On s'tonnera plutt qu'il se soit donn la peine de le faire, car une des choses que le Matre ne s'est jamais lass d'enseigner, ... c'est justement que les deux parties du signe sont insparables, qu'elles ne sont rien l'une sans l'autre : « La langue est encore comparable à une feuille de papier : la pense est le recto et le son le verso ; on ne peut dcouper le recto sans dcouper en mme temps le verso ; de mme dans la langue, on ne saurait isoler ni le son de la pense, ni la pense du son ; on n'y arriverait que par une abstraction dont le rsultat serait de faire ou de la psychologie pure ou de la phonologie pure » (163 ; cf. 148 et 149). Mais autre chose est de considrer (comme Saussure) les deux faces du signe comme insparables l'une de l'autre, autre chose est de les tudier (comme Saussure) l'une aprs l'autre et ensuite dans leur totalit : le reproche de M. Buysens est bien bizarre.

4. L'incidence phonmatique de la thse antisubstantialiste de Saussure a t signale par Sechehaye ds le lendemain de l'apparition du *Cours*²¹ : « Quelquefois une trs lgre nuance d'articulation observe peut prvenir un malentendu (p. ex. entre *vous oubliez* et *vous oubliez* ou, dialectalement, entre *la voie* et *la voix*, *l'ain* et *l'aine*), et d'autres fois nous avons des complaisances presque illimites pour des prononciations relches et mme vicieuses. Cela n'est-il pas la preuve que, dans le travail qui consiste à entendre et à comprendre, notre oreille ne s'intresse aux sons que dans la mesure o ils sont ncessaires pour viter des confusions de signes ? S'il en est ainsi, c'est apparemment parce que le caractre relatif de ces signes, la proprit qu'ils ont d'tre autre chose, est plus im-

²⁰ Ajoute, sauf erreur, par les diteurs. L'un des tudiants a not : « Grce à ce que ces diffrences se conditionnent les unes les autres nous aurons *qch. qui peut ressembler à des t. positifs* [c'est moi qui souligne], par la mise en regard, la correspondance de telle diffrence de l'ide avec telle diffrence du signe ». (GD 282).

²¹ *Les problmes de la langue à la lumire d'une thorie nouvelle*, Rev. Philos. 84 (1917/2), p. 17-18.

portant que la qualité intrinsèque²² des sons dont ils sont composés ».

La doctrine de Trubetzkoy, née une douzaine d'années plus tard, répond au moins partiellement aux vues de Saussure, dont il s'est d'ailleurs réclamé en principe, comme on sait, mais auquel il a cru devoir reprocher en pratique de n'avoir vu « d'autre méthode pour décrire et étudier les phonèmes que celle qu'emploient les phonéticiens »²³. Ce reproche était-il fondé ? Ont le droit, non seulement d'en douter, mais même de penser qu'il se retourne contre son auteur, ceux qui sont d'avis que le travail des phonologues est resté vicié par le mirage tenace de la qualité substantielle du phonème²⁴.

Dans la deuxième section de son article, qu'il intitule *Trubetzkoy contre Trubetzkoy* et où il discute cette double face de la phonologie tout en la confondant avec la contradiction qu'il a cru découvrir chez Saussure, M. Buyssens critique la conception différentialiste du phonème, et c'est le point de vue substantialiste, qui est naturellement pour lui la considération des identités et des ressemblances, qu'il approuve : « Trubetzkoy a très bien compris qu'il fallait définir le contenu du phonème et que pour cela il fallait sortir du système d'oppositions phonologiques et se tourner vers la phonétique » (p. 48, avec renvoi aux p. 81-82 des *Grundzüge der Phonologie*). Inutile d'insister.

5. Je crois avoir démontré (§ 3) que Saussure n'a pas commis de contradiction là où M. Buyssens en a vu une, le principe *Dans la langue il n'y a que des différences* ayant un tout autre sens que celui que son critique lui a prêté. Je ne reviens pas sur ce point, que je considère comme acquis.

Mais il subsiste un doute.

5.1. Soumettons à un logicien les deux formules :

- I. dans la langue il n'y a que des différences [, mais pas d'objet substantiel] ;
- II. tout le mécanisme de la langue roule sur des identités et des différences.

²² C'est le terme que j'ai employé dans *Zéro, vide et intermittent* (art. cité note 4), § 4. 2 : Critères intrinsèques.

²³ Journ. de Psychol. 1933, p. 228.

²⁴ Cf. *Zéro, vide et intermittent* (art. cité note 4) : §§ 4. 2, 4. 3, et *passim*.

Celui-ci relèverait sans doute que le terme de *différences* n'a pas la même extension d'une phrase à l'autre, puisque dans la première il remplit tout le sujet, alors que dans la seconde il se partage le domaine avec le terme d'*identités* qui lui est associé. Autrement dit, Saussure appliquerait le même terme au genre et à l'une de ses deux espèces.

S'il en est ainsi, n'eût-il pas mieux fait de se servir de deux termes, par exemple *rapport* et *différence*, et de dire : la langue ne comporte pas d'objet substantiel, mais seulement des rapports d'identité et de différence ?

Mais pourquoi alors cette insistance à se servir du seul terme de différence ? Tous les nombreux passages²⁵ où l'auteur, dans ses cours oraux comme dans ses notes inédites, entend nier la qualité substantielle du fait de langue ne font appel qu'à la différence²⁶ sans qu'il soit question d'identités.

5.2. Voici le moment venu de compléter cette discussion en la portant sur le terrain même que M. BuysSENS reproche aux saussuriens de ne pas fouler (40, 44) : le problème des identités et des ressemblances.

Après avoir condamné comme un « paradoxe » (44) la formule I, qu'il n'a pas comprise, il lui oppose en effet la formule II : « Au contraire, nous pouvons affirmer que Saussure s'est conformé aux faits quand il a prononcé la phrase... : « Le mécanisme linguistique roule tout entier sur des identités et des différences, celles-ci n'étant que la contre-partie de celles-là ». Mais aucun disciple de Saussure ne cite cette déclaration » (44).

5.2.1. Ici comme pour la première formule, on ne peut que regretter pour M. BuysSENS de n'avoir pas procédé d'une ma-

²⁵ La liste d'extraits et de références du § 3.2 ne prétend pas être complète.

²⁶ Bien mieux. Dans plusieurs passages, *rapport* et *différence* (avec *différentiel*) sont même employés plus ou moins comme des synonymes : « (les concepts) sont purement différentiels, définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leurs rapports avec les autres termes du système » (168). « ... la partie conceptuelle de la valeur est constituée uniquement par des rapports et des différences avec les autres termes de la langue » (169). « Les rapports et différences entre termes linguistiques se déroulent dans deux sphères distinctes » (176).

nière plus circonspecte (§§ 3.1, 3.3) et, pour tout dire, plus philologique.

Le premier devoir de tout exégète est de ne pas arracher une citation de son contexte. Il importe donc, en replaçant d'abord la « déclaration » de Saussure dans son cadre, de se rendre exactement compte de ce qu'il a voulu dire.

Le 5 mai 1911, il aborde un chapitre intitulé : *Quelles sont les entités concrètes dont se compose la langue ?* et qui figure dans la première édition aux p. 148 et suiv. C'est là que se trouve l'exemple *la force du vent*, où le Maître signale, à propos de la tranche phonique [fors], qu'il y a identité avec le [fors] de *à bout de force*, mais qu'il y a différence avec le [fors] de *il me force à parler*. Le 9 mai, il continue avec un sous-chapitre qui traite des *Entités concrètes envisagées comme des identités*. Le mot *guerre*, entendu une vingtaine de fois de la bouche d'un orateur en autant d'actes séparés, forme une identité²⁷. Mais dans *Son violon a le même son*, il y a différence entre les deux son²⁸. De même, dans *Cet animal porte plumes et bec* et dans *Prête-moi ton porte-plume*, il y a différence entre les deux *porte(-)plume*²⁹. Le Maître affirme qu'il y a là un élément subjectif, mais commun à tous les parleurs ; cependant, il est très délicat de voir où il y a identité. Et nos identités sont la base. « Tout le mécanisme de [la] langue roule autour d'identité et différence. Poser [la] question des unités ou celle des identités, c'est la même chose »³⁰. Cette phrase clôt le chapitre³¹.

Le remplacement de notre formule dans son ambiance appelle tout de suite une première constatation. Alors que le principe I, pénétrant sous les variantes les plus diverses (§ 3.2)

²⁷ Dans le passage correspondant du *Cours* publié, les éditeurs ont remplacé cet exemple par celui de *Mesieurs !* (155-156), emprunté au deuxième cours (1908-09).

²⁸ Dans la partie correspondante du *Cours*, cet exemple a été supprimé par les éditeurs, peut-être parce qu'il fait double emploi avec celui de *force*.

²⁹ Même remarque que pour *son* (voir note précédente).

³⁰ Je cite le texte de l'un des étudiants (GD 196). L'épiphase *celles-ci n'étant que la contre-partie de celles-là* a été ajoutée par les éditeurs, qui semblent avoir voulu interpréter ainsi le passage suivant d'un autre étudiant : « base : il faut avoir un moyen de distinguer les unités ou les identités (et différences) ce qui est la même chose » (MS 13).

³¹ Le chapitre suivant était intitulé : *Les entités abstraites de la langue*.

tout le *Cours* et les notes inédites, représente l'aboutissement³² de longues années de méditations, la formule II, qui ne figure qu'au chapitre cité, loin de former une « thèse » comme la première (M. Buyssens parle imprudemment de « deux thèses contradictoires » : 44), ne sert au fond qu'à poser ou à introduire le problème des entités concrètes et des identités, en résumant les constatations tirées des exemples examinés : *force, guerre, son, porte(-)plume*.

Je demande : A-t-on le droit de confronter, pour les déclarer contradictoires, deux propositions empruntées à deux stades différents du raisonnement ? de décréter que l'une, qu'on interprète de travers parce qu'on n'en comprend pas la profonde originalité, est une erreur ? — pour lui préférer l'autre, qui est une banalité de tout repos, mais que seule on est capable de saisir ?

Continuons.

5.2.2. Saussure compare l'identité synchronique de deux éléments linguistiques, par exemple le mot *pas* dans les deux phrases *Je ne sais pas* et *Ne dites pas cela*, ou le mot *Messieurs!* répété à plusieurs reprises avec des variations d'articulation et d'intonation au cours d'une conférence, à l'identité de deux express Genève-Paris qui partent chaque soir à 8 h. 45, ou à celle d'une rue démolie, puis rebâtie : « A nos yeux, c'est le même express, et pourtant probablement locomotive, wagons, personnel, tout est différent. Ou bien si une rue est démolie, puis rebâtie, nous disons que c'est la même rue, alors que, matériellement, il ne subsiste peut-être rien de l'ancienne. Pourquoi peut-on reconstruire une rue de fond en comble sans qu'elle cesse d'être la même ? Parce que l'entité qu'elle constitue n'est pas purement matérielle ; elle est fondée sur certaines conditions auxquelles sa matière occasionnelle est étrangère, par exemple sa situation relativement aux autres ; pareillement, ce

³² Il a été énoncé tout à la fin du semestre d'été 1911. Un étudiant l'a noté ainsi : « Dans un chapitre suivant, si nous avons le temps : on pourrait exprimer autrement ce que nous avons groupé autour du terme valeur, en posant ce principe : *Il n'y a dans la langue (état de langue) que des différences* » (GD 280). — Il est instructif de comparer cet extrait (auquel on pourrait joindre les textes parallèles des autres étudiants) avec l'insinuation que M. Buyssens se permet d'adresser aux éditeurs du *Cours* au sujet de l'authenticité de ce principe : cf. mon *post-scriptum*.

qui fait l'express, c'est l'heure de son départ, son itinéraire et, en général, toutes les circonstances qui le distinguent des autres express. Toutes les fois que les mêmes conditions sont réalisées, on obtient les mêmes entités » (156-157).

On voit que ces conditions sont d'ordre différentiel. La rue tire son identité, et sa réalité même, non de sa matière, mais de sa différence d'avec les autres rues; pareillement, l'express est un parce qu'il n'est pas celui de 10 heures, ni celui de Paris-Genève ou de Genève-Lausanne³³.

Sans vouloir nier les identités ni les minimiser, puisqu'il les accepte à titre de problème initial, Saussure affirme donc que leur réalité n'est que différentielle et que leur définition se confond avec celle de l'unité. Cette thèse, qui, comme le principe I (*dans la langue il n'y a que des différences*), dont elle ne forme qu'un corollaire, est de nature à heurter le bon sens du cerveau moyen, mais qui procède d'une logique inflexible, fournit la réponse à un type d'objections où M. Buysens, là comme partout ailleurs, met trop de facilité pour forcer la conviction.

Pour montrer que Saussure fait appel à des identités chaque fois qu'il veut mettre des faits en opposition, il observe (44) que les rapports associatifs existant entre *Marchons*, *Marche* et *Marchez* tiennent au fait que ces trois syntagmes ont un radical commun *marsh-*, et que, inversement, les rapports associatifs entre *Marchons*, *Montons* et *Mangeons* tiennent à la désinence commune *-ons*. De même, à propos du suffixe zéro, il croit que Saussure « oublie de remarquer que cette opposition entre l'absence et la présence du signe en question ne peut fonctionner que lorsqu'elle est associée à la présence d'un élément commun, le radical du mot décliné » (42-43; cf. la remarque de Secheyne : § 2) :

tchèque nom. sg.	<i>žen</i> + a
gén. pl.	<i>žen</i> + 0

³³ On remarquera que la conception de Saussure est à l'opposé de celle d'Héraclite. Ce dernier aurait pu dire : « On ne passe jamais deux fois par la même rue ». Ou, s'il avait vécu au XX^e siècle : « On ne monte jamais deux fois dans le même express ». Ou encore, s'il avait été linguiste : « On ne prononce jamais deux fois le même mot ». Le nom de Saussure ne figure pas dans les histoires de la philosophie; pourtant, ce penseur semble être le premier à fournir, autrement et mieux que Platon, une réponse pertinente au mobilisme de l'Ephésien.

Oubli ? ou omission d'une banalité ? Le problème, Saussure se le posait autrement, et s'il avait su prévoir ce genre d'objection, il eût précisé que la tranche commune *march-* doit elle-même son identité et son existence à son opposition avec les autres radicaux de la langue (*marqu-er, marg-er, mari-er, mâch-er, charm-er*, etc.). De même pour *-ons*, qui n'existe que par le contexte mental des autres désinences (*march-e, march-ez*). De même encore pour le tchèque *žen-* « femme », qui est identique à lui-même parce qu'il n'est pas *den* « jour », ni *zem* « terre », ni le démonstratif *ten*, ni tout autre signe.

M. Buysens brandit la même objection facile dans le domaine du signifié : « Saussure ne peut rapprocher *sheep* et *mutton* que parce qu'ils ont quelque chose de commun » (42). Là encore, on peut répondre que la tranche sémantique commune existe par sa seule différence avec les autres signifiés de la langue ; en premier lieu, on pensera aux animaux où l'opposition *culinaire / non-culinaire* est ignorée : « horse », « fish », etc.

En bref : la partie commune à deux éléments d'un système sémiologique n'est en rien plus *positive*, au sens saussurien et simplement français de cet adjectif, que les parties différentes.

5.2.3. Conformément à sa thèse de la nature arbitraire et différentielle du signe, Saussure avait spécifié que l'identité sémiologique n'exige ni l'identité sensorielle des signifiants ni l'identité psychique des signifiés : « Le lien entre les deux emplois du même mot ne repose ni sur l'identité matérielle, ni sur l'exacte similitude des sens » (157).

Celui qui, comme M. Buysens, rejette la conception purement différentialiste de Saussure et considère les éléments linguistiques comme des « choses »³⁴, n'a d'autre moyen, pour expliquer les identités synchroniques, que de les confondre avec la ressemblance sensorielle³⁵ ou psychique.

³⁴ M. Buysens ne le dit pas expressément, puisque, comme je l'ai montré plus haut (§ 3.2, dernier alinéa), il ne s'est pas encore aperçu de l'existence de ce problème, mais c'est la conclusion que je tire logiquement, pour lui, de la proposition précédente.

³⁵ M. Roman Jakobson (*On the Identification of Phonemic Entities*, Trav. du Cercle linguist. de Copenhague 5, 1949, 205-213) est saussurien lorsqu'il critique le *precarious criterion of outer (physical or physiological) « resemblance »* ou le *even more wavering criterion of subjective feeling for « sameness »* (p. 212).

Saussure affirme : la langue « ne demande que la différence et n'exige pas, comme on pourrait l'imaginer, que le son ait une qualité invariable. Je puis même prononcer l'*r* français comme *ch* allemand dans *Bach, doch*, etc., tandis qu'en allemand je ne pourrais pas employer *r* pour *ch*, puisque cette langue reconnaît les deux éléments et doit les distinguer » (171).

M. Buysens objecte : « C'est vrai pour autant qu'on s'en tienne aux faits cités. Mais [1^o] il ne serait pas permis à un Français de remplacer l'*r* par l'un des sons que l'anglais écrit *th* ou *ng*, bien que ces derniers sons ne puissent se confondre avec aucun autre son français. Le caractère différentiel ne suffit donc pas à expliquer l'usage linguistique. [2^o] En réalité, Saussure a choisi le *ch* allemand parce qu'il ressemble à une certaine prononciation de l'*r*. Pour être implicite, l'appel à la ressemblance est néanmoins indispensable » (43).

Je ne suis pas convaincu par le premier point, qui n'est d'ailleurs pas un argument, mais simplement la négation (non étayée) d'un fait hypothétique. M. Buysens ne nous explique pas pour quelle raison l'*r* français ne saurait être remplacé par le *th* anglais. En attendant l'administration de cette preuve, je considère une telle substitution comme parfaitement possible en théorie. Quant à *ng*, aucun Français d'aujourd'hui ne choisira ce son pour remplacer *r*, car il existe déjà dans une multitude d'emprunts où il est différent de *r* (cf. *ring, clearing, touring*, etc.), ce qui nous ramène tout droit à la thèse même de Saussure : Pour être implicite, l'appel à la ... différence est néanmoins indispensable.

Le second point — Saussure aurait choisi le *ch* allemand parce qu'il ressemble à une certaine prononciation de l'*r* — ne satisfait pas davantage. La conjonction *parce que* est ambiguë : il peut s'agir d'une cause fortuite ou d'une raison exclusive. L'*r*, et en particulier notre [R] uvulaire, est une des consonnes que les enfants qui apprennent à parler reproduisent correctement le plus tard ; cherchant à imiter le parler des adultes, ils la rendent tant bien que mal par des sons voisins, et entre autres par [χ]. L'exemple de Saussure est peut-être dû à cette constatation courante ; mais le choix de [χ] plutôt que d'un autre son non-français n'est pour rien dans la démonstration qu'il voulait faire.

On sait depuis longtemps, d'ailleurs, que telle réalisation d'un phonème est, pour l'oreille non prévenue, souvent moins

proche de telle réalisation du même phonème que de la réalisation d'un autre phonème. Le phonème *r* se présente en français sous plusieurs réalisations : à côté de l'[R] uvulaire, qui domine à Paris et dans les grandes villes et qui est d'origine relativement récente, l'[r] linguo-dental hérité du latin s'entend toujours encore au sud de la Loire et dans beaucoup de petites villes³⁶. Or, au point de vue auditif, cet [r], surtout lorsqu'une articulation nonchalante en réduit ou en supprime les vibrations, est plus proche de *l* que de [R] uvulaire³⁷. Néanmoins, malgré la dissemblance auditive, les diverses réalisations — antérieures et postérieures, roulées et non-roulées — de notre *r* constituent une identité phonématique. Si la conception de M. Buysens, et des substantialistes en général, était exacte, l'[r] linguo-dental devrait être au contraire une réalisation du phonème *l*.

De même, dans une langue qui possède un phonème *e* et un phonème *i*, certaines réalisations très fermées de *e* peuvent être phonétiquement plus proches de [i] que des autres réalisations de *e*.

M. Buysens traite dans le même esprit l'exemple des trois variantes de *t* que Saussure invoque (172) pour illustrer le caractère purement différentiel des lettres : « Saussure oublie que les différentes façons de tracer le *t* se ressemblent ; s'il n'en était pas ainsi, le lecteur serait dérouté » (44). M. Buysens, lui, oublie que les différentes façons de tracer l'*r* ne se ressemblent guère :

r *z* *z'*

et qu'aucun lecteur n'en est dérouté.

En russe, la lettre б 'b' s'écrit *б*, et д 'd' est rendu par *д* ou par *г*. Celles de ces trois graphies qui, pour l'œil non-prévenu, se ressemblent le plus, à savoir *б* et *д*, correspondent à des graphèmes différents, et inversement.

Les Romains abrégeaient la lettre E par II, et F par I'. Un lecteur non-prévenu, voyant l'écriture latine pour la première fois, songerait-il à grouper E et II, F et I' ? Il réunirait plutôt les graphies E et F, respectivement II et I'.

³⁶ Kr. Nyrop, *Grammaire histor. de la langue fr.* I (1935⁴) § 356; *Manuel phonét. du fr. parlé*, 1914³, §§ 46, 56 et sv.

³⁷ « Il est certain que pour les personnes accoutumées à l'*r* lingual, *l* ressemble plus à cette sorte d'*r* que notre *r* guttural. » Paul Meyer, *Romania* 4, 470, selon Nyrop, *Man.* § 57.

Seules des considérations typographiques me retiennent de multiplier ces exemples, auxquels les écritures du monde entier, et de toutes les époques, pourraient contribuer.

Imaginons, pour clore ce paragraphe, des pièces de monnaie et des billets de banque jetés pêle-mêle sur une table avec des médailles et des vignettes quelconques. Un esprit non prévenu, par exemple un sauvage ou un enfant, appliquant d'instinct la méthode des ressemblances de M. Buyssens, mettra ensemble, d'une part les monnaies et les médailles, d'autre part les billets et les vignettes... Tant il est vrai que le monde sémiologique et le monde non-sémiologique relèvent de principes différents.

6. J'ai gardé pour le dessert la trouvaille suivante : « Personne ne contestera que l'opposition entre les lettres soit une chose essentielle ; mais elle ne suffit pas. Supposons qu'un Français, en écrivant, remplace chaque lettre par celle qui la suit dans l'alphabet ; par exemple, « un nid » s'écrirait « vo oje ». Le résultat serait que toutes les lettres resteraient aussi distinctes que dans l'écriture normale ; mieux encore : elles continueraient à obéir au même système. Et pourtant, le lecteur non-prévenu ne comprendrait plus rien : ce serait de la cryptographie. On ne peut donc pas affirmer que les lettres n'ont qu'une valeur différentielle » (p. 43-44, se rapportant aux p. 171-172 du *Cours*).

Ce genre d'exemples appartient au type de l'argument-massue : sa force probante repose sur le fait que le lecteur, une fois étourdi, ne songe plus à réfléchir sur le fond du raisonnement.

Le présent argument, soumis à l'analyse, se révèle comme un paralogisme. M. Buyssens ignore la distinction de la langue et de la parole³⁸, ou, pour user de termes plus larges puisqu'il s'agit d'écriture, la distinction de l'institution et de l'événement³⁹. Autre chose est la coexistence, parfaitement possible, de deux institutions formées des mêmes éléments combinés d'une manière différente (illustrées par les exemples *un nid* et *vo oje*),

³⁸ Cf. le compte rendu de Secheyayé cité note 2 : p. 65-66.

³⁹ J'emprunte ces termes à l'ouvrage célèbre de Paul Lacombe, *De l'histoire considérée comme science*, Paris 1894. Exemple d'institution : le mariage. Exemple d'événement : M. A se marie avec Mlle B à telle date et en tel lieu. Cette distinction dépasse la sémiologie elle-même et embrasse toute la sociologie. Le sociologue, le sémiologue, le linguiste qui ne la comprennent pas doivent se résigner à ignorer ce qu'est une société, un système de signes, une langue.

autre chose est un usager qui, habitué à l'une seulement de ces deux institutions et mis en face de l'autre pour la première fois, s'écrie que c'est de la cryptographie.

Il existe, de par le monde, une écriture dont les lettres sont en partie les mêmes que celles de notre alphabet, sauf que la plupart de celles-ci sont déplacées de quelques crans : *n* correspond à 'p', mais *p* correspond à 'r', *u* se lit 'i', *c* se lit 's', *m* se lit 't', *b* se lit 'v', *q* se lit 'd', *T* se lit 'G', *H* se lit 'N'. Et pourtant, pour le Français qui est habitué à lire et à écrire le russe, ce n'est pas de la cryptographie.

Il est vrai que ces déplacements de lettres n'ont pas la régularité de l'exemple *un nid/vo oje* et que, pour le reste, les deux systèmes graphiques diffèrent considérablement. Mais que dire d'un musicien qui passe sans difficulté de la clef de sol à celle d'ut ou à celle de fa ? Comme dans l'exemple de M. Buysens, le résultat est que toutes les notes restent aussi distinctes qu'avant et que, « mieux encore », elles continuent à obéir au même système. Et là aussi, le lecteur non prévenu (lisez : le débutant) n'y comprend plus rien ; mais si pour lui il s'agit peut-être de cryptographie, cela n'empêche pas la possibilité de coexistence de trois institutions (clefs de sol, d'ut et de fa) dont la seule différence est de combiner différemment les mêmes éléments⁴⁰.

A cet exemple, tiré de la notation musicale, on pourrait joindre des faits empruntés à la musique elle-même. Un son émis par la voix ou par un instrument n'a pas plus d'existence musicale, à lui seul, que le tintement d'un verre heurté ; tout ce qui importe, sémiologiquement, c'est qu'il diffère des autres sons. Ainsi, on sait que la musique de Bach se jouait, de son temps, sur un demi-ton plus bas qu'aujourd'hui. A-t-on le droit de parler de deux musiques ? Assurément non. Plaçons-nous maintenant au point de vue de l'événement et demandons-nous ce qui arriverait si un interprète se mettait en tête de restaurer la musique originale en faisant exécuter chaque note sur un demi-ton plus bas. Certes, l'oreille de l'habitué risquerait d'être déroutée par cet essai ; mais la « langue » de Bach, au sens saussurien du terme, c'est-à-dire en tant que système de valeurs,

⁴⁰ Je sais bien que ces trois clefs sont employées pour signaler plus commodément des notes dont la hauteur sur le registre, et par conséquent sur le papier, diffère plus ou moins considérablement. Cette réserve n'infirme pas la force réfutative de mon exemple.

resterait strictement la même (les différences de timbre qui pourraient résulter de ce décalage de hauteur n'affectent pas la « langue »).

L'argument fabriqué par notre auteur se retourne en fin de compte contre lui-même, et l'on peut aller jusqu'à prétendre que Saussure, qui aimait en effet le paradoxe, eût pu choisir l'exemple *un nid/vo oje* pour illustrer sa thèse même.

×

La conclusion à tirer de la discussion de l'article de M. BuysSENS est qu'il n'y a pas lieu d'invoquer, comme il le fait, « le Saussure méconnu contre le Saussure connu » (45), celui des identités et des différences contre celui du caractère exclusivement différentiel de la langue. Il n'y a qu'un seul Saussure, que l'on comprend plus ou moins bien, ou plus ou moins mal.

Je me résume :

1° M. BuysSENS a donné, du principe *Dans la langue il n'y a que des différences*, une interprétation que rien, dans tout le *Cours de linguistique générale*, n'autorise à établir (§§ 3.1. 3.2, 3.3), tandis que la thèse véritable exprimée par cette formule est non pas combattue par lui (ce qui serait concevable), mais simplement ignorée (§ 3.2, dernier alinéa) : le « Saussure méconnu » ne se trouve donc pas chez les saussuriens, mais chez le saussurologue BuysSENS.

2° Il a vu dans la seconde formule (*Le mécanisme linguistique roule tout entier sur des identités et des différences...*) une « thèse », alors que, pour Saussure, il s'agissait simplement de marquer par là une constatation d'où partir pour étudier le problème de l'identité et de l'unité (§ 5.2.1).

3° Confrontant ces deux interprétations erronées, il a construit le fantôme des « deux thèses contradictoires » (§§ 5.2, 5.2.1, dernier alinéa).

4° Il a substitué à la théorie différentialiste de l'identité synchronique de Saussure (§ 5.2.2) une conception substantialiste et banale qui table sur la ressemblance sensorielle des signifiants et la ressemblance psychique des signifiés (§ 5.2.3).

5° Il a rejeté le Trubetzkoy saussurien pour approuver ce qu'il y a de moins saussurien chez lui (§ 4).

6° Comme tout non-saussurien qui se respecte, il ignore la distinction de la langue et de la parole, de l'institution et de l'événement (§ 6).

Telle est la base sur laquelle M. Buyskens croit pouvoir asseoir sa *Mise au point de quelques notions fondamentales de la phonologie*.

Dans l'exposé qu'il a consacré en 1917 au livre posthume qui venait de voir le jour, Sechehaye a réussi à tracer, du tempérament intellectuel du Maître, une analyse qui restera sans doute la plus juste de toutes celles qui ont été faites :

« Saussure (...) a le don des solutions essentielles. Entre toutes les vérités, il ira toujours chercher la plus cachée, celle à laquelle les autres se subordonnent, bien qu'elles paraissent la recouvrir et quelquefois la supplanter. Pour cela, guidé par une intuition sûre, il sait trouver dans l'ensemble complexe des faits ce qui en constitue le caractère primordial et, éliminant avec un parti pris impitoyable tout ce qui complique inutilement les données du problème central, il aboutit à des solutions tranchantes comme celles des théorèmes mathématiques. C'est une qualité peu commune ; elle donne à sa pensée un tour spécial, qui touche au paradoxe. »⁴¹

Cette esquisse s'applique exactement au cas présent. Là où notre esprit ne réussit qu'à considérer le sempiternel problème des identités et des différences, l'intuition de Saussure a su voir quelque chose d'autrement moins banal : le caractère différentiel et non-substantiel du fait de langue, vérité la plus cachée et la plus centrale de toutes, « celle à laquelle les autres se subordonnent, bien qu'elles paraissent la recouvrir et quelquefois la supplanter ». Etc.

M. Buyskens pourrait puiser, dans le portrait psychologique de Saussure buriné par Sechehaye, une leçon de prudence.

Genève.

Henri Frei.

P.-S. — Parce que la pensée de Saussure, qu'il s'ingénie depuis des années à « mettre au point », lui est restée fermée, M. Buyskens paraît vouloir s'en prendre aussi aux éditeurs du *Cours*. Sans discussion, et sans produire ni preuves ni indices,

⁴¹ P. 26 de l'article cité note 21.

il insinue que le livre ne représente peut-être pas l'enseignement authentique du Maître. La première phrase de son article parle du « Cours de linguistique générale » *attribué*⁴² à F. de Saussure et, à propos de l'affirmation que dans la langue il n'y a que des différences, une note spécifique : « Par Saussure, il faut comprendre ici l'image que nous en ont donnée ceux qui ont pris la responsabilité de publier le Cours » (38)⁴³. La comparaison du texte posthume avec les cahiers des étudiants de Saussure et avec ses notes inédites me donne l'heureuse certitude que Charles Bally et Albert Sechehaye ne portent aucune part de responsabilité (puisqu'on parle de responsabilité) dans le cas BuysSENS. La postérité ne leur sera jamais assez reconnaissante d'avoir assumé la responsabilité de reconstituer la parole du Maître, ni de la manière dont ils l'ont fait⁴⁴.

⁴² C'est moi qui souligne. Le verbe *attribuer*, qui s'emploie correctement à propos d'un ouvrage dont l'auteur est incertain, constitue ici, pour me servir d'un euphémisme, une faute de goût.

⁴³ Cf. note 32.

⁴⁴ M. Rulon S. Wells, qui a soumis le texte du *Cours* à un examen minutieux et objectif (article cité note 15), est parvenu, à l'endroit des éditeurs, à une conclusion qui n'est pas celle de M. BuysSENS : « The editors' task of integrating students' notes (not their own) on courses given in the three years 1906-7, 1908-9, and 1910-11 must have called for a good deal of adjustment in the wording and the manner of exposition. However, the main theses are expressed over and over, giving confidence that they are amply attested in the notes. Moreover, the editors occasionally indicate in footnotes points which they do not understand, or feel impelled to comment upon. This suggests that most of what they wrote had a clear basis in the notes or in their memory of discussions with de Saussure » (*Ibid.* p. 1).

C'est que la méthode d'approche de M. Wells est philologique : « It is our thesis that the solutions to most of the unclarities in the *Cours* can be resolved by careful internal collation of the *Cours* itself. Often a problem presented by a certain statement is cleared up by one or more slightly different expressions of the same idea to be found elsewhere in the book » (*Ibid.* p. 1). La discussion de l'article de M. BuysSENS a montré que ce dernier ne semble malheureusement pas posséder la formation philologique indispensable à qui veut tenter l'exégèse de ce grand livre.

Ce que c'est beau ! Qu'est-ce que c'est beau !

Ch. Bally m'a déclaré qu'il avait entendu pour la première fois l'exclamation *Ce que c'est beau !* en 1891 ou 1892, après un séjour à l'étranger. R. Godel se souvient d'avoir entendu pour la première fois en 1930, après avoir lui aussi passé à l'étranger plusieurs années, le tour *Qu'est-ce que c'est beau !*

Ce que c'est beau ! a le sens de *Que c'est beau !* le double, le supplantera peut-être, l'a supplanté déjà dans la langue populaire, comme le note Bauche, *Langage populaire*, p. 135.

Qu'est-ce que c'est beau ! a même valeur que *Ce que c'est beau !* et le concurrence dans la langue populaire.

Il est difficile de retrouver après coup le moment où on a entendu pour la première fois un néologisme ; un néologisme de construction ou de syntaxe plus encore peut-être qu'un néologisme de vocabulaire. D'après mes souvenirs, je n'ai pas entendu dire *Qu'est-ce que c'est beau !* avant 1920 ou 1925. Le témoignage de R. Godel — nous vivons tous deux à Genève — confirme mon souvenir. Entre parenthèses : d'autres tours ont surgi dans la langue parlée après le temps de mes études, mais je suis incapable de les dater. Ainsi : *Je le console pour pas qu'il pleure ; Tu veux savoir qu'est-ce qu'il a fait ; Il demande à ce qu'on lui donne cent sous.*

D'autre part il est certain que les tours *Ce que c'est beau !* et *Qu'est-ce que c'est beau !* ne sont pas régionaux ; ils sont en usage en France comme en Suisse romande.

Où et quand sont-ils nés ? Combien de temps a-t-il fallu pour qu'ils s'étendent au domaine français entier ? Mystère. Voici cependant quelques données tirées de mes lectures :

I. Le tour *Ce que c'est beau !* se rencontre :

dans Zola, *La Terre* (1888), p. 50, *Ah, chez moi, ce que je les giflerais !* p. 368, *Ce qu'il se fichera de vous plus tard !* *La Débâcle* (1892), p. 356, *Ce que tu es lourd !* (exemple cité par F. Brunot, *La Pensée et la Langue* p. 691).

dans A. France, *Le Mannequin d'osier* (1897), p. 182, *Ce que la Marseillaise a dû servir à ne pas aller à la frontière !* (dans la bouche du préfet Worms-Clavelin).

dans Philippe Monnier, *Le Livre de Blaise* (1904), p. 167, *Non, ce qu'on s'est boyauté!*

dans L. Pergaud, *La Guerre des boutons* (1912), p. 80, *Oh, ce qu'elle m'écoutait, mon vieux! Et passim.*

dans R. Benjamin, *Gaspard* (1915), p. 20, *Ce que j'ai eu le cœur dans mes talons! Et passim.*

dans Barbusse, *Le Feu* (1916), p. 21, *Ce que je les ferais venir dans les tranchées à la place de nous! Et passim.*

II. Le tour *Qu'est-ce que c'est beau!* se trouve déjà, avec une valeur interrogative, dans Courteline, *Ombres parisiennes* (1894), *Vieux Ménages*, *Qu'est-ce que tu nous embêtes avec tes remerciements?*, et dans *Les Balances* (1901), *Qu'est-ce que vous venez m'embêter, vous? poursuit le garde champêtre qui avait reçu de l'éducation.* Il se trouve aussi dans *Le Feu*, de Barbusse, une seule fois sauf erreur, et avec le même verbe que ci-dessus, p. 10, *Qu'est-ce que tu m'embêtes, toi!*

Il se lit dans *La Maternelle* de L. Frapié (1908), p. 304, *Et qu'est-ce que j'avais l'air de rigoler en me regardant?* Du point de vue sémantique on peut hésiter entre la valeur exclamative (*qu'est-ce que* = combien) et la valeur interrogative affective (*qu'est-ce que* = pourquoi). Mais dans sa forme, ce tour a sans doute une seule et même origine.

* * *

On sait que l'exclamation s'exprime par le démonstratif. Ainsi : *Cet individu! cette pécore! Oh, celui-là!* Il n'y a rien de surprenant dans les expressions qui suivent, où le relatif à l'accusatif *que* est précédé du démonstratif antécédent *ce* éventuellement accentué. *Ce qu'il a pris! Ce qu'il a encaissé! Ce qu'il a bu! Ce qu'il a bouffé! Ce qu'il a vomi! Ce qu'il a souffert! Ce qu'il a pleuré!*

Souffrir, pleurer, bien d'autres verbes comme dormir, lutter, sont des intransitifs qui peuvent aussi avoir un emploi transitif, ou bien avec un complément intérieur (dormir un long sommeil, pleurer de douces larmes, etc.), ou bien avec un complément pronom (*Je n'ai rien dormi* [R. Töpffer, dans une lettre de 1845]; *tu sais ce qu'il a souffert*). Dans les exemples qui précèdent, le verbe est-il senti comme transitif ou intransitif? *Ce que* est-il pronom? est-il adverbe? — On ne peut le dire. On rencontre aussi *Ce qu'il a mangé de tartines!* variante de *Combien de tartines il a mangé!* Delbœuf et Roersch, en 1888

déjà, *Eléments de Grammaire française*, Liège, parmi d'autres phrases exclamatives, donnent *Ce qu'il a débité de sottises !* Et Lebidois, *Syntaxe du Français moderne*, § 1349, cite Duhamel, *Le Notaire du Havre* : *C'est incroyable ce que j'ai pu faire de courses aujourd'hui !*

Quoi qu'il en soit, dans ces exemples, *ce que* peut prendre le sens de *En quelle grande quantité*, et le parleur en vient à en user comme d'un synonyme de *combien* ou de *comme*. D'où les tours où *ce que* est indubitablement adverbe : *Ce qu'il est joli ! Ce qu'il m'embête !*

Remarque. La présence de *ce* devant *que* a rendu possible une construction que ne permettait pas l'adverbe *que* : Ph. Monnier, *Le Livre de Blaise*, p. 74, *Ce que ce type-là est généreux, c'est incroyable*. Et Barbusse, *Le Feu*, p. 256, *C'est épatant ce qu'il était près de nous !*

Ce tour a surgi tout naturellement sur le modèle de la phrase où *ce que* avait valeur de pronom : *C'est intéressant ce qu'il dit là.*

* * *

Comment expliquer *Qu'est-ce que c'est beau ! ?*

On pourrait relever que dans le parler contemporain *ce que* et *qu'est-ce que* sont parfois interchangeable ; ainsi, dans le langage populaire, *Je me demande a pour complément aussi bien qu'est-ce qu'il pense que ce qu'il pense* (cf. Courteline, *Lidoire*, sc. 3, *Voilà qu'est-ce que tu es ... l'es un bon cochon*).

Mais l'explication qui me paraît s'imposer est pareille à celle qui valait pour *Ce qu'il est beau !* avec cette différence que l'exclamation s'exprime cette fois par la forme interrogative. Le phénomène est bien connu (voir Bally, *Traité de Stylistique I*, p. 257 et suiv.) ; Lebidois, *Syntaxe du Français moderne*, § 862, cite deux exemples de *qu'est-ce que* exclamatif et affectif cueillis dans Proust ; voici l'un : *Qu'est-ce qu'elle a dû pleurer quand elle a appris la mort de son garçon !* (*Temps retrouvé*, I, 221), où *qu'est-ce que* peut être compris comme pronom complément ou comme adverbe. De cette ambiguïté est né l'emploi de *qu'est-ce que* purement adverbe dans des phrases telles que *Qu'est-ce qu'on a rigolé !* ou *Qu'est-ce qu'il est sale !*¹

¹ R. Godel me rappelle le tour *Qu'est-ce que vous avez à m'embêter ?* Mais je ne pense pas qu'on puisse expliquer *Qu'est-ce que vous m'embêtez* comme une forme abrégée, syncopée, de *Qu'est-ce que vous avez à m'embêter ?*

On ne peut souscrire à l'assertion de Lebidois, d'après laquelle *ce que* serait la forme abrégée de *qu'est-ce que*. Car il est bien établi que *ce que c'est beau!* est antérieur à *qu'est-ce que c'est beau!* Il est vrai, en revanche, que ces deux outils grammaticaux ont suivi le même destin : leur valeur de pronom s'est oblitérée, dans les circonstances que nous avons indiquées, et ils ont acquis valeur d'adverbe.

Post-scriptum (septembre 1950).

Je tombe, dans une lettre de Jacob Burckhardt (*Briefe an einen Architekten*, p. 2), sur cette phrase : *Ach, was sind Sie glücklich!* Et voici d'autres exemples de *was*, interrogatif, relatif ou exclamatif, dans le sens de *wozu, warum, wie sehr* : *Was lachtest du?* — *Was quälen sie mich mit ihrer Gelehrsamkeit.* — *Er läuft, was er kann.* — *O Lotte, was ich ein Kind bin!* (Goethe) (la forme usuelle serait : *was ich für ein Kind bin*) — *Was war es nötig?* (Lessing) — *Was ist man unglücklich!* (Eckhof) — *Was wir trauerten und uns härmten!* (Tieck) — *Was Stromer lange bleibt!* (Gutzkow).

G. Bohnenblust a l'obligeance de m'informer : 1) que dans la langue littéraire d'aujourd'hui cet emploi de *was* a quelque chose de légèrement archaïque ; 2) que la langue parlée en use, avec un accent affectif (*Was ich mich langweile!*) ; 3) que dans les dialectes alémaniques il est courant.

Et, pour finir : *Du glaubst nicht, was die Leute heucheln können.* Exemple intéressant (cité par Amelung, *Grammatisch-Kritisches Wörterbuch der Hochdeutschen Mundart*, 1801, t. IV, 1395) parce que, ici, comme dans des exemples français cités plus haut, on peut hésiter sur l'interprétation : *was* est-il complètement direct du verbe ? ou bien *heucheln* est-il pris absolument (auquel cas *was* est adverbe, et le sens est *wie sehr*) ?

J'écarte bien entendu l'hypothèse d'une influence de l'allemand sur le français. Il est difficile en revanche de rejeter l'idée que les deux phénomènes ont pareille origine.

Τέχνον, τί κλαίεις ; dit Thétis à Achille (A 362). Toute la grécité connaît l'emploi adverbial de *τί*, et toute la latinité l'emploi adverbial de *quid*. A rapprocher de *Was sind Sie glücklich!* et de *Qu'est-ce que c'est beau!*

Verbes d'état et verbes d'événement

« Le verbe indique les „procès”, qu'il s'agisse d'actions, d'états ou de passages d'un état à un autre : *il marche, il brille, il bleuit* sont également des verbes »¹.

Meillet semble avoir donné, dans cette phrase, une définition du verbe. Mais en tant que signe linguistique, le verbe ne peut être défini que par ses fonctions, par les rapports discursifs et mémoriels qui le distinguent des autres classes de signes. Or, s'il est possible de proposer une définition linguistique du verbe dans une langue donnée ou dans les langues d'un type donné, il ne semble pas qu'on puisse, actuellement, formuler une définition générale du signe verbal, valable pour toutes les langues connues. La formule de Meillet suppose donc qu'on sait déjà, au moins empiriquement, ce que c'est qu'un verbe, et ne vise qu'à déterminer le caractère par lequel le *signifié* d'une forme verbale — p. ex. *il marche* — se distingue essentiellement de celui d'une forme nominale — p. ex. *la marche* : le signifié d'un verbe n'est pas l'idée d'une chose, mais celle d'un procès. Et comme les signifiés ne sont pas « des idées données d'avance », mais « des valeurs émanant du système »², il faut bien voir que les caractères sémantiques indiqués par les mots : chose, procès, ne tiennent pas à la nature des concepts, mais à l'opposition des catégories linguistiques : le concept de « marche » n'est pas, en soi, celui d'une chose ; mais *la marche* est un substantif.

¹ Meillet, Linguistique historique et linguistique générale I, 2me éd. 1926, p. 175 ; cf. Sechehaye, Essai sur la structure logique de la phrase, 1926, p. 49 ; et la critique de J. Fourquet (Actes du 6me Congrès intern. des lingu., Paris, 1949, p. 447-448).

² Cours de linguistique générale (C.I.G.), 2me éd. 1922, p. 162.

En disant que « le verbe indique les procès », Meillet a voulu dire sans doute qu'il exprime les idées sous un certain aspect, celui de faits particuliers se réalisant dans la durée : *il marche, il marchera, qu'il marche*. Mais l'antithèse chose : procès n'épuise pas les diverses catégories de signifiés, quelle que soit la langue considérée. Il a donc énuméré les variantes de la catégorie sémantique du « procès » : actions, états, changements d'état. De ce fait, la formule n'est pas réversible : l'expression d'un « procès » ne requiert pas toujours un verbe. Je ne pense pas, bien entendu, à l'ellipse du verbe, telle qu'elle se présente, p. ex., en latin : *tu maior ; praeclare illi quidem*, etc. Mais il y a des langues — l'arabe classique, p. ex. — où la phrase nominale s'oppose systématiquement à la phrase verbale. Dans *tu maior (es)*, le verbe est un signe intermittent³ ; mais dans ar. *'anta'l'akbaru* « tu es l'ainé », *ma'ī sā'atun* « j'ai une montre », rien n'est sous-entendu. Or ce type de phrase est précisément affecté à l'expression des états, donc à l'une des trois espèces de « procès » énumérées par Meillet.

Le terme de procès, avec le sens que lui a donné Meillet, est aujourd'hui d'usage courant, et l'on n'a guère relevé⁴ la contradiction implicite qui consiste à inclure la notion d'état dans celle de procès, alors que, logiquement, ces deux concepts s'opposent et s'excluent : un état est une manière d'être ; un procès (processus), une manifestation du devenir. Sans doute le verbe, dans un grand nombre de langues, se trouve exprimer l'un et l'autre. On peut toutefois se demander si le contraste entre état et procès ne se reflète pas, en quelque façon, dans le système verbal et si certaines oppositions linguistiques n'en procèdent pas pour une part au moins. Il existe dans certaines langues une classe de verbes d'état : c'est ce type de verbes qu'il y a lieu d'examiner d'abord.

1. Dans les langues où la phrase nominale n'a pas, comme en arabe, une place déterminée dans le système, il existe des copules verbales qui sont, au sens le plus strict, des verbes d'état : en français, *être* marque simplement la relation actuelle du sujet avec le prédicat d'inhérence (*être libre, être roi*) ou de situation (*être à, dans, sur, etc.*) ; *avoir*, celle du sujet avec

³ H. Frei, Zéro, vide et intermittent, *Zeitschrift für Phonetik*, 4, 3-4 1950, p. 187.

⁴ A part M. Buysens, *Les langages et le discours*, 1943 § 124.

ce qui est compris dans sa sphère⁵. Ces relations sont statiques : la phrase à copule *tu es l'ainé* est, sémantiquement, l'équivalent exact de la phrase à verbe zéro qui lui correspond en arabe. En français, comme dans beaucoup de langues modernes, le prédicat serait correctement défini comme le membre verbal de la phrase ; et la phrase nominale n'y est qu'une variante phraséologique ou stylistique de la phrase à verbe *être*⁶.

1.1. Mais le verbe d'état n'est pas nécessairement un signe générique. Ce terme s'applique même, d'ordinaire, non pas aux copules, mais à des verbes de valeur concrète, comme ceux du type latin en *-ēre, -uī* (*virere, florere, dolere, etc.*), dont plusieurs semblent, en effet, interchangeable avec un prédicat à copule : *campus viret = viridis est*. Mais une équivalence logique (*virere = être vert*) ne suffit pas pour définir une catégorie linguistique. Même si l'on réservait la dénomination de verbes d'état à ceux qui se prêtent à l'échange, la coexistence même, en latin, de *viret : viridis est* empêcherait de définir l'un par l'autre ces deux prédicats de structure différente. Le caractère sémantique essentiel aux verbes du type *virere* ne peut être déterminé que différenciellement : l'expression « verbe d'état » n'a un sens que si l'on a reconnu, dans la langue, une opposition nette entre ces verbes-là et ceux d'une autre catégorie.

1.2. Ce caractère sémantique n'est pas incompatible avec la transitivité au sens strict, c'est-à-dire l'aptitude à régir un complément direct : la copule transitive *avoir* n'est pas moins statique que la copule *être* ; et si *timere*, dans l'emploi absolu (*timeo* « j'ai peur ») est un verbe d'état, l'adjonction d'un complément (*timeo alicui, de aliqua re, aliquid*) n'en modifie pas la valeur statique ; de même en grec : (*εἶ*) *ἔχω* et *ἔχω τι*.

1.3. On oppose ordinairement état et action. C'est par le terme d'action (*f'īl*) que les grammairiens arabes désignent le verbum

⁵ Sur le rapport entre *être* et *avoir*, v. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, 2me éd. 1944 §§ 165, 167, et H. Frei, *La grammaire des fautes*, 1929, p. 221. Le verbe d'existence *il y a* complète le groupe des « signes génériques » qui marquent l'état (Frei, id. p. 224).

⁶ Cf. A. Sauvageot, *Structure de la phrase nominale en ouralien*, *Lingua* I, 2 1948, p. 225.

finitum. Cette dénomination suppose que l'état ne s'exprime jamais par un verbe, ce qui est en effet le cas en arabe : le participe, transposition du verbe en adjectif, n'est pas un *fīl*, et *alwaladu lā'ibun* « l'enfant (est) jouant, en train de jouer » est une phrase nominale. Dans une langue comme le français, où tout prédicat comporte un verbe, il n'existe pas d'opposition systématique entre verbes d'état et verbes d'action. Si l'on peut opposer les copules à l'ensemble des autres verbes, ce n'est pas à ce titre, mais en raison de leurs fonctions d'auxiliaires ; et d'ailleurs, *être* et *avoir* ont des synonymes (*se tenir*, *se trouver*, *aller* (bien, mal) ; *posséder*, etc.).

Le verbe correspond bien à une représentation dynamique des faits et implique, par conséquent, un certain degré d'activité exercée ou subie : il énonce, p. ex., une attitude, une apparence, une qualité comme émanant du sujet. L'existence de la voix passive n'exclut pas celle d'un verbe « actif » signifiant *subir*, et si l'on peut dire que quelqu'un a subi *courageusement* une opération, c'est que ce verbe n'indique pas la passivité pure et simple⁷. Mais ce degré d'activité est extrêmement variable et décroît dans la mesure où le verbe acquiert des valeurs plus abstraites : dans les copules statiques, il est réduit à zéro, et c'est par là que *est* (*viridis*) contraste avec *viret*. L'opposition grammaticale recouvre ici une opposition stylistique : le verbe est plus suggestif, ou plus descriptif, que le prédicat analytique (cf. *verdoyer* et *être vert*). La différence expressive s'atténue ou s'efface quand il s'agit de notions abstraites, et la substitution du verbe au groupe copule + adjectif peut alors n'être qu'un procédé formel de transposition : on peut dans bien des cas substituer *différer* à *être différent*, comme *arbre fruitier* à *arbre à fruits*. Mais la valeur expressive du procédé subsiste et a probablement contribué à susciter des créations comme *urger*, *imminer*⁸ ; et, comme toujours dans les faits de synonymie, la substitution est limitée à certains contextes : une chose *est différente* ou *diffère* d'une autre ; deux personnes *diffèrent* d'avis.

⁷ Cette remarque m'est suggérée par un ingénieux exemple dont se sert M. Buysens (La conception fonctionnelle des faits linguistiques, Journ. de psych. janv.-mars 1950, p. 40) pour critiquer les définitions « mentalistiques » de l'actif et du passif, en montrant qu'elles ne sauraient s'appliquer à des phrases contenant le verbe *subir*.

⁸ Cité par H. Frei, La grammaire des fautes, p. 46 et 116.

1.4. La transposition en verbe du prédicat copule + adjectif a sa contre-partie dans les périphrases du type *être aux prises* (avec), *être en quête* (de), synonymes de verbes simples à valeur nettement active (*lutter, chercher*) : l'action est assimilée à un état du sujet. Mais cette assimilation ne semble pas absolument libre : elle implique qu'il s'agit d'une action en cours, dont on n'envisage ni le début ni l'aboutissement. L'action ainsi considérée coïncide avec l'état : c'est un élément d'une *situation* donnée à un certain moment, abstraction faite de ce qui l'a engendrée et de ce qui pourra en résulter. Tel est le caractère sémantique des verbes d'état, abstraits ou concrets ; et puisque ce caractère ne distingue pas l'état de l'action en cours, il apparaît qu'il faut, ou bien étendre à tous ces cas la dénomination de verbes d'état, ou bien, ce qui est préférable, parler de verbes *d'aspect statique*. En considérant les exemples donnés par Meillet, on pouvait se demander si *il dort, il brille* dénotent des états ou des actions. La chose n'importe guère : ces verbes, comme aussi *il marche*, ont dans leurs signifiés un trait commun, celui de n'impliquer aucun changement, aucune rupture dans le cours des choses. C'est par ce caractère négatif, plutôt que par la notion positive de durée, que se définit l'aspect statique : entre l'état momentané (*être malade*) et l'état permanent (*être médecin*), il n'y a pas de différence aspective.

2. L'aspect statique est le terme négatif d'une opposition qu'on peut représenter par le couple lat. *virere : virescere*. La valeur statique du premier est exactement délimitée par celle de son corrélatif : l'état, c'est l'absence du devenir. Le couple sémantique *être : devenir* se réalise assez rarement, il est vrai, sous la forme que présente ici le latin. En latin même, le type en *-escere* est resté productif à une époque où celui en *-ere* avait cessé de l'être : *clarescere* se lit chez les prosateurs de l'empire, alors que *clarere* n'apparaît que dans la poésie archaïque, et *ditesco, notesco* n'ont d'autres corrélatifs que *dives sum, notus sum*. Le français oppose de même *verdir* à *être vert*, et l'anglais *to redden, weaken* à *to be red, weak*. Le développement de la copule *devenir* n'est donc pas tout à fait parallèle à celui de la copule *être*, et les variantes sont plus nombreuses : l'anglais a *to become, turn, get, grow* ; le français, *se faire* (vieux), *se rendre* (malade), *tomber* (amoureux). La langue peut distinguer des modalités du devenir — lenteur ou soudaineté, p. ex. — ; et ici encore, ce n'est pas la durée ou

l'absence de durée qui est essentielle à la définition de l'aspect, mais l'idée d'un changement, d'un *événement* envisagé comme un point de départ, si l'on pense à l'état consécutif, ou comme un terme, si l'on pense à la situation antérieure : devenir, c'est commencer d'être, et c'est aussi aboutir à un état.

2.1. Sous le rapport de l'aspect, le verbe *causatif* est solidaire du verbe de devenir. Le latin oppose au verbe d'état les deux verbes d'événement dans les groupes comme :

tepere : *tepscere*
tepefacere

et en français, le système des copules doit être complété par *rendre* (= faire devenir) :

être (avoir) : *devenir*
rendre

La solidarité des deux classes sémantiques, intransitive et causative, est nette en arménien p. ex., où la conjugaison en *-na-*, qui est essentiellement celle des verbes de devenir, est très productive. Dans la langue moderne, la conjugaison causative est étroitement liée à celle-là, et les deux formations jouent, à l'égard des noms et adjectifs, le même rôle qu'en français les copules *devenir* et *rendre* : à tout verbe en *-na-* correspond un causatif (*šadnal* « s'accroître » : *šadcənel* « accroître »).

L'affinité du causatif avec le verbe de devenir apparaît mieux encore dans l'alternance sémantique que présentent, en français, les verbes comme *bleuir*, ou en anglais, les verbes en *-en* (*lighten*, *weaken*, etc.). A l'opposition explicite des deux conjugaisons arméniennes — ou des couples tels que fr. *faiblir* : *affaiblir* —, répond ici une opposition implicite : la distinction des signifiés ressort de l'entourage, le signifiant restant le même.

Dans *bleuir*, on a affaire à une ancienne formation intransitive (en *-iscō*). Mais il arrive aussi, inversement, qu'une formation causative serve à créer des verbes intransitifs d'événement. C'est le cas en turc, où des verbes comme *çıldırmaq* « devenir fou » (cf. *çilgün* « fou »), *saldırmaq* « attaquer » (*salmaq* « lâcher, lancer ») présentent le même suffixe que les causatifs (*yazdırmaq* « faire écrire », etc.). J'ai entendu employer, en arménien, le causatif de *məsil* « avoir froid », soit *məsecənel*, au sens de : prendre froid. Ces faits font penser aux présents indo-eur. en **-neu/nu-*, pour lesquels est attestée

aussi bien la valeur causative (gr. *κρεμάννυμι* : *κρέμαμαι*; hitt. *arnuzi* « il apporte » : *ari* « il vient ») que celle de présent intransitif marquant l'événement : gr. *φθίνω*, *φθινύθω*; sscr. *açnoti*, *rādhnoti*. Les présents en *-nu-* de l'arménien classique ont pour la plupart cette dernière valeur : *zarthnum* « je m'éveille », *ostnum* « je saute » ; mais *ənkenum* « je fais tomber, je jette » doit être le causatif de *ankanim* « je tombe » (cf. got. *siggan*), d'une formation analogue à celle de gr. *χορέννυμι*.

2.2. L'opposition définie en parlant des copules *être*, *devenir*, est donc celle de deux aspects complémentaires : statique et processif. Et si, comme on l'a vu (1.3., 4.), le premier englobe des verbes d'action, la chose est encore plus évidente pour le second. Entre l'action provoquant un changement dans la situation, et le devenir, le rapport est le même qu'entre l'action en cours et l'état. Les couples

lacrimare : *illacrimare*
ou *sequi* : *consequi*

sont parallèles à *virere* : *virescere* ; et en français, les périphrases d'aspect processif (*se mettre à /en, réussir à*) et statique (*être à /en, être en train de*) s'opposent comme *verdir à être vert*.

La qualité de verbes d'événement est commune aux verbes inchoatifs et aux verbes terminatifs, p. ex. lat. *obdormiscere* et *edormiscere*, en regard de *dormire*. La distinction de ces deux dernières catégories relève souvent du sens même des verbes (*partir* et *arriver*). Pour « naître », le grec a un présent à redoublement (*γίγνομαι*), formation qui indique « qu'on envisage le terme de l'action » ; le latin, un présent à suffixe **-ske-* (*nascor*), lequel suffixe « indique le commencement de l'action »⁹. Par rapport à l'opposition état : événement, celle de l'inchoatif et du terminatif est donc secondaire.

3. Il va sans dire qu'on ne prétend pas réduire au schéma état : événement toutes les oppositions d'aspect connues¹⁰. Dans

⁹ Meillet, Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, 2^{me} éd. 1922, p. 170 et 186.

¹⁰ On remarquera toutefois que les exemples par lesquels M. Marouzeau (Lexique de la terminologie ling., 2^{me} éd. 1943, art. *Aspect*) illustre les trois couples d'aspects qu'il décrit, se laissent aisément répartir en verbes d'aspect statique (*supporter, vivre, mener*) et processif (*saisir, attaquer, amener*).

les langues où l'expression de l'aspect domine la conjugaison, le système des aspects est bien plus complexe, et l'on a dû en dénoter les nuances par des termes spéciaux. En appliquant ces termes à d'autres langues, on risque d'attribuer parfois à la grammaire des oppositions non systématiques : le français, p. ex., distingue *partir* et *arriver*, mais cela n'implique pas l'existence, dans la langue, de deux classes de verbes distinctes.

4. L'opposition des deux aspects définis plus haut s'exprime par des procédés grammaticaux dans *être vert* : *verdir*, *dormir* : *s'endormir*, comme en latin dans *virere* : *virescere*. On peut la reconnaître aussi dans d'autres couples de verbes ou de locutions dont les signifiants ne sont pas apparentés (*pleurer* : *fondre en larmes*). Mais il existe un grand nombre de verbes indifférents, qui, selon le contexte, assument implicitement l'un ou l'autre aspect, ainsi lat. *capere* « contenir ∞ prendre », *potiri* « être maître de ∞ s'emparer de ».

La valeur aspective n'est, du reste, pas liée au signifiant : elle peut changer même si le verbe appartient à une classe formelle comme celle des inchoatifs latins, ou la conjugaison arménienne en *-na-*. La direction du changement paraît être d'ordinaire :

processif → indifférent → (statique).

Ainsi lat. *quiescere*, verbe de type inchoatif, apparaît en latin classique avec la signification attendue : entrer en repos, p. ex. chez Virgile, *En.* VI, v. 370 :

tecum me tolle per undas,
sedibus ut saltem placidis in morte *quiescam*

« emporte-moi à travers les flots pour que du moins, au séjour de paix, dans la mort, je trouve le repos ». Mais, faute d'un corrélatif statique, il a acquis la valeur d'un verbe d'état : être en repos, se tenir tranquille, et une nouvelle opposition s'établit avec les composés *ad-*, *conquiescere* « s'apaiser »¹¹. Le verbe *cognoscere* « prendre connaissance de » (cf. *novisse* « connaître ») a subi en roman la même évolution (fr. *connaître*).

¹¹ La tendance à marquer le verbe d'événement par un préverbe remonte sans doute à l'indo-eur., mais à un état relativement récent, puisque ce procédé suppose des préverbes plutôt que des adverbes encore indépendants, et que surtout il a servi à rajeunir des formations plus archaïques à infixe nasal (*re-linguere*) ou à redoublement (*con-sidere*).

it. *conoscere*). En arménien moderne, la conjugaison en *-na-* est celle des verbes de devenir (1.2.1.); mais, à défaut d'un adjectif correspondant, le verbe en *-na-* assume aussi l'aspect statique : *genal* « s'arrêter ∞ être debout », *kənanal* « s'endormir ∞ dormir » etc. Comme toute valeur linguistique, la valeur aspective d'un verbe dépend des rapports mémoriels et doit changer si ces derniers varient : *quiescere*, qui est isolé, n'est pas dans la même situation et n'a pas la même valeur que *virescere*, associé et opposé à *virere*¹².

4.1. Inversement, *algere*, dont le corrélatif *algescere* n'apparaît que tardivement, comporte la valeur processive (prendre froid) aussi bien que la valeur statique (avoir froid), et c'est de la première que font état les glossateurs (*ψυχρίζομαι*: *algeo, frigesco*; *alget* : *infrigidat*), et le parfait en *-si* en est un autre indice (5.1.2.).

5. Le contraste des deux aspects s'exprime-t-il aussi, sous d'autres formes, à l'intérieur du paradigme verbal ? A première vue, rien ne le fait prévoir : dans bien des langues, la conjugaison apparaît comme un système uniforme de modes et de temps, commun à tous les verbes, et l'aspect inhérent au verbe ne semble pas déterminer le nombre ou la nature des variations modales ou temporelles. En français, *être* et *devenir* développent leurs paradigmes en deux séries exactement parallèles.

Mais les langues anciennes ou archaïques présentent un tableau différent. Si, en latin, le couple *esse* : *fieri* montre la même symétrie que le couple français qui lui correspond — à part une divergence dans les participes (*esse* : *futurus*; *fieri* : *factus*), le grec, en revanche, oppose ici deux paradigmes inégaux : la série *εἰμι, ἦν, ἔσομαι* ne recouvre qu'en partie la série *γίγνομαι, ἐγίγνομην, γενήσομαι, ἐγενόμην, γέγονα, ἐγενόνην*. A cet égard, le verbe *être* n'est pas isolé : son paradigme se superpose exactement à ceux de *κείμαι, κάθημαι, κρέμαμαι, στέρομαι, ἤκω, οἰχομαι* à quoi il faut joindre *οἶδα* ; et des verbes comme *ρέμω, στένω* n'ont même pas de futur. L'état grec est archaïque : le parallélisme des deux paradigmes latins résulte d'une innovation, qui apparaît dès qu'on examine les éléments mis en œuvre dans la constitution de la série *esse, sum, fui*.

¹² Cf. CLG. 2me éd., p. 163 (gr. *ephēn*, imparfait, en regard de *estēn*, aoriste).

5.1. L'infectum est fondé sur la racine **es-*, de valeur statique (exister, être) ; le perfectum, avec le participe futur, l'infinitif *fore* et les subjonctifs *fuam*, *forem*, sur la racine **bhew(ə)- / bhū-*, d'aspect processif : gr. *φύομαι*, arm. cl. *busanel* « croître » (cf. pour le sens angl. *to grow*). Encore en latin classique, *futurum esse (fore)* sert d'infinitif futur à *fieri (fore ut)*, en regard de *fit ut*). La valeur de *fui* a dû être d'abord celle d'un aoriste (cf. *ἔφουν*), soit : je devins, je vins à être — encore sensible dans une phrase comme

Tempora si fuerint nubila, solus eris (Ov. Tr. I, v. 40)

« si le temps vient à être nuageux ... ». Et sans doute aussi, celle d'un parfait (cf. *πέφουκα*), soit : je suis devenu > je suis¹³. Cependant, on considère comme primaire la valeur de parfait d'achèvement (j'ai cessé d'être), et Wackernagel¹⁴ cite, à la suite des parfaits *ōdī*, *nōvī*, *perīi*, le passage de Virgile, En. II, v. 305 :

fuius Troes, fuit Ilium et ingens
gloria Teucrorum.

Mais, si le parfait résultatif (*perīi*) suppose un verbe d'aspect processif (*γέγονα* est inséparable de *ἐγενόμην*, comme *δέδοικα* de *ἔδεισα* : 7.3.1.), en revanche, le parfait d'achèvement ne peut procéder que du passé absolu d'un verbe d'aspect statique : *habui* « j'ai eu > je n'ai plus » (*Miserum istuc verbum et pessimum est « habuisse » et nil habere*, Plaute Rud. v. 1321) ; de même *vixi*, *scripsi*. Si l'on définit le perfectum par l'achèvement de l'action en lui refusant la valeur du parfait grec, comme le fait Riemann¹⁵, on doit, par voie de conséquence, assimiler pour la valeur aspective le perfectum des verbes d'événement à celui des verbes d'état ; et en effet, Riemann traduit *novi* par : j'ai cessé d'apprendre — comme si ce parfait, associé au présent *nosco*, pouvait signifier autre chose que : j'ai pris connaissance > je connais.

5.1.1. La valeur du perfectum ne saurait donc se ramener à une formule simple. Il y a d'ailleurs au moins un verbe où les valeurs de passé d'événement et de résultatif s'expriment

¹³ Cf. A. Burger, Sur le passage du système des temps et des aspects de l'indicatif, du latin au roman commun, CFS. 8, p. 22.

¹⁴ Vorlesungen über Syntax, I 2me éd. 1926, p. 187.

¹⁵ Syntaxe latine, 7me éd. (revue par A. Ernout), Paris 1932, § 137 et Rem. I.

par une opposition des signifiants : *nubere*, verbe d'événement, à un parfait simple *nupsi* « j'ai épousé » et un parfait composé *nupta sum* « je suis mariée ». Or ni l'un ni l'autre n'indique l'achèvement : cette valeur appartient à *nupta fui*, qui est à *nupta sum* ce que *habui* est à *habeo*.

Ce n'est donc pas en vertu de l'étymologie que *fui* a la valeur d'un perfectum statique et, par suite, d'un passé d'achèvement. Tout au contraire, il a fallu d'abord qu'il devint le perfectum d'un verbe d'état : à un certain moment, *fui* s'est trouvé associé à *sum* « je suis », et non à *fio* « je deviens ». Il s'est produit, pour ce thème de parfait, un déplacement des rapports mémoriels analogue à celui qui a changé la valeur aspective de *quiescere*, *cognoscere* (4). Dès lors, *fui* n'a plus marqué un devenir passé ou son résultat, mais un état passé, considéré directement à partir du présent, comme dans ce vers d'Ennius, Ann., fr. 313 de l'éd. Valmaggi (Turin 1943) :

Nos sumus Romani, qui *fuimus* ante Rudini.

Du même coup, il se trouvait apte à indiquer qu'au moment où l'on parle, cet état a cessé : *fuimus Troes* ... Ce passé absolu, distinct de l'imparfait, manque au verbe *être* en grec, où le *fuimus* d'Ennius, comme celui de Virgile, ne saurait être rendu que par *ἦμεν*.

5.1.2. Il est possible que *fui* ait servi de modèle aux parfaits en *-ui* dont les verbes d'état sont dotés en latin — bien que *dolui*, *virui*, etc., ne présentent que *u* bref. Les parfaits en *-si*, en revanche, sont dès l'origine des passés d'événement (*nupsi*, *alsi*, *fulsi* ...).

5.1.3. Le cas de *fui* a sans doute un parallèle dans *sēdi*, en regard des présents *sido* et *sedeo*. Le système ancien a dû être :

sido : *sedi* / *sedeo* (sans parfait)

où *sedi*, associé à un présent processif, devait avoir la valeur aoristique (je m'assis) et résultative (je suis assis). La valeur statique qu'il a en latin classique (j'ai été assis) repose sur une association ultérieure avec le présent d'état *sedeo* ; d'où le système :

(*ad-*, *con*)*sido* : *ad-*, *consedi* / *sedeo* : *sedi*
(cf. *nubo* : *nupsi* : *nupta sum* : *nupta fui*).

5.1.4. Ainsi, en latin, le verbe *esse* combine en un paradigme unique, parallèle à celui de *fieri*, deux radicaux dont les valeurs

aspectives et sémantiques, d'abord opposées, se sont rapprochées, la valeur statique de *es-* ayant gagné le perfectum. Le verbe *être* remplit ainsi tout le cadre de la conjugaison, tandis qu'en grec *εἶναι*, dépourvu d'aoriste et de parfait, ne possède qu'un seul passé, *ἦν*, en regard de *eram*, *fui*, *fueram*.

5.2. En arménien moderne, langue qui présente plus d'un trait archaïque, le paradigme du verbe *être* a une structure particulière, qui correspond à une répartition intéressante des significations (*être*, *devenir*) et des aspects statique et processif, et qui se retrouve dans deux autres paradigmes, ceux des verbes *avoir* et *savoir*.

Les trois verbes *əllal* « devenir, être », *unenal* « avoir », *kidnal* « savoir » appartiennent à la conjugaison inchoative en *-na-* (2.1.) ; les deux derniers ont, régulièrement, un aoriste en *-ca* (*uneca*, *kidca*) ; celui de *əllal* est hétérogène (*yeğə*). Mais tous trois possèdent, à l'indicatif, deux temps de plus que tous les autres verbes : un présent et un imparfait indépendants de l'infinitif et dépourvus du préfixe *gə-* qui distingue, à ces deux temps, l'indicatif du subjonctif. On a donc :

pour <i>əllal</i>	: <i>yem</i> « je suis »	<i>ei</i> « j'étais » ¹⁶
» <i>unenal</i>	<i>unim</i> « j'ai »	<i>unei</i> « j'avais »
» <i>kidnal</i>	<i>kidem</i> « je sais »	<i>kidei</i> « je savais »

5.2.1. Ces présents et imparfaits sont d'aspect statique, et s'opposent ainsi aux présents et imparfaits en *-na-*, régulièrement formés sur l'infinitif, qui n'indiquent jamais un état, mais dont tous les emplois s'expliquent naturellement si l'on y voit des présents et imparfaits d'événement :

<i>g'əllam</i>	« je deviens ; il m'arrive d'être »
<i>g'unenam</i>	« je viens à avoir, il m'arrive d'avoir »
<i>gə kidnam</i>	« je viens à savoir, je devine »

La locution *koyutyun unenal* « exister » a d'ordinaire le présent (ou l'imparfait) statique : *koyutyun uni* « il existe », distinct

¹⁶ En outre : *gam* « j'existe, je suis là » (3me p. *ga*, *gan* « il y a »), impf. *gayi*. Étymologiquement, *kidem* est un présent refait sur le parfait indo-eur. **woida* (Meillet, Esquisse d'une grammaire comparée de l'arménien classique, 2me éd. 1936, p. 112) ; *unim* continue probablement un présent à suffixe *-*ne-* (id. p. 47), d'aspect processif ; en arm. cl., il est indifférent (*unim* « j'ai ; je saisis »). Cf. 4.

de *koyutyun g'unena* « il se réalise, il arrive qu'il existe » ; mais *deği unenal* « avoir lieu » n'admet que le présent (ou l'imparfait) processif : *tebk mə deği g'unena* « un événement a lieu ».

5.2.2. Le présent en *-na-* comporte l'emploi de futur à nuance subjective (futur exspectatif) : *koh g'alla* « il sera content (je pense) », et l'imparfait, celle de conditionnel, comme tous les présents et imparfaits à préfixe.

L'emploi itératif ou multiplicatif dérive également de la valeur processive : un événement est sujet à se répéter comme un état à se prolonger. On emploie donc, p. ex., le présent *kide* « il sait » en parlant d'un élève qui sait sa leçon au moment où l'on parle, mais *gə kidna* quand on dit qu'il la sait chaque jour ou qu'il lui arrive de la savoir.

5.2.3. Du parallélisme des trois paradigmes, il ressort qu'en arménien moderne, *être* et *devenir* ne sont pas deux verbes distincts : il n'y a qu'un infinitif, *əllal*, en regard de gr. *εἶναι* : *γίγνεσθαι*. L'opposition *yem* : *g'allam* est donc purement aspective. En dehors des deux temps de l'indicatif où elle est réalisée, il n'y a que des formes de type processif, les unes indifférentes, les autres (aoriste et impératif) inaptes à indiquer un état : en arménien comme en grec, le *fuius* du vers d'Ennius ne peut se traduire que par l'imparfait *eink* (= *ἦμεν*).

L'arménien est donc plus proche du grec que du latin par la façon dont se répartissent, entre les temps de l'indicatif, les aspects statique et processif. La série

yem ei / *g'allam g'allayi yeğa*

est parallèle à

εἶμι ἦν / *γίγνομαι ἐγενόμην ἐγενόμην*

5.2.4. Il y a divergence au futur. Le grec possède en effet des futurs processifs, associés à des aoristes (*δείσομαι*, *φανήσομαι*, *φθαρήσομαι*), et des futurs statiques, associés à des présents (*ἔσομαι*, *κείσομαι*, *φανοῦμαι*, *φθεροῦμαι*). Dans les trois verbes arméniens, le futur est solidaire du présent-imparfait processif. L'opposition *yem* « je suis » : *g'allam* « je deviens ; je serai » se retrouve dans d'autres langues, ainsi en gallois (*wyf* : *byddaf*). C'est dans les verbes d'événement que le présent s'emploie comme futur : je *pars* demain (mais : je *serai* demain à Paris).

6. Ainsi, pour *être* et *devenir*, le schéma des temps, réduit au minimum, paraît être :

(<i>être</i>)	:	présent imparfait	(futur) .
(<i>devenir</i>)		aoriste	(futur)

qui rappelle celui des verbes perfectifs et imperfectifs en russe — sans qu'il soit question, bien entendu, d'expliquer celui-ci par celui-là (cf. 3.). Une conjugaison uniforme, comme celle du verbe français, paraît exclure toute répartition de ce genre. On peut, certes, constater que la valeur aspective est sujette à varier selon le temps employé (il a eu froid = il a pris froid); mais la variation, toujours implicite, est sans conséquence pour le système.

La dépendance du temps à l'égard de l'aspect peut toutefois être constatée dans quelques cas où le changement d'aspect accompagne un changement sémantique : la nouvelle signification ne s'étend qu'à une partie des temps. C'est le cas pour *aller*, verbe d'aspect processif, lorsqu'il est employé au sens de *être* (aller bien, aller mieux) ou de *être sur le point de* (je vais partir); de même, *venir de* (+ infinitif), ou *entendre* au sens de *avoir dans l'idée* (qu'entendez-vous par là ?), qui n'ont d'autre passé que l'imparfait. Inversement, c'est au passé absolu seulement que le verbe *être* s'insère dans le paradigme du verbe *aller* :

je vais partir	j'allais partir	j'ai été sur le point de partir
mais :		
je vais	j'allais	j'ai été (à Paris) ¹⁷ .

7. De ce qui précède se dégage une explication assez simple de l'opposition *imparfait* : *passé absolu*, étrangère à certaines langues, comme l'allemand, et qui d'autre part n'est pas particulière au domaine indo-européen.

7.1. L'aspect statique se situe naturellement dans le présent : il coïncide, en quelque sorte, avec cette idée d'un point fixe, d'une suspension dans le cours du temps entre le passé écoulé et l'avenir en marche. La phrase nominale pure, en français (où elle est accidentelle) comme en arabe (où elle est régulière) est implicitement une phrase au présent. Ce n'est que par le contexte qu'elle peut être rapportée au passé. Cette transposition

¹⁷ Déjà en latin vulgaire : *fui hodie in forum*.

du présent dans le passé engendre un passé statique, impliquant une situation déjà donnée, excluant toute idée d'événement. Tel est le passé propre aux verbes d'aspect statique (v. les verbes grecs cités, 5.), comme aux présents statiques (*yem, unim, kidem*) de l'arménien : passé lié au présent, dépendant du présent qu'il suppose et transpose.

7.1.1. Ce passé unique des verbes d'état n'est cependant pas nécessairement un imparfait. En persan, p. ex., il existe un imparfait dérivé du passé simple (*kardam* « je fis ») au moyen du préfixe *mi-* (*mikardam* « je faisais »). Ce préfixe, commun au présent et à l'imparfait, témoigne de la solidarité de ces deux temps. Mais les verbes *être* et *avoir* n'ont que le passé simple ; et si ce passé assume également la valeur d'imparfait (*būdam* = lat. *fui, eram*), sa place dans le paradigme n'est pas celle de gr. *ἦν* ou de arm. *ei* : pour qu'un passé soit un imparfait, il faut qu'il soit non seulement solidaire du présent, mais encore opposé à un autre type de passé (perfectum, aoriste, etc.). L'opposition peut être indirecte : *ἦν* est un imparfait parce que la série *εἰμι, ἦν, ἔσομαι* étant parallèle à *γίγνομαι, ἐγγενόμην, γενήσομαι*, ou à *λύω, ἔλυον, λύσω*, il y a, dans la première, un vide en regard de *ἐγενόμην, ἔλυσα*, etc.

7.1.2. La relation particulière de l'imparfait avec les verbes d'état, et singulièrement avec le verbe *être*, se reflète souvent dans la formation même de ce temps : il suffit de citer l'imparfait latin en *-bam* ou l'imparfait arménien en *-i*¹⁸, créés par composition, à l'aide d'un passé du verbe *être*. En turc, tous les imparfaits sont formés sur les présents correspondants au moyen de *idim* « j'étais » ; or *idim*, passé unique du verbe *être*, a exactement la même structure que le passé absolu (en *-DI-*) des autres verbes : *dedim* « j'ai dit », *gittim* « j'allai », *oldum* « je devins » etc. La valeur d'imparfait de *idim* ne tient donc pas à sa formation, mais au caractère statique du verbe, et à l'opposition des passés dérivés (imparfaits) avec le passé primaire. Et si *ār-* (devenu *i-*) est identique à *er(mek)* « parvenir, atteindre », on comparera

(turc)	<i>ārtim</i>	je parvins	→	je fus	→	<i>idim</i>	j'étais	
et (lat)	<i>fui</i>	*je devins	→	je fus.				
						et même	<i>-bam</i>	j'étais

¹⁸ Meillet, Esquisse ... 2me éd., p. 126.

7.2. Passé statique, l'imparfait s'oppose à un passé processif. Le type du passé processif est l'aoriste indo-eur. : en effet, si l'imparfait est, par définition, le passé du présent, l'aoriste est essentiellement un passé détaché du présent, ou un passé sans présent — tel l'aoriste de **weid-* attesté par l'accord du sanscrit, de l'arménien et du grec.

L'aoriste est essentiel aux verbes d'aspect processif, comme le présent aux verbes d'état. Du fait qu'il n'implique pas, comme l'imparfait, une transposition du présent dans le passé, sa valeur chronologique est secondaire par rapport à sa valeur aspective : c'est le « temps » de l'événement.

7.2.1. L'usage de l'aoriste pour signaler un fait qui survient à l'instant même où l'on parle est bien attesté en grec ancien : *ἐγέλασα, ἐκλαυσα, ἐμαθον* — sans doute aussi *ἔφυν*¹⁹. Le même emploi existe en arménien : *mux hodecav* « cela sent la fumée » indique une perception subite, tandis que le présent (*gə hodi*) signifierait que l'odeur de fumée fait déjà partie de la situation connue.

La valeur aoristique se rencontre même dans des langues à conjugaison uniforme, où le passé absolu n'est jamais isolé. C'est ainsi qu'en turc, le passé en *-DI-* s'emploie comme l'aoriste grec ou arménien : *anladım = ξυνήκα, korktum = ἔδεισα* etc. A *sus* « tais-toi », on répond par le passé *sustum* « je me tais (à l'instant) », plutôt que par le présent *susuyorum* « je me tais (déjà), je continue à me taire ». De plus, c'est le seul temps usité pour énoncer une supposition sous forme interrogative : *yiyecek bir şey buldu mu? kendi yutardı* « trouvait-il quelque chose à manger ? il l'avalait lui-même » (*buldu* « il trouva »).

7.2.2. L'aoriste dit gnomique admet probablement une explication analogue : il faudrait y voir, plutôt qu'un passé, un emploi itératif (5.2.2.) du temps de l'événement, restreint à des phrases de caractère sentencieux.

7.3. De l'aspect processif dérive l'aspect *résultatif*, qui dénote un état consécutif à un événement. Il n'est pas rare que le même passé assume les deux valeurs : ainsi l'aoriste arménien s'emploie également comme résultatif lorsque le verbe est d'as-

¹⁹ *Wackernagel*, op. c. I, p. 176. *J. Humbert*, *Syntaxe grecque*, Paris 1945, p. 124, cite des exemples analogues en grec moderne.

pect processif (*hoknil* « se fatiguer », *anotenal* « contracter de l'appétit », etc.). La langue distingue l'état pur et simple, exprimé par un prédicat à copule, de l'état issu d'un procès, exprimé par l'aoriste :

hokneca je me fatiguai > je suis fatigué
(cf. *hoknaj (y)em* je suis fatigué)
anoteca j'ai eu faim > j'ai faim
(cf. *anoti yem* j'ai faim).

7.3.1. La valeur originelle du parfait indo-eur. n'est pas tout à fait élucidée²⁰, et le parfait du verbe *être* (véd. *āsa*), sûrement ancien, indique qu'il ne s'agit pas simplement d'un temps résultatif. Cependant, la solidarité du parfait avec l'aoriste est attestée dans l'opposition **ewidom* : **woida*, p. ex., et apparaît clairement en grec : *δέδοικα* (hom. *δεῖδω*) répond à l'aoriste *ἔδεισα* « j'ai pris peur », qui est isolé ; et les couples *ἔστην* : *ἔστηκα*, *ἔφυν*, *πέφυκα*, etc. ne sont pas moins caractéristiques que ceux du type *εἶμι* : *ἦν*.

L'opposition aoriste : parfait a été réduite de diverses façons au cours de l'évolution des langues indo-eur., soit par l'élimination de l'un des deux temps, soit par la réunion, dans une catégorie nouvelle, d'anciens aoristes et d'anciens parfaits (perfectum latin). Le parfait a acquis tantôt la valeur d'un passé d'événement, tantôt celle d'un présent statique : déjà en grec, une série comme *ἔστηκα*, *εἰστήκειν*, *ἔστήξω* est parallèle à *εἶμι*, *ἦν*, *ἔσομαι*, et la désinence primaire de gr. *ἔσται* contraste avec la désinence secondaire de sscr. *tasthuḥ*. On sait que d'anciens parfaits sont devenus des présents : gr. *ἀνώγω* gr. mod. *στέχω*, arm. cl. *gitem* (cf. *οἶδα*), et peut-être lat. *scio*²¹.

7.3.2. L'aspect résultatif se trouve souvent exprimé par des passés composés à auxiliaire statique. Mais ce type formel n'est pas toujours lié à une même valeur aspective : il suffit de penser au passé composé du français moderne, ou au perfectum passif du latin. Et l'arménien, où l'aspect résultatif s'exprime par l'aoriste (7.2.), possède également deux passés composés

²⁰ Voir maintenant l'article de J. Benveniste, dans *Archivum linguisticum* I, 1 Glasgow 1949, p. 16-22.

²¹ A. Vaillant, Hittite *sakhi*, latin *sciō*, BSL. 42 (1942-1945), p. 84-88. On ne saurait suivre l'auteur dans l'explication purement formelle qu'il propose de présents processifs comme *ferio*, *fin*.

(avec les participes en *-aj* et en *-er*), dont l'opposition avec l'aoriste est d'une autre nature.

La question de l'aspect verbal et celle du temps ont fait l'objet de nombreux travaux souvent remarquables, qu'on s'étonnera peut-être de ne pas voir cités dans cet article. C'est qu'il n'entrait pas dans mon propos de discuter les théories exposées, ou d'en apporter une nouvelle, mais simplement d'attirer l'attention sur une opposition sémantique (*être : devenir*) dont l'importance, dans les langues modernes, peut sembler assez mince, mais qui pourrait avoir joué un certain rôle dans la genèse des systèmes d'aspects.

Genève.

Robert Godel.

Etudes de linguistique sumérienne

Note liminaire.

Dans les pages que l'on va lire, le mot « sumérien », employé sans autre précision s'applique exclusivement aux textes présargoniques de Lagaš sur lesquels a porté mon enquête. Dans la seconde étude, je me suis même limité aux inscriptions dites « royales » auxquelles j'ai ajouté un ou deux textes économiques particulièrement importants. Pourquoi ce choix ?

D'abord parce que les textes présargoniques de Lagaš sont ceux que je connais le mieux. Ensuite parce qu'ils proviennent d'une ville éminemment sumérienne, Lagaš, et s'étendent sur une période relativement brève (cinq ou six générations), à une époque où le sumérien était une langue populaire et vivante et non pas le simple « latin d'école » qu'il devait devenir dès le milieu du II^e millénaire. Enfin parce qu'ils constituent l'ensemble de textes suivis à la fois le plus considérable et le plus ancien permettant une étude grammaticale à peu près complète.

×

Pour ne pas surcharger de notes le bas des pages, chaque exemple est précédé d'un numéro d'ordre en italique et entre parenthèses, ce qui a permis de grouper toutes les références à la fin de l'article, où le lecteur curieux de vérifier telle ou telle citation n'aura pas de peine à se reporter, cependant que celui qui n'en éprouve pas le besoin ne sera pas constamment arrêté dans sa lecture par des renvois bibliographiques.

Voici maintenant une liste des sigles utilisés en plus des abréviations qui se résolvent d'elles-mêmes (voir aussi en tête de l'*Index des exemples*) :

AJSL = *American Journal of Semitic Languages and Literatures* (Chicago 1895-1941); AL = *Acta linguistica* (Copenhague 1939 sqq.); AnOr = *Analecta Orientalia* (Rome 1931 sqq.); AOr = *Archiv orientální* (Prague 1929 sqq.); AS = *Assyriological Studies* (Chicago 1931 sqq.); BASOR = *Bulletin of the American Schools of Oriental Research* (South Hadley etc. 1919 sqq.); BASOR-SS = *Idem, Supplementary Studies* (New Haven 1945 sqq.); BIN = *Babylonian Inscriptions in the Collection of J. B. Nies* (New Haven 1918 sqq.); CLG³ = F. de Saussure, *Cours de linguistique générale* (3me éd., Paris 1931); CT = *Cuneiform Texts from Babylonian Tablets, etc., in the British Museum* (Londres 1896 sqq.); FT = H. de Genouillac, *Fouilles de Telloh* (Paris 1934-1936); GSG = A. Poebel, *Grundzüge der sumerischen Grammatik* (Rostock 1923); GSGL = A. Falkenstein, *Grammatik der Sprache Gudeas von Lagaš. I. Schrift- und Formenlehre* [=AnOr 28 (1949)]; HAV = *Hilprecht Anniversary Volume* (Paris 1909); JEOL = *Jaarbericht Ex Oriente Lux* (Leyde 1938 sqq.); JRAS = *Journal of the Royal Asiatic Society* (Londres 1834 sqq.); JSOR = *Journal of the Society of Oriental Research* (Toronto 1917-1932); MVAG = *Mitteilungen der Vorderasiatisch-Aegyptischen Gesellschaft* (Berlin-Leipzig 1896 sqq.); NFT = G. Cros, *Nouvelles Fouilles de Tello* (Paris 1910-1914); Nik. = M. V. Nikol'skij, *Dokumenty xozjaistvennoj očėtlosti drevnejščeje epoxi Xaldej* (Saint-Petersbourg 1908); OLZ = *Orientalistische Literaturzeitung* (Berlin-Leipzig 1898 sqq.); OrNS = *Orientalia, nova series* (Rome 1932 sqq.); OrSP = *Idem, series prior* (Rome 1920-1930); RA = *Revue d'Assyriologie* (Paris 1884 sqq.); RHR = *Revue de l'Histoire des Religions* (Paris 1880 sqq.); SAK = F. Thureau-Dangin, *Die sumerischen und akkadischen Königsinschriften* (Leipzig 1907); SGC = S. Langdon, *A Sumerian Grammar and Chrestomathy* (Paris 1911); ŠG² = A. Deimel, *Šumerische Grammatik* (2me éd., Rome 1939); Šil. = V. K. Šilejko, *Votivnyja nadpisi šumerijskix pravitelej* (Pétrograde 1915); ŠL = A. Deimel, *Šumerisches Lexikon, II. Vollständige Ideogrammsammlung* (Rome 1927-1933); VS = *Vorderasiatische Schriftdenkmäler der Königlichen Museen zu Berlin* (Berlin-Leipzig 1907 sqq.); VSP = R. Jestin, *Le verbe sumérien, II. Préfixes, particules verbales et noms verbaux* (Paris 1946); YOS = *Yale Oriental Series, Babylonian Texts* (New Haven 1915 sqq.); ZA = *Zeitschrift für Assyriologie* (Leipzig 1886-1923); ZANF = *Idem, neue Folge* (Berlin 1924 sqq.).

I

ESSAI D'ANALYSE PHONÉMATIQUE DU VIEUX SUMÉRIEN
CLASSEMENT DES PHONÈMES

1. Le phonétisme du sumérien est, sans contredit, la partie de cette langue la moins connue et la plus impénétrable. Cela tient à plusieurs raisons.

1.1. La première est que nous devons aux savants akkadiens presque tout ce que nous savons de la « prononciation » du sumérien. Or ces savants se sont trouvés devant la tâche difficile — sinon insurmontable — de consigner la prononciation d'une langue dont la plupart des phonèmes devaient être étrangers à la leur. De sorte que, pour reprendre le mot de A. Falkenstein¹, ils n'ont pu nous transmettre qu'une « rohe Vorstellung » du phonétisme sumérien.²

1.2.1. Une autre raison, plus importante encore peut-être que la première, est que les assyriologues puis les sumérologues se sont attachés surtout à la description *phonétique* du sumérien, cherchant à retrouver sous son travesti akkadien l'authentique prononciation des vieux habitants de Sumer. Recherche passionnante, mais vouée à un échec presque complet. Son résultat le plus tangible a été ces longues listes d'alternances³ ou de

¹ OLZ 1934 col. 297.

² Le phonétisme de l'akkadien est seul responsable de cet état de choses, et non l'écriture cunéiforme, car celle-ci était parfaitement apte à transcrire le sumérien, langue pour laquelle elle a été conçue, bien que certains savants — serait-ce une nouvelle poussée de fièvre anti-sumériste ? — s'efforcent de démontrer que l'écriture cunéiforme n'est pas une invention sumérienne : ainsi A. Dávid, *Oriens antiquus* [= Acta Societatis Hungaricae Orientalis] 5-12 (1945) p. 19, 26, 153-154 ; C. H. Gordon, *ORNS* 19 (1950) p. 92. Voir pourtant l'opinion d'un maître de l'akkadologie, W. von Soden, dans *AnOr* 27 (1948) p. 3.

³ Cf. p. ex. : J. D. Prince, *Materials f. a Sum. Lex.*, p. XI sq. ; Ch. Fossey, *HAV* p. 105-120 ; A. Poebel, *GSG* §§ 55-87 ; A. Deimel, *Sum. etym. Lex.* [inédit] Teil II.B.

mots à finale amuie⁴. La valeur statistique de ces listes se trouve d'ailleurs diminuée par la grande hétérogénéité des matériaux utilisés.

1.2.2. Vrai est-il que l'on a réussi à éliminer du tableau des consonnes du sumérien les emphatiques akkadiennes (*t*, *š*, *q*), et à y ajouter la sonante vélaire *ḡ*⁵. Cependant cette dernière consonne, signalée dès 1873⁶, n'a été définitivement établie que tout récemment⁷, par un auteur ayant enfin abordé le problème par sa face linguistique : définition du phonème par rapport aux autres et comparaison systématique des dialectes.

1.3. Dans les pages qui suivent, j'ai essayé de décrire le système des phonèmes du vieux-sumérien en faisant totalement abstraction de la phonétique. Celle-ci est toujours secondaire, a fortiori dans une langue morte dont la « prononciation » risque de ne nous être jamais bien connue. En revanche, le caractère abstrait des phonèmes permet d'en établir le système avec quelque certitude. Il m'a paru tentant de le faire ici en termes purement linguistiques et en appliquant aux phonèmes les critères de classement utilisés dans l'analyse sémantique⁸ des syntagmes, et notamment la distinction essentielle entre éléments autophones et éléments symphones⁹.

Je préciserai que les phonèmes ont été envisagés ici d'un certain point de vue : n'a été, en effet, pris en considération qu'un aspect bien déterminé de leur fonctionnement.

⁴ Cf. p. ex. : A. Poebel, GSG §§ 39-47 ; S. N. Kramer, AOr 8 (1936) p. 19-20.

⁵ Ainsî notée ici en conformité avec la majorité des sumérologues. Il est certain qu'une notation *ḡ* eût été plus indiquée ; elle n'a été, à ma connaissance, utilisée que par S. Langdon, JRAS 1937 p. 92-96. A. Falkenstein (par exemple dans ZANF 11 [1939] p. 32) a employé le signe *ḡ*.

⁶ F. Lenormant, *Etudes accadiennes* [i. e. « sumériennes »] I, p. 26.

⁷ R. Jestin, *Le phonème ḡ en sumérien*, RA 43 (1949) p. 41-53 [+ RA 44 (1950) p. 72].

⁸ Sur ce terme, qui s'oppose à « sémantique », voir H. Frei, *Zs. f. Phonetik* 4 (1950) p. 182 n. 79.

⁹ Ce sont les termes de H. Frei (cf. *Zs. f. rom. Philol.* 44 [1944] p. 153). Il divise actuellement (en dernier lieu : cours sur le verbe français, Université de Genève, Fac. des Lettres, sem. d'été 1950) les éléments symphones en « séparables » et « inséparables ». L. Bloomfield, suivi par l'école américaine, parle de *free form* et *bound form* ; cf. son *Language* (éd. angl., 1935) p. 160. Ces derniers termes ont été récemment critiqués par A. Martinet, *Word* 6 (1950) p. 85.

2. PHONÈMES AUTOPHONES. Il va sans dire que le phonème autophone n'est pas simplement « celui qui peut se prononcer seul, sans le secours d'un autre phonème »¹⁰ car tout phonème pourrait répondre à cette définition.

Par « phonème autophone », j'entends celui dont la réalisation constitue un signe (= signifiant + signifié) pouvant exister isolément, c'est-à-dire hors syntagme¹¹.

2.1. Les scribes akkadiens nous en ont transmis quatre: *a, e, i, u*.

2.2. Le fait que ces phonèmes autophones correspondent aux « voyelles » des phonéticiens n'est qu'une coïncidence, car le caractère vocalique de la réalisation d'un phonème n'a pas pour corollaire son autophonie. Il y a des langues qui possèdent des consonnes autophones: ainsi, en anglais, les interjections *hush* [ʃ:], *phew* [φ:], *pshaw* [pφ:], *tut* [ʔ]¹². Inversement, il y a des langues qui ignorent les voyelles autophones: les langues sémitiques, par exemple, ne connaissent que des phonèmes symphones¹³.

2.3. L'écriture fournit aussi un critère pour la détection des phonèmes autophones: elle les distingue toujours soigneuse-

¹⁰ J'allais écrire « d'une autre lettre », pour rester en harmonie avec ce galimatias de manuel scolaire.

¹¹ En tant que constituant de signifiant, tout phonème autophone peut être symphone, mais la réciproque n'est pas vraie.

¹² L'exemple n'est pas parfait, car d'une part nous sommes dans le domaine de l'interjection, toujours très particulier; et d'autre part il ne s'agit pas ici de phonèmes mais de « consonnes », soit de réalisations de phonèmes, et même, plus exactement, de réalisations de monèmes puisque les verbes correspondant à ces interjections se prononcent, la graphie restant la même: [hāš], [fyū], [pšō], [tāt] (— pour un linguiste américain, les groupes [š:]:[hāš], etc., constitueraient deux *morphs* d'un seul *morpheme*). Mais la notion de « phonème (consonantique) autophone » n'en est pas moins légitime.

¹³ C'est là, à mon avis, la vraie raison du syllabisme des écritures sémitiques. Une opinion courante est que les Phéniciens n'ont pas su faire la démarche qui les aurait conduits du syllabisme à l'alphabétisme, étape qu'il était réservé aux Grecs de franchir. En réalité, si les Sémites ne l'ont pas fait, c'est qu'ils n'en avaient nul besoin, sinon il leur eût été facile d'imaginer quelques signes de plus. C'est exactement ce qu'ont fait les Ugaritiens qui, ayant besoin de voyelles isolées pour transcrire des mots étrangers, hurrites ou autres, les ont ajoutées à la suite de leur syllabaire. [Sur l'« alphabet » d'Ugarit, récemment découvert, voir C. H. Gordon, *OrNS* 19 (1950) p. 374-376; W. F. Albright, *BASOR* 118 (1950) p. 12-14.]

ment¹⁴, alors qu'elle confond très souvent, par exemple, *e* et *i* symphones ; ainsi les couples *bé:bi*, *né:ni*, *ge:gi*, *re:ri*, *ré:rê*, *le:li*, *he:hi*, etc., sont écrits chacun par un seul signe.

2.4. Il est vraisemblable que le sumérien a possédé d'autres phonèmes autophones que *a*, *e*, *i*, *u* ; certains indices permettent de postuler *o* et *ɛ*, et peut-être encore *ū* et *ō*. Cependant, au stade actuel de nos connaissances, il n'est pas possible d'en faire état. Quoi qu'il en soit, mon classement n'étant pas fermé, il sera toujours possible d'y faire entrer des phonèmes nouvellement reconnus. Ce sera même une pierre de touche, car il est évident que, s'il est juste, les phonèmes encore inconnus doivent y trouver naturellement leur place ; et s'ils ne l'y trouvaient pas, c'est que le présent essai n'aura guère été qu'un faux pas de plus sur la route semée d'embûches de la sumérologie.

3. PHONÈMES SYMPHONES. J'appelle ainsi les phonèmes dont la réalisation constitue soit un signe, soit un signifiant, ne pouvant exister que dans un syntagme. S'il s'agit d'un signe, le syntagme sera grammatical : *à-*, préfixe verbal, ne peut exister en dehors d'un complexe verbal. Si, au contraire, la réalisation du phonème est un simple signifiant, le syntagme sera phonématique, c'est-à-dire au minimum une syllabe : par exemple, *(-)u-* dans le préfixe verbal *nu-* ou dans le mot *ukūš* « concombres ».

Les phonèmes symphones seront envisagés ici sous un aspect sématique et dans une situation tactique permettant de déceler des différences de comportement et, partant, de proposer un classement, soit : le phonème (constituant de signifiant) en position autre qu'initiale.

3.1. Certains phonèmes symphones peuvent être dits « intermittents »¹⁵, attendu qu'ils ne sont réalisés que dans certaines conditions. La notion d'intermittence est à préférer à la notion de « caducité », admise par la plupart des sumérologues, car elle est plus linguistique et correspond mieux aux faits.

J'ai mentionné plus haut (§ 1.2.1. et n. 4) les listes de « mots à finale amuie » qu'il est facile de dresser en compul-

¹⁴ Les confusions relevées par A. Falkenstein dans les textes de Gudea (début de l'époque néosumérienne) sont des cas d'espèce, relevant des habitudes phonétiques de certains scribes ; cf. p. ex. GSGL p. 23 s.v. *a* = *É*, p. 25 s.v. *É* = *a*, p. 27 s.v. *i* = *è*.

¹⁵ Sur ce terme, cf. H. Frei, *Zs. f. Phonetik* 4 (1950) p. 174-187.

sant les syllabaires : il suffit de noter tous les cunéogrammes ¹⁶ pour lesquels le philologue akkadien a inscrit une « valeur courte » à côté de la « valeur longue » : *an : ana, bal : bala, du₁₁ : dug₄, eš : eše, ġír : ġiri, ku₅ : kur₅, lá : lal, nì : nīġ, pa₄ : pab, su₆ : sum₄, šà : šag₄, tu : tud, un : unu₄, etc., etc.* On constatera alors, et c'est l'opinion de certains auteurs ¹⁷, que toute consonne (voire toute voyelle) finale est susceptible de tomber, chute qui peut d'ailleurs se produire « en chaîne », à en juger par des séries telles que *murub₄ : murú : mūr* ou *nitahu : nitah : nita : nit*, qui se complèteront sans doute un jour ou l'autre par *mu₆* et *nì₆*.

Je ne retiendrai ici que les cas d'intermittence attestés par les textes, à l'exclusion de ceux fournis uniquement par les syllabaires.

3.1.1. Parmi les phonèmes intermittents, il en est que l'on pourrait appeler « conclusifs » : ils ne sont réalisés, en effet, qu'en fin de mot ou de syllabe. Leurs réalisations sont toutes de caractère vocalique, les voyelles attestées étant [a], [u], [i]. Or la frontière syllabique, en sumérien, semble bien ne pas pouvoir tomber entre deux voyelles ¹⁸ ; il suffira donc de la présence d'une voyelle subséquente pour empêcher la réalisation du phonème intermittent conclusif. Quelques exemples illustrent ce qui précède ¹⁹ :

aka « faire » : (1) *ha-mu-ag-e* « qu'il fasse », (2) *ba-ra-ag-gé* « qu'il ne fasse pas » ; *tuku* « avoir » : (3) *á tug-e* « (celui) qui

¹⁶ J'appelle « cunéogramme » le signe cunéiforme en tant que tel, par opposition au « phonogramme » (notion sémantique) et à l'« idéogramme » (notion sémantique). Théoriquement, l'idéogramme (signifié) et le phonogramme (signifiant) sont les deux faces du cunéogramme (signe) : KA (signe) = [ka] (signifiant) + ka (signifié) « bouche ». Mais il arrive fréquemment que le cunéogramme soit utilisé comme phonogramme pur : KA + MUŠ = [kamuš] « vers », ou comme idéogramme pur : KA « bouche » + A « eau » = [nag] « boire ».

¹⁷ Cf. p. ex. S. N. Kramer, AOr 8 (1936) p. 19, 22.

¹⁸ N'entre ici en ligne de compte que la frontière syllabique entre élément autophone et élément symphone, ou entre éléments symphones.

¹⁹ Note pour les non-sumérologues. Dans la plupart des cas, le cunéogramme reste le même, que le phonème soit réalisé ou non ; c'est principalement la graphie de la syllabe subséquente qui permet de juger. — Dans la transcription des cunéogrammes, les accents et les chiffres inférieurs sont des signes diacritiques permettant de distinguer les cunéogrammes homophones : ainsi *du, dú, dù, du₄, du₅, du₆, du₇, du₈, du₂₁, du₂₂* représentent autant de cunéogrammes à lire [du]. Les mots transcrits en petits caractères supérieurs sont des « déterminatifs » et n'appartiennent pas à la chaîne parlée. On transcrit en capitales les cunéogrammes dont on ignore la lecture.

a de la force »²⁰ ; *ili* (nom propre) : (4) *il-le* (+ suffixe *-e*) ; *ki-āga* « aimé » : (5) *ki-āg-ā-ni* (+ suffixe *-ani*).

3.1.1.1. Lorsqu'on fait la statistique de ces phonèmes intermittents conclusifs, on s'aperçoit que leur réalisation est conditionnée par la voyelle de la syllabe précédente. Il ne paraît donc pas que la distinction entre [a], [u], [i] soit pertinente, et l'on serait en droit de poser un phonème unique, que l'on symboliserait, par exemple, par ə.

3.1.1.2. Ce phonème ə ne doit pas être confondu avec ce que les sumérologues appellent « voyelle de prolongement » (*überhängender Vokal*) qui, dans la plupart des cas, n'est, à mon avis, qu'un fait de graphie. Voir, par exemple, les cas enregistrés par A. Falkenstein pour les textes de Gudea (GSGL § 3).

3.1.2.1. Une seconde catégorie de phonèmes symphonnes intermittents groupe ceux que j'appellerai « préconclusifs » car, contrairement aux conclusifs, ils ne sont jamais réalisés en fin de mot ou de syllabe. Ces phonèmes, dont les réalisations sont toutes de caractère consonantique, sont : *d*, *g*, *n*.

La frontière syllabique²¹ en sumérien ne pouvant pas tomber entre deux consonnes²², il s'ensuit que le phonème intermittent préconclusif n'est réalisé que lorsqu'il est suivi d'une voyelle. On voit donc que ce phonème est symétriquement opposé à celui qui a été décrit plus haut, § 3.1.1. Voici quelques exemples :

*du*₁₀ « bon » : (6) *dùg-ga* (+ suffixe *-a*) ; *itu* « mois » : (6) *itud-da* (+ suffixe *-a*) ; *dúru* « installer » : (6) *durun-na* (+ suffixe *-a*) ; *šà* « cœur » : (6) *šag₄-ge* (+ suffixe *-e*) ; *u₄* « jour » : (6) *ud-da* (+ suffixe *-a*) ; (7) *sirara*^{ki} (toponyme) : *siraran*^{ki}-*na* (+ suffixe *-a*).

[N. B. — Dans la transcription des textes suivis, on aura avantage à noter toujours la valeur longue ou toujours la valeur courte : la transcription y gagnera en clarté et se rapprochera

²⁰ On remarquera par cet exemple et le précédent que la non-réalisation du phonème final entraîne la sonorisation de la sourde précédente devenue finale [pour autant que la voyelle qui a empêché la réalisation du phonème ne s'y oppose pas ?]. Il semble, en effet, que le sumérien ne tolère pas de sourde en finale, comme tendraient à le prouver des séries telles que : *sib* : *sipa* « berger », *tug* : *tuku* « avoir », *ud* « jour » : *utu* « soleil », etc. Mais c'est là une question de phonétique, et qui n'entre donc pas dans le cadre de cette étude.

²¹ Voir n. 18.

²² Précisons : certaines catégories de consonnes, car la séquence nasale + plosive, par exemple, semble possible.

de la graphie originale qui emploie toujours le même signe, que le phonème intermittent soit réalisé ou non.]

3.1.2.2. Y a-t-il d'autres phonèmes intermittents préconclusifs ? Trois cas litigieux sont à examiner.

3.1.2.2.1. Le phonème *l* semble être parfois intermittent, comme dans cette expression qui revient souvent dans nos textes : *nam-til-la-ni-šè* (= *namtil-ani-šè*) « pour sa vie », en regard de : *nam-ti* « vie ». D'autre part, il est toujours réalisé dans des mots comme : *sikil* « pur », *sukal* « messenger », *en-lil* « Enlil » (nom divin), etc., bien qu'après ces mots les suffixes vocaliques s'écrivent par des syllabes en *l*-²³. Je crois que les quelques exemples où l'on pourrait voir une non-réalisation de *-l* sont dus à une interprétation erronée des textes lexicographiques akkadiens. Ainsi, le signe TĪL a bien les deux valeurs [ti] et [til], mais elles ne sont pas concurrentes : TĪL = [ti], par exemple dans le verbe composé *šū — ti* « recevoir » ; mais TĪL = [til] dans *nam-til* « vie », *til* « vivre »²⁴.

3.1.2.2.2. Le phonème *m* est tenu pour « caduc » par quelques sumérologues, à en juger par leurs transcriptions. L'exemple le plus typique est fourni par le nom de la ville d'Ur, dont la transcription : *urⁱki* suppose un *-m* final, puisqu'au locatif par exemple, on a : *urⁱki-ma*. Je pense que le nom doit être lu *urim^{ki}*, le *-m-* de *-ma* étant, comme le *-l-* de *-la*, purement graphique. Vrai est-il que les syllabaires attestent la lecture [uri] du signe URIM²⁵ : mais les syllabaires sont tous d'époque postsumérienne²⁶, la plupart même de très basse époque (néo-assyrienne ou néobabylonienne), et il est permis de se demander s'il ne faut pas voir dans cette lecture [uri] l'influence de la perte de la mimation, consommée dès le mésobabylonien et le mésoassyrien²⁷.

²³ Dans les textes de Gudea, le suffixe *-a* s'écrit encore *-la* (ou *-lá*) après ces mots, mais, en revanche, le suffixe *-e* ne s'écrit plus *-le*, comme à notre époque, mais *-e* ; cf. GSGL, § 4 a) 1-2.

²⁴ Noter la graphie phonétique *nam-ti-il* que l'on rencontre, à l'époque postsargonique, dès Urnammu (Clou B II 13, cf. SAK 188.i) et chez Gudea (Statue I V 5, cf. SAK 86.i).

²⁵ = ŠEŠ+UNUG, archaïque ŠEŠ+AB ; cf. ŠL 331.26.

²⁶ Je ne parle pas des listes de mots, qu'on rencontre dès l'époque présargonique de Šuruppak, mais qui ne donnent guère d'indications sur la prononciation.

²⁷ Cf. A. Ungnad, *Gramm. d. Akkadischen* (3me éd., 1949), 6.e.đ.

3.1.2.2.3. Je ne vois pas non plus de raison pertinente de ranger *ǝ* parmi les phonèmes intermittents, comme le laisserait supposer, par exemple, la transcription *nǝ-*, fréquemment employée, du « préfixe » *nǝǝ-*.

3.1.3. Il reste à étudier le cas d'un phonème qui est pour les uns partie intégrante du suffixe du génitif, et pour d'autres, un simple « phonème inorganique » destiné à éviter certains hiatus. Quelle que soit l'opinion adoptée, on pourra l'appeler « phonème intermittent infixé », vu ses conditions de réalisation qu'il nous faut maintenant décrire.

3.1.3.1. Il apparaît généralement entre la finale vocalique d'un mot et le suffixe vocalique subséquent, ou entre deux suffixes vocaliques, non point pour éviter un hiatus, mais bien pour empêcher la superposition des deux voyelles, superposition susceptible de nuire à la clarté. Cette question étant traitée en détail plus bas (II, §4.1.2.1.), je me permets d'y renvoyer sans m'arrêter davantage.

3.1.3.2. Dès les plus anciens textes, ce phonème est écrit *-k-* devant *-a* (cunéogramme KA) et *-g-* devant *-e* (cunéogramme GĒ). A la suite de S. N. Kramer²⁸, la plupart des sumérologues transcrivent dans ce dernier cas par *-ke₄*, valeur lexicographiquement non attestée du signe GĒ, — mais légitimement déduite des valeurs [ki] (= *ki₄*) et [kit/d/t] de ce même signe ainsi que de son nom : *ki-it-tu(m)*²⁹, — et qui présenterait l'avantage d'expliciter l'identité des deux consonnes *-k-* et *-g-*³⁰. Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à conserver la graphie *-gé₄*³¹, car il me semble hors de doute qu'il n'y a pas plus de [k] dans *-ka* que de [g] dans *-gé₄*³².

²⁸ Cf. AS 8 (1936) p. 8.2 et n. 95.

²⁹ Sur les noms des cunéogrammes, voir V. Christian, MVAG 18.1 (1913).

³⁰ Ou en tout cas, pour un saussurien, l'unicité du phonème : le fait qu'il soit réa'isé toujours en [k] ou bien parfois en [k] et parfois en [g] est secondaire.

³¹ Elle est même typographiquement plus économique que *-ke₄* !

³² Si on avait réellement [k] dans *-ka*, la transcription *-ke₄* s'imposerait ; en effet, lorsque le [e] est précédé d'un véritable [g], la syllabe est écrite par le cunéogramme GE, et non GĒ : *šag₄ kug-ge pàd-da ʒnanše* « élu dans le cœur pur de Nanše » (Eannatum, Colonne I 6-7). — Voir aussi R. Jestin, RA 43 (1949) p. 52 n. 5.

[On rencontre parfois *-g-* devant *-a*, par exemple dans : *a den-ki-ga* (pour *-ka*) « la semence d'Enki », mais ce passage est tiré d'un texte postsumérien³³ et, de ce fait, n'est peut-être pas très probant.]

3.1.3.3. Très fréquemment, notre phonème n'est pas réalisé alors qu'il aurait normalement dû l'être :

(8) *lú umma^{ki}-a* « ceux d'Umma » en face de la forme régulière : (9) *šag₄ umma^{ki}-ka* « dans (= au cœur d')Umma » ; (10) *ili en₅-si umma^{ki}-a* « Ili, pontife d'Umma » en face de : (11) *lugal-zag-ge-si en₅-si umma^{ki}-ka* « Lugalzagesi, pontife d'Umma » ; (12) *é-an-na-^{di}inanna-ib-gala₈-ka-ka-a-túm* (pour *-ka-ka-ka-túm*) « celui-qui-a-été-porté-dans-l'Eanna-d'Inanna-de-l'Ibgal » (nom propre) ; (13) *šiš-urbiš_u-e* (pour *-gé*) *e-da-lal* « il livra bataille (?) »³⁴ ; (14) *kiš^{ki}-am₆* (pour *-kam*) « comme Kiš » ; (15) *é ninnu-a sub-hé-na-šè-šál* « dans le Temple du Cinquante qu'il soit en prière ! » en face de : (16) *é-gal URU×KÁR^{ki}-ka sub-hé-na-šè-šál* « dans le Temple (= Palais) de URU×KÁR qu'il soit en prière ! »³⁵ ; (17) *a-e* (pour *a-gé*) *NI-mi-è* « il y fit monter l'eau » ; (18) *šag₅ á-zid-da-a* (pour *-ka*) *gub-ba* « la Grâce qui se trouve à la Dextre » ; (19) *mí ud-da-e-ne* « les femmes de ce temps-ci »³⁶ en face de : (20) *mí ud-bi-ta-gé-ne* « les femmes de ce temps-là ».

3.1.3.4. Il y a aussi des cas où le phonème n'est pas réalisé, sans que la superposition par éclipse³⁷ que cette non-réalisation devrait normalement provoquer se produise :

(21) *ud-ul-lí-a-ta* « depuis toujours » en face de la forme régulière : (22) *ud-ul-la-šè* (< *ud-ul-lí-a-šè*) « pour toujours » ; (23) *ub-bi-a* « en ce temps-là » en face de : (24) *ud-ba* (< *ud-bi-a*), même sens ; (25) *gala-e-ne* « les *gala* (classe sacerdotale) » en face, d'une part, de : (26) *ugula-ugula-ne* (< *-ene*) « les sur-

³³ S. N. Kramer, BASOR-SS 1 (1945) p. 12. 76 ; 14. 103, 122 ; 16. 185. — Cf. aussi ŠL 99.230.

³⁴ L'exemple n'est pas très sûr, la lecture *urbiš_u* de l'idéogramme UR+UR demeurant sujette à révision ; elle est proposée ici en s'appuyant sur A. Falkenstein, OLZ 1942 col. 398.

³⁵ Dans les deux passages on pourrait lire *ka-š_u*- au lieu de *sub-*.

³⁶ Sur cet exemple, souvent cité, voir F. Thureau-Dangin, RA 32 (1935) p. 46. Cf. aussi, pour une autre interprétation, A. Falkenstein, GSGL p. 101 n. 1.

³⁷ Voir plus bas, n. 62 et II, § 5.

veillants », (27) *saġa-saġa-ne* (< *-ene*) « les prêtres », et d'autre part de : (28) *lú bappira-gé-ne* (= *-g-ene*) « les brasseurs ».

3.1.3.5. Les faits signalés aux §§ 3.1.3.3. et 3.1.3.4.³⁸ pourraient s'expliquer en voyant un phonème vide³⁹ dans les cas de non-réalisation. Mais un phonème vide ne peut, par définition, jamais être explicité⁴⁰, et dans tous les exemples avancés on sait parfaitement quel est l'élément qui manque. Il semble, au contraire, que la solution réside dans un fait d'écriture : en réalité, le phonème intermittent infixé est, lorsque les conditions requises sont remplies, toujours réalisé, mais cette réalisation n'est pas toujours consignée par l'écriture.

Cette constatation autorise les deux conclusions suivantes :

a) Dans tous les cas (et ils sont nombreux) où la frontière syllabique⁴¹ semble passer entre deux voyelles, ces deux voyelles sont en fait séparées par un phonème intermittent infixé, bien que l'écriture n'en rende pas compte.

b) Le fait que l'écriture note ce phonème tantôt par *-k-* (+ *a*) ou *-g-* (+ *e*) et tantôt par *-zé-*, montre que ce phonème n'est pas réalisé en [k/g] mais en une phonie⁴² de nature indéterminée. On pourra, dans la transcription phonématique du sumérien, le noter provisoirement par ' , sans, bien entendu, attacher à ce ' une implication phonétique précise ('aleph ou autre chose).

3.2. La seconde grande classe de phonèmes symphones du sumérien est constituée par ceux que l'on peut appeler « constants »⁴³, parce qu'ils sont toujours réalisés dans les circonstances où les autres phonèmes symphones sont intermittents. Ces phonèmes sont : *b, ġ, h, k, l, m, p, r, s, š, t, z*.

³⁸ J'ai donné plus d'exemples que pour le reste de mon exposé, car il s'agit là d'un problème controversé, comme on le verra plus bas II, § 4.1.2.1.

³⁹ Sur ce terme, cf. H. Frei, *Zs. f. Phonetik* 4 (1950) p. 161-191.

⁴⁰ Cf. Id., *ibid.*, § 3.1.

⁴¹ Voir n. 18.

⁴² Sur ce terme, cf. H. Frei, loc. cit. p. 168 n. 29.

⁴³ Sur ce terme, cf. H. Frei, loc. cit. § 4.3.1.

4. De ce qui vient d'être dit, on peut déduire pour le paléo-sumérien de Lagaš le tableau suivant :

Phonèmes autophones :	a e i u																								
Phonèmes symphones	<table style="border-collapse: collapse; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">intermittents</td> <td style="padding-right: 10px;">{</td> <td>conclusif : ə</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;"></td> <td style="padding-right: 10px;"></td> <td>préconclusifs : d g n</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;"></td> <td style="padding-right: 10px;"></td> <td>infixé :</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px; vertical-align: middle;">constants :</td> <td style="padding-right: 10px; vertical-align: middle;">{</td> <td style="vertical-align: middle;"> <table style="border-collapse: collapse; margin-left: 10px;"> <tr> <td>b</td><td>ḡ</td><td>h</td><td>k</td> </tr> <tr> <td>l</td><td>m</td><td>p</td><td>r</td> </tr> <tr> <td>s</td><td>š</td><td>t</td><td>z</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>	intermittents	{	conclusif : ə			préconclusifs : d g n			infixé :	constants :	{	<table style="border-collapse: collapse; margin-left: 10px;"> <tr> <td>b</td><td>ḡ</td><td>h</td><td>k</td> </tr> <tr> <td>l</td><td>m</td><td>p</td><td>r</td> </tr> <tr> <td>s</td><td>š</td><td>t</td><td>z</td> </tr> </table>	b	ḡ	h	k	l	m	p	r	s	š	t	z
intermittents	{	conclusif : ə																							
		préconclusifs : d g n																							
		infixé :																							
constants :	{	<table style="border-collapse: collapse; margin-left: 10px;"> <tr> <td>b</td><td>ḡ</td><td>h</td><td>k</td> </tr> <tr> <td>l</td><td>m</td><td>p</td><td>r</td> </tr> <tr> <td>s</td><td>š</td><td>t</td><td>z</td> </tr> </table>	b	ḡ	h	k	l	m	p	r	s	š	t	z											
b	ḡ	h	k																						
l	m	p	r																						
s	š	t	z																						

5. CONSIDÉRATIONS FINALES.

5.1. J'ai exclu de la présente étude les cas d'apocope ou d'aphérèse, d'assimilation ou de dissimilation, et, d'une manière générale, tous les cas qui relèvent de la phonétique pure ou de la diachronie.

5.2. Comme on le verra dans la deuxième partie de cet article, la plupart des éléments nominaux symphones sont à finale vocalique. En outre, l'opposition entre ces voyelles étant significative, elles ne sauraient être groupées sous un seul phonème : nous avons donc bien quatre phonèmes symphones : a, e, i, u.

Cependant, bien qu'ils ne soient réalisés que dans certains cas, ils n'entrent pas pour autant dans la catégorie des phonèmes intermittents, car leur réalisation ou leur non-réalisation relève plutôt de la syntagmatique, et non simplement de la phonématique. Je ne les ai donc pas fait figurer dans mon tableau, pas plus, mais pour d'autres raisons⁴⁴, que je n'ai fait figurer, par exemple, tous les phonèmes symphones initiaux parmi les phonèmes constants.

5.3. Au point de vue des réalisations phoniques, on ne peut, dans l'état actuel des choses, délimiter que les séries suivantes :

p	t	k
b	d	g
m	n	ḡ

On se rappellera toutefois que les oppositions p : b, t : d, k : g ne sont phonématiques qu'à l'initiale : en toute autre position, il ne s'agit que de variantes combinatoires (cf. sup. n. 20).

⁴⁴ Cf. sup. § 1.3. *in fine*, § 3. *in fine*.

5.4. Le phonème que je note *h* est noté habituellement *h* et parfois *ġ*⁴⁵, suivant la valeur phonétique que l'on reconnaît à ce phonème. La notation *h*, d'ailleurs typographiquement plus simple, me semble suffisante, d'autant que, jusqu'à plus ample informé, il s'agit d'un phonème « isolé », au sens pragois du terme.

5.5. Je serai le dernier à prétendre que le classement que je viens de proposer, et l'argumentation qui l'a soutenu, soient irréfutables. En sumérien, plus qu'en toute autre langue, la plus grande circonspection est de rigueur, et nul ne peut prévoir qu'une notion, juste aujourd'hui, ne sera pas démentie demain par des textes nouveaux ou par une meilleure interprétation de textes déjà connus. D'autre part, il ne serait pas difficile d'opposer à mes exemples d'autres exemples apparemment, voire réellement, contradictoires. Mais notre connaissance du sumérien est encore si rudimentaire, qu'il n'est sans doute pas une seule règle, même parmi les plus solidement établies, contre laquelle on ne puisse invoquer un certain nombre d'« exceptions ». Les sumérologues opèrent sur un domaine si délicat qu'ils s'estiment satisfaits lorsque leurs recherches parviennent à rendre compte ne fût-ce que d'une infime partie des faits ^{45a}.

×
× ×

⁴⁵ Pour cette transcription, cf. en dernier lieu R. Jestin, RA 43 (1949) p. 50 n. 5 *in fine* (= p. 51).

^{45a} Le Prof. H. Frei a bien voulu me signaler la communication de L. Hjelmslev au II^e Congrès international de Phonétique (Londres 1935) : *On the Principles of Phonematics* (voir les *Proceedings* de ce Congrès [Cambridge 1936] p. 49-54). Dans cet article, que j'ignorais, et dont les conclusions ont été rejetées naguère par N. S. Trubetzkoy (*Grundzüge* p. 83), L. Hjelmslev propose un classement des phonèmes qui revient, en dernière analyse, à la distinction entre phonèmes auto-phones et phonèmes symphones. Cependant, et quoiqu'il s'en défende, l'auteur n'est point parvenu à se délivrer du « complexe phonétique », ce qui diminue grandement la portée de son argumentation.

II

SYSTÈME DES ÉLÉMENTS SYMPHONES
DU COMPLEXE NOMINAL

1. INTRODUCTION

1.1. Soit une phrase sumérienne de caractère courant :

(29) ^a*nin-ĝîr-su ur-saĝ* ^a*en-lîl-lá-ra uru-ka-gi-na lugal la-gasa^{ki}-gé é-né mu-na-dù* « A-Ningirsu-héros-d'Enlil Urukagina-roi-de-Lagaš son-temple lui-a-construit ».

L'emploi du trait d'union dans ma traduction permet de voir d'emblée que cette phrase se compose de quatre syntagmes principaux qui en forment, dans l'ordre : l'objet indirect, le sujet, l'objet direct et le verbe. Ces syntagmes principaux, appelés « complexes » par les sumérologues, se divisent catégoriellement en deux grands groupes : les « complexes nominaux » et les « complexes verbaux ». Cette distinction est purement catégorielle et non fonctionnelle, car si un complexe nominal ne peut, en principe, remplir la fonction d'un verbe, tout complexe verbal, en revanche, peut être sujet ou objet.

1.2. Dans un complexe nominal ou verbal on distingue, comme dans tout syntagme, des éléments autophones et des éléments symphones. Considérons le premier complexe nominal de la phrase citée plus haut. On y trouve :

a) Le théonyme ^a*nin-ĝîr-su*, syntagme autophone formé de deux monèmes⁴⁶ autophones : *nin* « seigneur » et *ĝirsu* (toponyme), en rapport génitif.

b) Le substantif *ur-saĝ* « héros, champion, guerrier, etc. ». Si cette lecture, qui est celle des cunéogrammes (LION et TÊTE), est correcte, on a de nouveau un syntagme autophone formé de deux monèmes autophones ; mais il n'est pas exclu que UR-SAG ne soit que la représentation idéographique d'un mot dont le signifiant pourrait être tout autre, et notamment un monème.

⁴⁶ Sur ce terme, cf. H. Frei, *Word* 4 (1948) p. 69 n. 24 ; *Zs. f. Phonetik* 4 (1950) p. 162 n. 4.

c) Le syntagme *²en-lil-lá-ra*, formé d'un élément autophone : le théonyme *²en-lil* (= autophone *en* « seigneur » + autophone *lil* « atmosphère (?) »), et de deux éléments symphones : *-a*, marque du génitif caractérisant le rapport entre *²en-lil* et *ur-saĝ* ; et *-ra*, marque du datif, caractérisant la fonction de tout le complexe.

1.3. Je me propose de décrire ici le système des éléments symphones du complexe nominal. En bonne doctrine, cette description ne saurait se faire qu'au double point de vue sémantique et sémantique⁴⁷ ; il est cependant licite de prendre l'un ou l'autre de ces aspects comme base de départ : ce sera ici l'aspect sémantique.

1.4. Dans les éléments symphones du complexe nominal sumérien, le signifié n'est pas d'ordre lexical mais fonctionnel⁴⁸. Or ce signifié-là n'est pas lié exclusivement à un signifiant phonématique : il peut l'être encore à ce que l'on pourrait appeler, faute d'un terme plus adéquat, un « signifiant tactique » tel que l'ordre des mots. Le signifié « génitif », par exemple, peut être exprimé par un signifiant phonématique *-a* : *uru lugal-a* « la ville du roi » ou par la simple juxtaposition des termes : *uru lugal* « la ville du roi », *lugal uru* « le roi de la ville ». A noter que les deux procédés ont ceci de commun, l'ordre de séquence des termes.

1.4.1. Je n'ai retenu que le premier cas pour la présente étude, comme son titre d'ailleurs le sous-entend. Cette position est-elle licite ? Je le crois, puisqu'il s'agit, somme toute, de rechercher le rôle et le nombre des éléments symphones et non pas la manière dont le sumérien exprime tel ou tel rapport grammatical.

⁴⁷ « Linguistiquement, la morphologie n'a pas d'objet réel et autonome ; elle ne peut constituer une discipline distincte de la syntaxe. » (CLG³ p. 186). — « L'entité linguistique n'existe que par l'association du signifiant et du signifié ; dès qu'on ne retient qu'un de ces éléments, elle s'évanouit... » (CLG³ p. 144). — Devant certaines tendances de la linguistique actuelle, il est des principes que l'on ne saurait trop répéter.

⁴⁸ Ce qui n'est pas le cas dans toutes les langues. En français, le signifié de l'élément symphone *-age* est d'ordre lexical, celui des éléments symphones *je*, *me*, *-rai*, d'ordre fonctionnel. Les pseudo-préfixes nominaux sumériens tels que *nam-* et *niĝ-*, communément appelés « préfixes d'abstraction », ne sont, à mon avis, pas plus symphones que *grand-* dans *grand-père*.

1.4.2. On peut d'ailleurs se demander si, en sumérien, le choix entre les deux procédés répond à un système. La question est délicate. Il me semble pourtant que la réponse est négative. En effet, le cas n'est pas rare de phrases exactement parallèles où les deux procédés sont concurrents : que l'on compare au complexe analysé ci-dessus (§ 1.2.) celui-ci, de sens rigoureusement le même : (30) *anin-ġir-zu*⁴⁹ *ur-saġ* *den-lil*.

D'autre part, si l'on examine les textes d'Urnansé, fondateur de la dynastie, on s'aperçoit que l'emploi des éléments symphoniques y est extrêmement réduit : on rencontre deux fois *-bi*⁵⁰, quatre fois *-ta*⁵¹ et une fois *-a*⁵². En revanche, dans deux textes très brefs, légèrement postérieurs⁵³, on trouve : *-a*, *-e*, *-ani* et *-šè* ; et le système est pratiquement complet dès les textes du petit-fils d'Urnansé, Eannatum⁵⁴.

Les constatations qui viennent d'être faites semblent autoriser la conclusion suivante : l'emploi des éléments symphoniques n'est *obligatoire* que lorsque la simple juxtaposition risque d'être équivoque. En dehors de ce cas, le choix entre les deux procédés relève de la parole et se trouve donc hors des limites du présent travail.

1.5. Un grand nombre d'éléments symphoniques nominaux — sinon tous ? — peuvent figurer aussi dans le complexe verbal, mais, pour des raisons évidentes, je n'ai pas tenu compte de cet aspect de leur fonctionnement. Il doit d'ailleurs faire l'objet d'une étude spéciale.

2. PRINCIPE DU CLASSEMENT

2. La plupart des langues connaissent des syntagmes du type autophone + symphonie, et vice-versa, qui peuvent exister pour

⁴⁹ La différence de graphie *-su* : *-zu* n'est pas pertinente.

⁵⁰ Plaque triangulaire III 10 ; Plaque de diorite III 5. Sur le sens de tous ces éléments, voir plus bas, § 3. sqq.

⁵¹ Dans le même contexte : Tablette de pierre AV 4 ; Plaque triangulaire IV 2 ; Pierre de seuil 17 ; Bas-relief A β 5. Plus dans les noms propres *á-ni-ta* (Bas-reliefs A, B, C γ 1) et *mu-inanna-kur-ta* (Bas-reliefs A 5, C α 3).

⁵² Plaque de diorite II 7 : le cas est douteux. Ajouter les noms propres : *á-ni-kur-ra* (Bas-relief A 4), *nam-azu-a* (Bas-relief C 4 : douteux !) et *šul-šag-ga* (Tablettes de pierre B II 5, C II 3).

⁵³ Fragments de coupes A et B : en tout neuf mots !

⁵⁴ Son fils Akurgal nous a laissé trop peu de chose pour qu'on puisse se rendre compte de la situation.

eux-mêmes sans être obligatoirement englobés dans une phrase; ce cas n'est d'ailleurs pas à confondre avec l'autophonie pure et simple. Ainsi les syntagmes : *hé l'homme!*, *ce cheval*, *mes crayons*, *der Mann*, peuvent se concevoir sans le secours d'un contexte linguistique, contrairement à des syntagmes tels que : *à l'homme*, *des Mannes*, *regem*⁵⁵.

Il en est de même en sumérien et les éléments symphones nominaux de cette langue peuvent être répartis en deux groupes, selon qu'ils servent à former des syntagmes de l'une ou de l'autre catégorie. Faute de mieux, j'appellerai provisoirement « déterminatifs » ceux du premier groupe (type *der Mann*), et « relationnels » ceux du second (type *des Mannes*).

3. ELÉMENTS SYMPHONES DÉTERMINATIFS

3.1. Déictiques. — Le sumérien, comme on peut s'y attendre pour une langue de grande civilisation⁵⁶, possède un système de déictiques binaire dont les deux termes, toutefois, ne recouvrent qu'imparfaitement ceux des systèmes qui nous sont familiers.

3.1.1. Le déictique *-e*, pluriel *-ene*, semble n'être, en sumérien correct, employé qu'avec des noms de la « classe animée »⁵⁷. Sa valeur est, grosso modo, celle d'un déictique du degré proche (*dieser-Deixis*), mais il sert surtout à mettre un nom en évidence, ou simplement à l'actualiser. Sa place est, en général, à la fin du complexe.

a) **Singulier** : (31) *nin-izkim-til dam en_s-si adaba^{ki}-ka-gé* « Ninizkimtil, la femme du pontife d'Adab » ; (32) *é-an-na-lúm (...)* *ki-āğa adumu-zi-abzu-gé* « Eannatum (...) le chéri de Dumuziabzu » ; (33) *ud-ba é-an-na-tum-e id gibil mu-na-dun* « en ce jour-là, Eannatum lui [à Ningirsu] a creusé le Canal-Neuf » ;

⁵⁵ Ce dernier syntagme est formé de deux monèmes symphones.

⁵⁶ Cf. H. Frei, AL 4 (1948) p. 111-129. D'une manière générale, les langues à système de déictiques binaire ne connaissent pas le duel (cf. *ibid.* p. 127-128), ce qui est bien le cas du sumérien.

⁵⁷ Le genre n'a en sumérien qu'une valeur lexicale : distinction des sexes par hétéronymie ou par composition. Autrement significative est la distinction entre « animé » et « inanimé », sur l'importance de laquelle A. Falkenstein a, sauf erreur, attiré le premier l'attention (OLZ 1933 col. 304 ; cf. aussi GSGL § 20). La classe animée comprend les êtres humains et divins, la classe inanimée, les animaux et les choses (concrètes et abstraites).

(34) *il-le nam-en₃-si umma^{ki}-a šu-e-ma-ti* « cet Ili reçut le pontificat d'Umma »; (35) *é-an-na-túm(...)-ra inanna-gé (...)* *nam-lugal kiš^{ki} mu-na-la-sum* « à Eannatum (...) Inanna (...) lui a donné la royauté de Kiš »; (36) *mí-e nita-ra ...* « la femme (qui) à (son) mari ... »; (37) *sukal-mah-e* « le grand-vizir (?) »; (38) *en₃-si-gé* « le pontife »; (39) *dumu-mí za-ni-ni-gé šu-ba-ti* « la fille de Zanini a reçu ».

Dans tous ces exemples, le complexe affecté du suffixe *-e* représente le sujet. On pourrait donc être tenté d'y voir un suffixe du nominatif : cf. S. Langdon, SGC §§ 69, 140 ; A. Poebel, GSG § 155⁵⁸ ; A. Deimel, ŠG³ § 18.2⁵⁹ ; A. Falkenstein, GSGL § 27⁶⁰. Cependant, il est aussi des cas où l'on ne saurait faire intervenir une notion nominative, comme dans le passage suivant qui est dépourvu de verbe : (40) *a-ba-nağ ugula* « *ba-ú-gé* « Abanağ, le surveillant (attaché au temple) de Bau ».

En fait, je ne crois pas qu'il y ait en sumérien un suffixe du nominatif proprement dit, le cas sujet étant marqué exclusivement par l'ordre des mots et/ou le contexte⁶¹. Qu'un substantif affecté du déictique *-e* puisse être sujet, cela ne fait ni doute ni difficulté ; mais que presque tous les exemples de l'emploi de ce suffixe offrent un nominatif, cela n'est, à mon avis, qu'une apparence. En effet, comme on le verra plus bas (§ 4.1.1. a-b), il existe aussi un suffixe *-e* de l'accusatif et un suffixe *-e* du locatif d'aboutissement : supposé qu'un syntagme substantif + *-e* déictique soit un accusatif, par exemple, le *-e* de ce cas viendra s'ajouter au *-e* déictique, donnant la séquence substantif + *-e* + *-e* ; il se produira alors une superposition par non-répétition⁶² de ces deux éléments, ce qui nous ramènera à la séquence substantif + *-e* : on ne peut donc guère savoir, schématiquement, si un accusatif contient ou non l'élément déic-

⁵⁸ Noter que cet auteur affirme l'identité originelle du « Subjekts-e » et du « Demonstrativpronomen -e » (op. cit. § 156).

⁵⁹ Qui tient *-e* pour une ancienne préposition « in, an, bei, durch, etc. » (op. cit. § 18.4).

⁶⁰ Ce dernier auteur identifie le *-e* du cas sujet au « "dortdeiktische" Element -e » (op. cit. § 15. b).

⁶¹ A remarquer que le nominatif est le seul cas qui ne soit jamais incorporé dans le complexe verbal.

⁶² Ce terme est emprunté à mon maître Henri Frei qui distingue trois cas de superposition : divisé par éclipse (formule A = AB) : lat. *am-aō* > *am-ō* ; divisé par non-répétition (A = AA) : ang. *[ull [ful] + -ly [li] > fully [fúli]* ; indivise (A = BC) : fr. *à + le > au [ō]*.

tique. La clarté n'en souffrant pas, on n'a pas éprouvé le besoin d'empêcher cette superposition au moyen du phonème infixé dont il a été question plus haut (I, §§ 3.1.3. - 3.1.3.5.).

b) **Pluriel**: (41) *engar-ré-ne* « les laboureurs » ; (42) *gala-e-ne* « les *gala* (classe sacerdotale) » ; (43) *gutug-ge-ne* « les *gutug* (classe sacerdotale) » ; (44) *sipa udu sik-ka-gé-ne* « les pâtres des moutons-à-laine » ; (45) *mí ud-bi-ta-gé-ne nita minata NI-tug-am*, « les femmes de ce temps-là étaient possédées par deux hommes » ; (46) (*en-te-me-na ...*) *lu inim diğir-ré-ne dab₆-ba* « (Entemena...), celui qui a exécuté l'ordre des dieux »⁶³.

Il est possible que l'on ait : *-ene* < *-e* + *-ene* avec superposition par non-répétition. Cette explication me paraît en tout cas plus satisfaisante que celle de A. Falkenstein qui, s'appuyant sur A. Poebel, GSG § 135, écrit⁶⁴ : « Das Pluralsuffix *-ene* enthält wahrscheinlich das doppeltgesetzte deiktische Element *-e* « da », « dort » [...] mit einem *-n-* als Hiatusstilger ». Cet emploi de *-n-* comme « Hiatusstilger » serait, sauf erreur de ma part, unique⁶⁵.

3.1.2. Le second déictique est *-bi*, pluriel *-bene*. Il s'emploie avec des noms des deux classes, sauf bien entendu au pluriel, le pluriel des noms de la classe inanimée n'étant jamais explicité par suffixation. Le degré d'éloignement est plus grand que dans le cas du suffixe *-e*; *-bi* s'ajoute parfois à un substantif déjà cité dans le contexte avec (mais aussi sans) actualisation par *-e*.

a) **Singulier animé** : (47) *lú-bi* « cet homme (dont il a été question à la ligne précédente) » ; (48) *lú gu-la-bi* « ce puissant (dont on a parlé) ».

b) **Singulier inanimé** : (49) *ud-bi-a*⁶⁶ « en ce jour-là » ; (50) *ud-bi-ta* « de (= *ex*) ce temps-là » ; (51) *mu ud-bi-ta-bé* « son nom d'autrefois (= de ce temps-là) » ; (52) *mí ud-bi-ta-gé-ne* « les femmes de ce temps-là ».

⁶³ Ce dernier cas est peut-être à interpréter : *inim diğir-ene-e*.

⁶⁴ GSGL p. 73 n. 1.

⁶⁵ Un cas difficile est celui du suffixe *-ane* que l'on rencontre deux fois, dans le syntagme *kur-a-ne-šè* (Eann. SV F V 22, VI 5). Il semble bien que l'on ait affaire à une graphie aberrante *-ane* pour *-ene*. Je me permets de renvoyer à une note qui doit paraître dans un des prochains fascicules de la *Revue d'Assyriologie*.

⁶⁶ Sur cette forme, cf. inf. § 5.1.b exemple (163).

c) **Pluriel**: (53) *gutug-bé-ne* « ces *gutug* (classe sacerdotale) »⁶⁷.

3.1.3. Le déictique *-bi* servant pour les deux classes alors que le déictique *-e* n'apparaît qu'avec des noms de la classe animée, on peut sans doute poser deux déictiques homophones *-bi*, l'un pour la classe animée avec pluriel *-bene*, l'autre pour la classe inanimée sans pluriel suffixal. Le système sera complété par un *-zéro* correspondant, à l'inanimé, au *-e* de l'animé.

3.1.4. Le système des déictiques, tel qu'il vient d'être décrit, diffère quelque peu des descriptions usuelles. C'est ainsi que A. Deimel, ŠG² § 30.3 ne reconnaît qu'un seul véritable déictique : *-bi*. Ce suffixe, admis par A. Poebel, GSG §§ 230-233, à côté de (*h*)*ur* (§ 234), *-e* (§§ 223-226) et *-ne* (§§ 227-229), est en revanche rejeté par A. Falkenstein, GSGL p. 56 n. 5, dont le système, binaire à juste titre, est constitué par *-ne* et *-e* (GSGL § 15; rappelons qu'il s'agit exclusivement de la langue de Gudea).

3.1.5. Le suffixe *-ene*, que j'ai classé parmi les déictiques, est en général considéré comme une simple marque du pluriel et, de ce fait, étudié au chapitre du nombre. Or le sumérien exprime la notion de pluriel soit par un nom de nombre accompagnant le substantif, soit par la reduplication du substantif, soit encore par celle de l'adjectif qualifiant ledit substantif, sans que la distinction entre animé et inanimé intervienne. Si, en revanche, *-ene* ne se rencontre qu'avec des noms de la classe animée, c'est qu'il sert à former le pluriel de suffixes déterminatifs de cette classe. En outre, s'il s'agissait d'un pluriel pur et simple, son emploi cumulé avec la reduplication du substantif (cf. inf. § 5.1.a et n. 90) serait pléonastique et partant difficilement explicable⁶⁸.

⁶⁷ En regard de *gutug-ge-ne* deux lignes plus haut; cf. sup. exemple (43).

⁶⁸ Il convient de supprimer les pseudo-suffixes du pluriel *-há* et *-me*. Le premier, dont la vraie lecture est sans doute celle qui correspond à sa graphie : *-hi-a*, n'est qu'un adjectif signifiant « divers, de plusieurs sortes »; cf. GSGL § 21.7 ainsi que N. Schneider, OrNS 12 (1943) p. 285-292. Quant à *-me*, c'est tout simplement le verbe-copule. A. Falkenstein, qui admet cette interprétation, pense que *-me* dérive de l'enclitique *-meš*, attesté à l'époque postsumérienne : cf. GSGL § 21.6). N. Schneider, au contraire, tient pour la dérivation inverse : *-me* > *-meš*, mais considère *-me* comme le simple pendant

3.2. *Possessifs*. — Les suffixes attestés dans les textes qui nous occupent sont les suivants :

3.2.1. Première personne du singulier : *-ġu*.

(54) *é-ġu* « ma maison » ; (55) [*lugal-ġ*]u-[ra]⁶⁹ « à mon roi » ; (56) *še-ġu ha-mu-tùm* « qu'on apporte mon orge ! ».

3.2.2. Troisième personne du singulier, animé : *-ani*.

(57) *diġir-a-ni* « son dieu » ; (58) *diġir-ra-ni* « son dieu » ; (59) *ir-ra-ni* « son serviteur » ; (60) *ir kalag-ga-ni* « son serviteur vaillant » ; (61) *nam-til-la-ni-šè* « pour sa vie » ; (62) *inim gi-na-ni-ta* (= *inim gin-ani-ta*) « sur son ordre juste (?) ».

3.2.3. Troisième personne du singulier, inanimé : *-bi*.

(63) *en₅-si-bi* « son [de telle ville] pontife » ; (64) *é melam-bi* ... « temple dont la splendeur ... (= temple, sa splendeur) » ; (65) *mu-bi* « son nom [de tel objet] » ; (66) *lugal-bi-ra* « [tel temple :] à son roi ».

3.2.4. Troisième personne du pluriel : *-anene*.

(67) *é-muš é ki-āġa-ne-ne* « l'Emuš, leur temple bien-aimé »⁷⁰.

Ce suffixe résultant de la superposition de *-ani* + *-ene*, il n'est pas étonnant qu'on ne le rencontre qu'avec des substantifs de la classe animée. [Il va sans dire que dans les possessifs la notion d'animé ou d'inanimé concerne le possesseur.]

3.2.5. Le suffixe *-za* (cf. inf. § 5.2.b) permet de restituer un suffixe **-zu* pour la deuxième personne du singulier. En revanche, on ne trouve dans nos textes aucun motif de restitution des suffixes **-ġe* (première personne du pluriel) et **-zunene* (deuxième personne du pluriel) (cf. p. ex. GSGL p. 234 en haut).

(animé) de *-hi-a* (inanimé) : OrNS 13 (1944) p. 214-222. On ne saurait donner entièrement raison, ni entièrement tort, à ces deux éminents sumérologues. En effet, que *-me* soit le verbe-copule ne fait, à mon avis, aucun doute ; mais je crois aussi que cette forme est première et que la forme postsumérienne *-meš* en dérive. Ce dernier suffixe n'est autre que le verbe-copule *-me* augmenté de la marque de la troisième personne du pluriel des verbes, *-eš* : le cunéogramme MEŠ lui-même, qui est composé des deux signes ME + EŠ, en est un indice éloquent.

⁶⁹ La restitution est sûre.

⁷⁰ Cet exemple peut s'interpréter : *ki-āġa-(a)nene* ou bien : *ki-āġ(a)-anene*.

4. ELÉMENTS SYMPHONES RELATIONNELS

4. Selon la qualité de la relation qu'ils expriment, ces éléments seront divisés en « subordonnants » et « coordonnants », ceux du premier groupe impliquant une relation entre un *rectum* et un *regens*.

4.1. *Suffixes de subordination*. — Sématiquement, ces suffixes se laissent distribuer en deux groupes :

- a) suffixes en *-e* : *-e*, *-šè* ;
- b) suffixes en *-a* : *-a*, *-ra*, *-da*, *-ta*.

Il est à remarquer que ce classement formel reste valable au point de vue du signifié, les suffixes du groupe a) marquant le point d'aboutissement d'un procès, idée étrangère à ceux du groupe b). En gros, on pourrait presque parler de la distinction entre cas directs et cas obliques, si la notion de « cas », du moins au sens indo-européen, pouvait être retenue pour le sumérien.

4.1.1. Les suffixes en *-e* sont au nombre de trois dont deux homophones :

a) *-e* de l'accusatif⁷¹ : marque l'objet sur lequel s'exerce le procès.

(68) *a-e NI-mi-è* « il y fit monter l'eau » ; (69) *ka-na dug-gé a-mu-né-tag₄* « dans sa bouche, la parole il consacra » ; (70) *kur-kur-ré saḡ-e-da-siḡ* « il chargea (= frappa de la tête)⁷² les pays (ennemis) »⁷³ ; (71) *ud aⁿanše nam-lugal lagasa^{ki}-gé mu-na-sum-ma-a* « lorsque Nanše lui eut donné la royauté de Lagaš »⁷⁴.

b) *-e* du locatif d'aboutissement : marque le lieu où est venu aboutir le procès.

(72) *é aḡá-tùm-dùg-gé izi-ba-sum* « ils boutèrent le feu au temple de Ġatumdug » ; (73) *é lú gu-la-gé é šub-lugala-ka ab-*

⁷¹ J'insiste sur le fait que l'emploi de termes de ce genre (accusatif, datif, ablatif, etc.) n'est qu'un pis-aller, les notions qu'ils expriment généralement ne recouvrant que fort imparfaitement les « cas » du sumérien.

⁷² Cf. en français : *charger tête baissée*.

⁷³ Cet exemple est peut-être à ranger sous le *-e* du locatif d'aboutissement.

⁷⁴ Le *-e* s'applique à tout le complexe *nam-lugal lagasa^{ki}*.

ús-sa « (si) la maison d'un *šub-lugala* (classe sociale et/ou militaire) jouxte la maison d'un puissant » ; (74) *é-an-na-túm* (...) *šag₄ kug-ge pàd-da ananše* « Eannatum (...) élu dans le cœur pur de Nanše » ; (75) *šiš-urbišū-e e-da-lal* « il livra bataille »⁷⁵.

c) *-šè* marque le directif, avec parfois une nuance locative : endroit vers lequel se dirige, objet en vue duquel s'accomplit le procès.

(76) *a ab-šè* « jusqu'à l'eau de la mer » ; (77) *á-zig-šè* « en violence » ; (78) *nam-inim-ma dirig-dirig-šè e-aka* « il agit selon des ordres ambitieux »⁷⁶ ; (79) *zu-zu lugal akšak^{ki} akšak^{ki}-šè mu-gaz mu-ha-lam* « Zuzu, roi d'Akšak, il écrasa (et) anéantit dans Akšak (jusqu'où il l'avait poursuivi) » ; (80) *é-šè* « pour le temple » ; (81) *nam-tíl lugala-ni en-an-na-túm-ma-šè a-mu-na-šè-ru* « pour la vie de son roi Enannatum, il lui [à Ningirsu] a voué (cet objet) »⁷⁷ ; (82) *e ki-sur-ra* (...) *gú ididigina-šè šál-la* « le fossé frontière (...) qui est jusqu'à la rive du Tigre ». (83) *nam-sipa-šè* « pour le pastorat » ; (84) *uru-ni-šè* « dans (= vers) sa ville » ; (85) *e tehi-šè na-e* « un fossé de [m. à m. « pour le »] renforcement on creusa »⁷⁸ ; (86) *šiš-urbišū-šè e-da-lal* « il livra bataille »⁷⁹.

4.1.2. Les suffixes en *-a* sont au nombre de cinq dont deux homophones.

4.1.2.1. Les sumérologues ne sont pas d'accord sur la forme du suffixe du génitif : pour certains, cette forme serait *-ak*, ainsi A. Poebel, *Babyloniaca* 4 (1910) p. 193-215, GSG § 57, JSOR 9 (1925) p. 1-7, et surtout AJSL 51 (1934-1935 : article rédigé en 1932) p. 145-176 ; A. Deimel, ŠG² § 19 ; A. Falkenstein, GSGL § 28 (cf. p. 84 n. 3) ; et, d'une manière générale, toute l'« école poebelienne » ; d'autres considèrent que la forme

⁷⁵ Rangé sous locatif d'aboutissement à cause du passage parallèle cité plus bas sous *-šè*. Pour la lecture (douteuse) *giš-urbišū*, cf. sup. n. 34.

⁷⁶ Le suffixe marque tout le complexe substantif + adjectif redoublé.

⁷⁷ Le suffixe marque tout le complexe nominal.

⁷⁸ Pour cette lecture et cette traduction de IDIM = *tehi*, cf. ŠL 69.7. La traduction de R. Jestin, VSP p. 141 me semble moins satisfaisante. — Noter la figura etymologica *e...e* « fossé un fossé », qui s'accommoderait aussi du sens « talus » que possède, corollairement, le mot *e*.

⁷⁹ Cf. sup. n. 75.

du suffixe génitif est *-a*, le *-k-* qui le suit n'étant qu'une consonne de liaison : ainsi F. Thureau-Dangin, RA 8 (1911) p. 88-92, et surtout RA 32 (1935) p. 194-198 ; R. Jestin, *passim* dans ses travaux.

Je pense à mon tour que la forme du suffixe est bien *-a* ; cependant, l'argument des tenants de cette théorie, savoir que le *-k-* a pour but d'empêcher l'hiatus, ne rend pas exactement compte du phénomène : il s'agit, à mon sens, d'empêcher une superposition par souci de clarté. Sur la nature de ce *-k-*, voir plus haut I, §§ 3.1.3-3.1.3.5. En effet, ce *-k-* ne se rencontre pas en finale absolue, ce que les partisans de la forme *-ak* expliquent par l'« amuissement des consonnes finales » en sumérien. En revanche, on le rencontre (graphiquement explicité ou non) :

a) Après un mot à finale vocalique dont, pour des raisons de clarté ou de stylistique, on veut que le suffixe *-a* reste distinct : (87) *en-ki-ka* « d'Enki » ; (88) *nam-til en-te-me-na-ka-še* « pour la vie d'Entemena » ; (89) *inanna-ka* « d'Inanna » ; (90) *ki-utu-ka* « (il vainquit) la 'Place-du-Soleil' »⁸⁰ ; (91) *en-an-na-tum en₅-si lagasa^{ki}-ka* « Enannatum, pontife de Lagas » ; (92) *e ki-sur-ra nanše-ka* « le fossé frontière de Nanše » ; (92a) *nin-šir-su-ka* « de Ningirsu » ; (93) *nin-mú⁸¹ šir-lal nin-šir-su-ka-ra* « à Ninmu, porte-glaive de Ningirsu » ; (94) *ugula simuga-ka* « le chef des forgerons » ; (95) *é šub-lugala-ka* « la maison d'un *šub-lugala* (classe sociale et/ou militaire) » ; (96) *šu-nir URUxA^{ki}-ka* « l'emblème de URUxA » ; (97) *uru-ka-gi-na-ka* « d'Urukagina ». — Ajouter les exemples (8) à (11) cités plus haut I, § 3.1.3.3.

Il est vrai que dans les passages de ce genre les partisans de la forme *-ak* soutiennent que la syllabe *-ka(-)* représente en réalité un double génitif : *-(a)k-a(k)*, et certains sumérologues, surtout de l'école de Chicago, n'hésitent pas à truffer leurs transcriptions de (*k*) restitués partout où, à leur sens, ils sont sous-entendus, bien que dans la plupart des cas il n'y a vraisemblablement jamais eu de suffixe. En effet, le sumérien, et tout le monde est d'accord là-dessus, peut exprimer le génitif non seulement par suffixation mais encore par simple juxta-

⁸⁰ Ou bien faut-il lire : *ki-zalak-ka / ki-zalag-ga₁₄*, ce qui supprimerait le *-k-* ?

⁸¹ Sur la lecture *nin-mú* du théonyme lu habituellement *nin-sar*, cf. S. N. Kramer, BASOR-SS 1 (1945) p. 25 n. 47.

position (cf. sup. § 1.4.) selon le schéma régulier *regens + rectum*⁸². Or ce dernier procédé est le plus fréquemment employé dans des syntagmes courants tels que « pontife de Lagaš », « roi du ciel », « temple de Nanše », etc., et surtout lorsque le syntagme est un nom propre : écrire *nin-ġir-su(-k)* sous prétexte que ce théonyme signifie « Seigneur de Ġirsu », me semble aussi peu justifié que le serait en français la notation *Hôtel-(de-)Dieu, La Ferté-(de-)Milon* ou, en italien, *capo (di) stazione*, etc.

b) Dans la séquence génitif + génitif pour éviter la superposition des deux suffixes, ou celle du deuxième suffixe avec la finale vocalique du substantif lorsque l'éclipse (ou la non-répétition) du premier suffixe a eu lieu : (98) *nin-izkim-til dam en₅-si adaba^{ki}-ka-ra* « à Ninizkimtil, femme du pontife d'Adab » : génitif superposé + génitif (+ datif) ; (99) *zi ^{den}-lil lugal an-ki-ka* « au nom d'Enlil, roi du ciel et de la terre »⁸³ : génitif éclipsé + génitif ; (100) *iá ninda lú zig-ga-ka* « cinq pains des (= pour les) 'Vorarbeiter' (?) »⁸⁴ : génitif + génitif.

c) Dans la séquence génitif + suffixe vocalique, pour éviter la superposition des deux suffixes, ou celle dudit suffixe vocalique et de la finale vocalique du substantif lorsque l'éclipse (ou la non-répétition) du suffixe du génitif a eu lieu : (101) *abzu-eg-a-ka* (= *abzu-eg-a-k-a*) « dans l'abzu de l'eg » : génitif + locatif ; (102) *nin-izkim-til dam en₅-si adaba^{ki}-ka-gé* « Ninizkimtil, la femme du pontife d'Adab » : génitif superposé + phonème infixé + génitif + phonème infixé + déictique ; (103) *en-te-me-na dumu ki-áġa en-an-na-túm-ma-gé* « Entemena, le fils chéri d'Enannatum » : génitif + déictique ; (104) *ur-saġ ^{den}-lil-lá-gé* « le héros d'Enlil » : génitif + déictique ; (105) *sipa udu sík-ka-gé-ne* « les pâtres des moutons-à-laine » : génitif + déictique pluriel. — Cf. aussi les exemples (18) à (20) et (28) cités plus haut I, §§ 3.1.3.3. et 3.1.3.4.

d) pour éviter la superposition de deux suffixes vocaliques ou d'un suffixe vocalique et de la finale vocalique d'un substantif, en l'absence de tout génitif ; ce dernier cas démontre définitivement, me semble-t-il, que le *-k-* n'appartient pas au

⁸² La séquence inverse est attestée mais, en synchronie, elle relève du lexique.

⁸³ *an-ki* est un composé du type *dvandva*.

⁸⁴ Pour cette traduction, cf. GSGI, p. 97 et n. 1.

suffixe du génitif : (106) *é-an-na-gé* « à l'Eanna »⁸⁵ : phonème infixé + locatif d'aboutissement ; (107) *mina-kam-ma-ka* (= *mina-k-am₆-a-k-a*) « pour la deuxième fois » : phonème infixé + verbe-copule (+ génitif + phonème infixé + locatif) ; (108) *u-kam-ma-ka* (= *u-k-am₆-a-k-a*) « pour la dixième fois » : même analyse ; (109) *abzu-bàn-da-a* « dans l'Abzubanda » : phonème infixé non écrit + locatif ; (110) *anidaba-gé* « Nidaba (théonyme) » : phonème infixé + déictique ; (111) *tur-ukú-gé* « le *tur-ukú* (classe sociale et/ou militaire) » : même analyse — Cf. aussi les exemples (14), (17), (23) et (25) cités plus haut I, §§ 3.1.3.3. et 3.1.3.4.

4.1.2.2. Au suffixe *-a* du génitif, il convient de rattacher le suffixe *-a* qui est la marque habituelle de l'adjectif, ce dernier n'étant, en dernière analyse, qu'un nom au génitif : « dieu de puissance » = « dieu puissant ».

(112) *gum mah-ha* « le mortier sublime » ; (113) *ír dùg-ga* « de bonnes larmes » ; (114) *kug luh-ha* « argent pur (ifié) » ; (115) *tir kug-ga* « le bois sacré ».

4.1.2.3. Le suffixe du locatif (sans mouvement) a aussi la forme *-a*. Sa place, en principe, est après le suffixe du génitif. Voici quelques exemples en plus de ceux qui ont pu être cités ci-dessus § 4.1.2.1. :

(116) *a šag₄-ga šu-dug₄-ga* « le sperme (qui est) injecté dans le sein (*šag₄*) » ; (117) *ba-gár-a* « dans le Bagar » ; (118) *é nin-dara-ka* « dans le temple de Nindara » ; (119) *é-a* « dans le temple » ; (120) *ud-da*⁸⁶ « alors, lorsque (= en ce jour, en ce temps) », « si (= au jour où) ».

4.1.2.4. Le suffixe *-ra* correspond au datif et se place, en règle générale, à la fin du complexe à valeur dative.

(121) *é-an-na-túm-ra* « à Eannatum » ; (122) *anin-šír-zu é-ninnu-ra* « à Ningirsu de l'Eninnu » ; (123) *an-ki lugal eridug^{hi}-ra* « à Enki roi d'Eridu » ; (124) *lugal-bi-ra* « à son

⁸⁵ Dans *é-na-na*, nom d'un temple, syntagme figé, il n'y a pas de génitif explicite (cf. sup. sub. a) *in fine*) : je tiens *an-na* pour une graphie syllabique du mot *ana* qui est le nom du (dieu-)ciel, écrit idéographiquement AN. La graphie *é-AN* se rencontre aussi : En. I Br. B III 6 [= VS 1, 4].

⁸⁶ On trouve trois fois la graphie *ù-da* (= *ud-a*) : Ukg. Cône C X 26, XI 7, 14.

roi » ; (125) *nàd-a-ra* « à celui qui est étendu (/couché) » ; (126) *ʔutu lugal ni-sig₁₀-ga-ra* « à Utu, le roi étincelant ».

Conformément à la remarque de A. Falkenstein, OLZ 1933 col. 304, le suffixe *-ra* ne se rencontre qu'avec des noms de la classe animée. Seul ferait exception dans nos textes son emploi avec *kur-kur* « les contrées » dans la phrase : (127) *é melam-bi kur-kur-ra-a túg* « temple dont la splendeur enveloppe les contrées »⁸⁷.

4.1.2.5. Le suffixe *-da*, sens général « avec », sert à marquer ce que l'on pourrait appeler le « comitatif » ; place habituelle : fin du complexe.

(128) *a-ne-da-nu-me-a* « personne n'est avec lui »⁸⁸ (nom propre) ; (129) *nam-gal-húl-da* « avec (= en) grande joie » ; (130) *umma^{ki}-da dam-har-ra e-da-aka* « il fit la guerre avec Umma » ; (131) *en-te-me-na en₅-si lagasa^{ki}-ka-gé en-á-kal-li en₅-si umma^{ki}-da ki-e-da-sur* « Entemena, pontife de Lagaš, traça une frontière avec Enakalli, pontife d'Umma » ; (132) *uru-ka-gi-na-da* « avec Urukagina ».

4.1.2.6. Enfin le suffixe *-ta* exprime les notions d'ablatif, d'instrumental, et se place aussi généralement en fin de complexe.

(133) *inim ʔen-lil-lá-ta* « sur l'ordre d'Enlil » ; (134) *ḡir-su^{ki}-ta* « de (= ab) Ḡirsu » ; (135) *ʔidigina-ta* « depuis le Tigre » ; (136) *inim ʔsataran-na-ta* « sur l'ordre de Sataran » ; (137) *nita mina-ta* « par deux hommes » ; (138) *ud-bi-ta* « d'autrefois (= de [= ex] ce temps-là) ».

Il est à noter que ce suffixe *-ta* prend parfois une valeur locative « dans, parmi » : ainsi Urukagina creusa un canal dont le nom était (139) *ʔnin-ḡir-su nibru^{ki}-ta nir-ḡál*, ce qui peut difficilement se traduire autrement que : « Ningirsu est prince dans Nippur » ; de même lorsque Entemena nous dit que son pouvoir a été établi (140) *šag₄ lú 3600-ta* « sur, parmi 3600 hommes ». D'autre part, une notion ablative ou instrumentale

⁸⁷ Mot à mot : « (est un) vêtement aux contrées ». La finale *-ra-a* est difficile à expliquer ; il est certain que le *-a* ne forme pas syntagme avec *túg* (ce qui donnerait une forme verbale « finie » **a-túg*), car le passage parallèle Ukg. Tabl. de pierre II 4 donne simplement *kur-kur-ra*. S'agit-il, dans *-ra-a*, d'une sorte de scriptio plena du suffixe *-ra* ? Elle serait, en tout cas, bien inattendue. On trouve un cas analogue (*en₅-si-ra-a*) dans un passage du Cylindre A de Gudea : cf. GSSL p. 106 et n. 1.

⁸⁸ *a-ne* est le pronom personnel autophone (3^{me} p. sg. animé).

peut parfois s'attacher au suffixe *-da* : (141) *é-an-na-túm mu-pàd-da* ^a*nin-šír-su-da* « Eannatum, appelé par Ningirsu ».

4.2. *Suffixes de coordination.* — D'un usage beaucoup moins fréquent que les suffixes de subordination, ils servent à comparer ou à joindre deux complexes nominaux.

4.2.1. Le vieux-sumérien exprime la comparaison au moyen du suffixe *-gim* : (142) ^a*im-dugúd^{hu}-gim* « comme Imdugud » ; (143) *im-hul-im-ma-gim* « pareil à l'ouragan destructeur » ; (144) *lum-ma-gim dùm* « bon comme Lumma ».

La même fonction semble parfois remplie par le suffixe *-am₆*, homophone du verbe-copule : (145) *umma^{ki} kiš^{ki}-am₆ šu-šè dag-ge* « Umma, telle Kiš, pour soumettre à (ta) puissance » ; (146) *é-an-na-túm lú dug₄ si-sá-kam* (= *-k-am₆*) « Eannatum, en (= comme un) homme à la parole droite ».

4.2.2. Copule. Le suffixe *-bi*, en tant que copule correspondant assez exactement à latin *-que*, est d'un emploi plutôt restreint, le procédé par simple juxtaposition étant de beaucoup le plus usité. Citons : (147) *lugal kiš^{ki}-bi* « et le roi de Kiš » ; (148) ^a*nin-šír-su* ^a*šará-bi ki-e-ne-sur* « à Ningirsu et Šara il leur a tracé une frontière » ; (149) *ud-ba en-te-me-na en₅-si lagsa^{ki} lugal-ki-ni-šè-du₇-du₇ en₅-si unug^{ki}-bi nam-šeš e-aka* « en ce temps-là, Entemena, pontife de Lagsaš, et Lugalkinišedudu, pontife d'Uruk, firent alliance ».

5. LES SUPERPOSITIONS DE SUFFIXES

5. A plusieurs reprises, au cours de cet exposé, on a fait état de phénomènes de superposition. Il convient maintenant de traiter la question dans son ensemble.

La règle, si règle il y a, semble être la suivante : la finale vocalique de l'élément autophone et l'initiale vocalique de l'élément symphone subséquent d'une part, la finale vocalique de l'élément symphone et l'initiale vocalique de l'élément symphone subséquent d'autre part, se superposent toujours par éclipse ou par non-répétition, à moins que n'intervienne le phonème infixé graphiquement explicité ou non⁸⁹.

⁸⁹ Dans la suite de mon exposé, le lecteur voudra bien sous-entendre cette réserve pour chaque cas de superposition invoqué.

En second lieu, il paraît extrêmement rare, pour ne pas dire impossible, que plus d'un élément symphone soit éclipsé ou non-répété.

Pour chaque groupe de suffixes, on examinera successivement les séquences : a) élément autophone + élément symphone et b) élément symphone + élément symphone.

5.1. *Déictiques.*

a) Lorsqu'un élément autophone à finale vocalique se présente « nu », c'est-à-dire sans le déictique *-e*, il est pratiquement impossible de savoir si ce *-e* s'est superposé à la finale vocalique ou s'il ne figure pas du tout dans le syntagme. En revanche, on peut le tenir pour superposé dans la plupart des cas où un autre suffixe vocalique s'est maintenu sans se superposer à la finale vocalique de l'élément autophone.

L'initiale vocalique du déictique pluriel *-ene* se superpose à la finale vocalique de l'élément autophone : (150) *saṣa-saṣa-ne* « les prêtres »⁹⁰ ; (151) *ugula-ugula-ne* « les surveillants »⁹⁰ ; (152) *gutug nuna⁹¹-ne* « les grands *gutug* ».

b) Pour la superposition *-e* + *-e*, voir plus haut § 3.1.1.a. — Dans la superposition avec *-a*, c'est le déictique qui est éclipsé ; cf. les exemples donnés ci-dessus §§ 4.1.2.1 - 4.1.2.3.

Pour l'éventuelle superposition *-e* + *-ene* > *-ene*, cf. sup. § 3.1.1.b. — La forme du pluriel *-bene*, en revanche, s'explique aisément par la superposition *-bi* + *-ene*. Il est à souligner que la graphie est BI pour le singulier, BI-NE pour le pluriel : on sait que le cunéogramme BI a les deux valeurs [bi] et [be], et la lecture [be] dans BI-NE semble assurée par des formes graphiques telles que *-a-ne-ne* pour *-ani* + *-ene* (cf. sup. § 3.2.4.).

Le *-i* de *-bi* est également éclipsé dans les cas de superposition avec *-e* (la graphie restant la même) et *-a* : (153) *e-bé* « ce fossé » ; (154) *na-rú-a-bé ni-pad* « il détruisit cette stèle » ;

⁹⁰ Remarquer le cumul des deux procédés : reduplication + suffixe, qui semble bien montrer que *-ene* n'est pas un simple exposant de nombre (cf. sup. § 3.1.5.).

⁹¹ Pour cette valeur du cunéogramme NUN, cf. GSGL p. 18 s. v. — Il me semble exclu de voir dans ce complexe un singulier, car on aurait attendu plutôt la graphie *gutug nun-e* ; une erreur scribale NUN pour GE, dont on déduirait la lecture *gutug-ge-ne* « les *gutug* », me paraît également exclue ou, du moins, éminemment hasardeuse. Sur la classe des *gutug nuna*, cf. A. Deimel, OrSP 2 (1920) p. 19 d.

(155) *bar še-bé nu-da-sud-sud-da-ka* « pour ce qu'il ne voulait pas livrer ce grain (?) »; (156) *ᵐnidaba-gé nam-dag-bé gú-na hé-gùr-gùr* « que Nidaba porte ce péché sur sa tête (m. à m. = sur sa nuque) ».

(157) *nam-lú-ulù-ba* « de cette troupe »; (158) *e-ba* « à ce fossé »; (159) *ki-ba* « en ce lieu »; (160) *ud-ba* « en ce jour »; (161) *udu-ba* « parmi ces moutons »⁹²; (162) *mī-ba* « de cette femme ». — (163) *ud-bi-a* « en ce jour », avec phonème infixé (non-écrit) empêchant la superposition, est un ἀπαξ λεγόμενον dans nos textes et trahit sans doute chez le scribe une préoccupation stylistique marquée.

5.2. Possessifs.

a) Lorsqu'un élément autophone à finale vocalique est suivi du possessif *-ani* (+ suffixes éventuels), le *-a-* de ce suffixe s'y superpose par non-répétition ou par éclipse : (164) *lú-ni* « son homme »; (165) *ninda-ni* « son pain »; (166) *pa-bil-ga-ni* « son grand-père »⁹³; (167) *mu tidanu-ni* « son nom amorrite »; (168) *inim si-sá-ni-ta* « sur son ordre juste »; (169) *uru-ni-šè* « dans (= vers) sa ville ».⁹⁴

b) Voici les suffixes attestés :

-ḡu + -a > -ḡá : (170) *šag₄-ḡá-a*⁹⁵ « dans mon cœur »; (171) *nīḡ-IM-ḡá* « à/dans mon ... (?) ».

*-za < *-zu + -a* : (172) *saḡ-ki-za* « devant toi (=à ton avant) »; (173) *á-zid-da-za* « à ta dextre ».

-(a)ni + -e > -(a)né : (174) *nīḡ-sám-ma-né za-ni-ni šu-ba-ti* « son prix (de vente) Zanini a reçu »; (175) *kùš-a-né* « sa coude »; (176) *kug-zagin-na-né ba-ta-kéš-kéš* « [telle déesse :] ils déroberent son trésor »⁹⁶; (177) *é-bappira-ka-né mu-na-dù* « il

⁹² Classe inanimée, d'où l'absence de pluriel explicite.

⁹³ Sur ce terme, cf. A. Falkenstein, GSGL p. 8 s. v. GIŠ-BÍL et n. 4; p. 9 n. 1.

⁹⁴ (Note supprimée.)

⁹⁵ Sur le *-a* final, voir ce qui a été dit à propos de *-ra-a* (sup. n. 87).

⁹⁶ Je traduis ainsi le composé *dvandva kug-zagin* « argent et lapis-lazuli ».

lui construisit sa brasserie » ; (178) *a-šag₄ ki-āḡ-[ḡá]-né* « (il lui restitua) son champ bien-aimé » ; (179) *íd ki-āḡ-ḡá-né*⁹⁷ « (il lui creusa) son canal bien-aimé » ; (180) *alam-na-né mutud* « il 'créa' sa statue de pierre » ; (181) *bu₄-né NI-dù* « il construisit son puits » ; (182) *šu-bada-né* « son empan ».

-(a)ni + -a > -(a)na : (183) *kisal daḡal-la-na* « sur son vaste parvis » ; (184) *elam kur-ra-na bi-ge₄* « il refoula l'Élamite⁹⁸ sur son territoire » ; (185) *nin-hur-saḡ-ra dùḡ zid-da-na mu-ni-tuš* « à Ninhursag, il l'installa en son giron sacré ».

-bi + -e > -bé : (186) *kug-zagin-bé ba-ta-kéš-kéš alam-bé ni-gul-gul* « [tel temple :] ils dérobèrent son trésor (et) détruisirent ses statues » ; (187) *en₆-si-bé mu-ug₆* « il tua son pontife » ; (188) *siki-bé* « sa laine » ; (189) *mu ud-bi-ta-bé e-šè-ḡar* « (au canal) il imposa son nom d'autrefois ».

-bi + -a > -ba : (190) *nè-ba* « en sa puissance » ; (191) *saḡ-ba* « à sa tête (= à son fronton) » ; (192) *KA-ba* « à son embouchure » ; (193) *šag₄-ba* « en son intérieur ».

Note. — -(a)ni et -(a)né s'écrivent -(A-)NI, -bi et -bé s'écrivent -BI. Je ne crois pourtant pas qu'il faille, à la suite de S. N. Kramer, AS 8 (1936) p. 4-5, lire -(a)né et -bé dans les deux cas. Comme je l'ai dit plus haut (§ 3.1.1. et n. 61), le sumérien ne semble pas posséder d'indice du nominatif proprement dit ; dès lors, si on lisait -(a)né et -bé lorsque le complexe ainsi marqué fonctionne comme sujet, il faudrait ou bien admettre que ce sont là les formes de base du suffixe, ou bien qu'elles résultent de la superposition de -(a)ni et -bi avec le déictique -e. Or je ne vois aucune raison pertinente à invoquer en faveur du premier terme de l'alternative⁹⁹ ; et quant à son second terme, la séquence possessif + déictique ne me paraît guère probable, vu le caractère pléonastique que présenterait cette double détermination.

5.3. *Suffixes relationnels.* — Du fait qu'ils se trouvent presque toujours en fin de complexe, les suffixes -šè, -ra, -da et -ta ont peu l'occasion de voir leur voyelle se superposer à l'initiale

⁹⁷ Un duplicat présente la graphie *íd ki-āḡa-né* (Ukg. Cône B II 9).

⁹⁸ Sic, et non « l'Élam », car on aurait dans ce cas : *elam^{ki}kur-ba bi-ge₄*.

⁹⁹ J'aurai l'occasion de revenir plus tard sur l'argumentation de S. N. Kramer, qui ne me paraît pas emporter la conviction.

vocalique d'un autre suffixe. Le cas le plus fréquent est celui d'un complexe terminé par un de ces suffixes et qui serait encore affecté du déictique *-ene*; d'une manière générale, les deux suffixes sont maintenus séparés. Cf. sup. § 3.1.2. b, exemple (52).

Les suffixes *-e* et *-a*, au contraire, sont extrêmement sujets à la superposition. Les exemples donnés jusqu'ici dans tout cet article, et plus spécialement aux §§ 5.1. et 5.2., sont assez clairs pour qu'il soit inutile d'en rajouter encore. Il suffira de faire observer que des deux suffixes *-a*, celui qui marque le génitif est beaucoup plus volontiers superposé que celui qui marque le locatif. Ce phénomène s'explique aisément : en effet, la superposition du suffixe à la voyelle finale du syntagme équivaut pratiquement à la suppression de ce suffixe, donc à la simple juxtaposition des deux termes dudit syntagme, et le génitif est un cas qui, pour la clarté, s'accommode mieux de la simple juxtaposition que le locatif.

6. TABLEAU SYNOPTIQUE DES ÉLÉMENTS SYMPHONES

Déterminatifs					Relationnels	
		Pluriel (+ <i>-ene</i>)	Acc./Loc. d'ab. (+ <i>-e</i>)	Gén./Loc. (+ <i>-a</i>)	en <i>-e</i>	en <i>-a</i>
DÉICTIQUES	1 { animé <i>-e</i> inanimé <i>-zéro</i>	<i>-ene</i>	<i>-e</i> <i>-e (?)</i>	<i>-a</i> <i>-a (?)</i>	SUBORDONNANTS acc. <i>-e</i> loc. d'ab. <i>-e</i> dir. <i>šè</i>	gén. <i>-a</i> loc. <i>-a</i> dat. <i>-ra</i> com. <i>-da</i> abl. <i>-ta</i>
	2 { animé <i>-bi</i> inanimé <i>-bi</i>	<i>-bene</i>	<i>bé</i> <i>bé</i>	<i>-ba</i> <i>-ba</i>		
POSSESSIFS	1 <i>-šū</i>	?	?	<i>-šá</i>	COORDONNANTS comp. <i>-gim, -am_o (?)</i> cop. <i>-bi</i>	
	2 <i>*-zu</i>	?	?	<i>-za</i>		
	3 { animé <i>-ani</i> inanimé <i>-bi</i>	<i>-anene</i>	<i>-ané</i> <i>-bé</i>	<i>-ana</i> <i>-ba</i>		

Remarques.

1. Les trois suffixes *-e* ont peut-être une origine commune, mais en synchronie on ne peut que constater leur homophonie.

2. La même remarque s'applique aux deux suffixes *-a* et aux quatre suffixes *-bi*.

3. Le phénomène de la superposition a un caractère beaucoup plus régulier, voire systématique, dans les suffixes déterminatifs que dans les relationnels. On se gardera toutefois, pour éviter des confusions fâcheuses, de parler de « déclinaison ».

4. A côté des éléments suffixés, le sumérien possède un certain nombre d'éléments symphones « incorporants » composés d'un élément autophone et d'un élément symphone placés l'un en tête et l'autre en queue du complexe. Les plus fréquemment attestés dans nos textes sont : *ud—-a* « lorsque », « si » et *bar—-a* « au sujet de », « parce que ». Citons encore : *igi—-šè* « par devant » ; *egir—-ta* « parce que » ; *šag_a—-a* « parmi », « à l'intérieur de » ; *mu—-a* « à l'époque où ».

INDEX DES PASSAGES CITÉS

Je cite en règle générale d'après le texte cunéiforme. La transcription et la traduction de la plupart des textes se retrouveront aisément dans SAK; pour ceux dont la recherche y serait plus malaisée pour une raison quelconque, j'indique la référence à SAK. Les linguistes non-sumérologues qui voudront se reporter à cet ouvrage devront tenir compte de la différence de transcription, celle de SAK étant en grande partie périmée. La Stèle des Vautours d'Eannatum est citée d'après L. Heuzey et F. Thureau-Dangin, *Restitution matérielle de la Stèle des Vautours* (Paris 1909), où la numérotation des lignes diffère de celle de SAK. Les références à « Ent. Cône » sont données d'après le Cône A [= SAK 36.n] et valent aussi pour les passages correspondants du duplicat Cône B [= BIN 2,1]. Pour les passages divergents, je cite « Cône A » ou « Cône B » suivant le cas. Pour les duplicats Ukg. Cônes B et C [= SAK 46.h], je donne les références communes d'après le Cône B; celles qui sont citées « Cône C » concernent uniquement les variantes de ce duplicat. Enfin, pour tous les textes qui ne figurent pas dans SAK, je renvoie à l'édition princeps.

Les noms des dynastes sont abrégés comme suit :

Eann. = Eannatum, En. I = Enannatum I, Ent. = Entemena, En. II = Enannatum II, Enz. = Enentarzi, Lug. = Lugalanda, Ukg. = Urukagina.

On a, en outre, utilisé les abréviations suivantes :

Alb. = Albâtre, AO = Antiquités orientales (sigle du Louvre), Br. = Brique, Calc. = Calcaire, DP = M. Allotte de la Fuye, *Documents présargoniques* (Paris 1908-1920), F = Face, Gal. = Galet, Ol. = Olive, PdS = Pierre de seuil, Pl. ov. = Plaque ovale, R = Revers, RTC = F. Thureau-Dangin, *Recueil de Tablettes chaldéennes* (Paris 1903), St. = Statue, SV = Stèle des Vautours, Tabl. = Tablette, VA = Vorderasiatische Abteilung (sigle du Musée de Berlin).

Les chiffres romains désignent les colonnes, les chiffres arabes les lignes.

- | | |
|---|---|
| (1) Ukg. AO 4153 I 2 [= NFT p. 180]. | (33) <i>Ibid.</i> VI 6-9. |
| (2) Eann. SV F XXI 1, R I 21, V 3. | (34) Ent. Cône III 34-37. |
| (3) <i>Ibid.</i> F V 21 [Erreur scribale (?) DA pour á], VI 1. | (35) Eann. Gal. V 23-VI 5. |
| (4) Ent. Cône III 34. | (36) Ukg. Pl. ov. III 14. |
| (5) Eann. Gal. A IV 3. | (37) <i>Ibid.</i> II 20, 27. |
| (6) <i>Passim.</i> | (38) <i>Ibid.</i> II 17, 24, III 2. |
| (7) DP 50 VII 5 <i>et passim.</i> | (39) Enz. RTC 16 III 1-2. |
| (8) Eann. SV F XVII 3. | (40) Ukg. Ol. Ai 2-3 [= Nik. 319]. |
| (9) <i>Ibid.</i> F VIII 2. | (41) Ukg. Pl. ov. I 15. |
| (10) Ent. Cône A IV 19-21. | (42) <i>Ibid.</i> I 14. |
| (11) Ukg. AO 4162 VIII 11-13 [= SAK 56.k]. | (43) <i>Ibid.</i> I 5. |
| (12) Eann. SV F IV 21-23, V 26-28. | (44) Ukg. Cône B III 18. |
| (13) <i>Ibid.</i> F IX 1. | (45) Ukg. Pl. ov. III 20-22. |
| (14) <i>Ibid.</i> F VII 2. | (46) Ent. Cône V 30. |
| (15) Ent. Gal. IV 8-9 [= YOS 1, 4]. | (47) Ukg. Pl. ov. II 14. |
| (16) En. I Gal. III 9-10 [= CT 31,1]. | (48) Ukg. Cône B XI 35, XII 8. |
| (17) Ent. Cône II 35, IV 10. | (49) <i>Ibid.</i> III 4. |
| (18) Ukg. Ol. Bc 1 [= VA 5359 (ZA 31 [1917-18] p. 139)]; Ol. Bd 1 [= VA 5355 (<i>ibid.</i> p. 136)]. | (50) <i>Ibid.</i> VII 27, VIII 8. |
| (19) Ukg. Pl. ov. III 23. | (51) <i>Ibid.</i> XII 34. |
| (20) <i>Ibid.</i> III 20. | (52) Ukg. Pl. ov. III 20. |
| (21) Ukg. Cône B III 2. | (53) <i>Ibid.</i> I 5. |
| (22) <i>Passim.</i> | (54) Ukg. Cône B XII 4. |
| (23) Ukg. Cône B III 4. | (55) Eann. SV R II 2. |
| (24) <i>Passim.</i> | (56) Ukg. Pl. ov. IV 3. |
| (25) Ukg. Pl. ov. I 14. | (57) Eann. Gal. A VII 17. |
| (26) <i>Ibid.</i> I 13. | (58) <i>Passim.</i> |
| (27) <i>Ibid.</i> IV 21, V 1. | (59) Ent. Gal. III 1 [= YOS 1, 4]. |
| (28) <i>Ibid.</i> I 16. | (60) En. I Gal. I 2 [CT 31, 1]. |
| (29) Ukg. Tabl. de pierre I 1-7. | (61) <i>Passim.</i> |
| (30) Ent. Br. A I 1-2. | (62) Ent. Cône I 4. |
| (31) Ukg. RTC 19 II 1-2. | (63) Eann. Gal. A III 18, B III 17, <i>et passim.</i> |
| (32) Eann. Gal. B I 7-II 12. | (64) Ent. Tabl. d'Alb. VI 2; PdS C 40 [= SAK 32. f]; Ukg. Tabl. de pierre II 4. |
| | (65) Eann. SV R X 24, 25; Ukg. Olives <i>passim.</i> |

- (66) Ukg. Pl. ov. V 3. (106) En. I Clou A II 7 [= Šil. 2].
 (67) Ent. Clou B2 I 6 [= RHR 101 (1930) p. 217]; Tabl. Calc. III 9 [= JEOL 3 (1935) p. 125]. (107) Lug. RTC 19 III 1, V 5; Ukg. AO 4598 III' 9' [= NFT p. 213].
 (68) Ent. Cône II 35, IV 10. (108) Ukg. AO 4598 II' 2' [= NFT p. 213].
 (69) Eann. SV F III 26-27. (109) Ukg. AO 4162 I 10 [= SAK 56.k].
 (70) Eann. Gal. A IV 23-24. (110) *Ibid.* IX 1.
 (71) Ent. PdS E 13-16 [= ZANF 16 (à paraître)]. (111) Ukg. Pl. ov. II 30, III 10.
 (72) Ukg. AO 4162 III 13-14 [= SAK 56.k]. (112) Eann. Mortier A I 1.
 (73) Ukg. Cône B XI 32-34. (113) Eann. SV F XI 17.
 (74) Eann. Colonnnette I 6. (114) Ent. Vase d'argent 15; Enz. AO 4238 V II [= NFT p. 52].
 (75) Eann. SV F IX 1. (115) Ent. St. II 15; Tabl. d'Alb. V 4; PdS C 29 [= SAK 56.k].
 (76) Ukg. Cône B VII 14, IX 24. (116) Eann. SV F V 2.
 (77) Ent. Cône VI 14. (117) Ukg. AO 4162 III 3 [= SAK 56.k].
 (78) *Ibid.* I 16. (118) *Ibid.* V 4.
 (79) Eann. Gal. A V 4-8. (119) Ent. St. III 14; PdS F 19 [= FT 2 pl. XXXVIII].
 (80) En. I Br. A II 4 [= SAK 30.b]. (120) *Passim.*
 (81) En. I Masse d'armes 9-12. (121) *Passim* dans les inscriptions de ce dynaste.
 (82) Ent. Cône A IV 2-6. (122) En. I Masse d'armes 1-2; Ent. Vase d'argent 18-19; Bloc de support β 1-2.
 (83) Ukg. Ol. Cm 2 [= VA 5357 (ZA 31 [1917-1918] p. 138)]. (123) Ent. St. II 10, *et passim.*
 (84) Ukg. AO 4598 III' 8' [= NFT p. 213]. (124) Ukg. Pl. ov. V 3.
 (85) Eann. SV F XVI 25 *et passim.* (125) Eann. SV F VI 25, 26, 29.
 (86) Ent. Cône III 10. (126) *Ibid.* R I 36-37.
 (87) *Ibid.* V 25; Cône B IV 36. (127) Ent. Tabl. d'Alb. VI 2; PdS C 40 [= SAK 32.f].
 (88) Ent. St. IV 6-7; Cône VI 3-4. (128) Lug. RTC 19 III 3, VII 4.
 (89) Ent. Tabl. Calc. IV 1 [= JEOL 3 (1935) p. 125]. (129) Eann. SV F V 14.
 (90) Eann. Gal. B IV 14. (130) Ent. Cône I 25-27.
 (91) En. I Masse d'armes 5. (131) *Ibid.* I 36-42.
 (92) Ent. Cône VI 13. (132) Ukg. Ol. Ba 1 [= VA 5350 (ZA 31 [1917-1918] p. 132)].
 (92a) *Passim* (36 fois). (133) Ent. Cône I 28.
 (93) Ukg. PdS 21-23. (134) *Ibid.* III 30.
 (94) Enz. AO 4238 IV 5 [= NFT p. 52]. (135) *Ibid.* V 9.
 (95) Ukg. Cône B XI 33. (136) *Ibid.* I 10.
 (96) Eann. Gal. A III 17, *et passim.* (137) Ukg. Pl. ov. III 21.
 (97) Ukg. Olives *passim.* (138) Ukg. Cône B VII 27, VIII 8.
 (98) Lug. RTC 19 VI 1-2. (139) *Ibid.* XII 36.
 (99) Eann. SV F XVI 22. (140) Ent. Vase de pierre I 10'.
 (100) Ukg. Cône B V 20. (141) Eann. Br. A V 8-10.
 (101) Ukg. AO 4162 III 11 [= SAK 56.k].

- (142) Ukg. Ol.Cb 1 [= AO 4195 (169) Ukg. AO 4598 III' 8' [= NFT (NFT p. 218)]. p. 213].
- (143) Eann. SV F X 3. (170) Ukg. Côte B XI 26, XII 2.
- (144) Eann. Gal. A IV 18, *et passim*. (171) Eann. SV F III 30.
- (145) Eann. SV F VII 1-3. (172) *Ibid.* F. VII 9.
- (146) *Ibid.* F X 12-13. (173) *Ibid.* F. VII 6.
- (147) Eann. Mortier A III 3. (174) Enz. RTC 16 II 57.
- (148) Ent. Côte I 5-7. (175) Eann. SV F V 10.
- (149) Ent. Clou B2 II 4-10 [= RHR 101 (1930) p. 217]. (176) Ukg. AO 4162 VII 4-5 [= SAK 56.k].
- (150) Ukg. Côte B IV 21 *et passim*. (177) Ent. Tabl. d'Alb. VIII 3-4.
- (151) *Ibid.* IV 6; Pl. ov. I 13. (178) Eann. Gal. A IV 3.
- (152) Ukg. Côte A IV 12. (179) Ukg. Côte A III 5; Côte C II 11.
- (153) Eann. SV R V 38. (180) Ent. St. III 9-10.
- (154) Ent. Côte I 18. (181) Ukg. Côte B VII 19.
- (155) *Ibid.* II 27. (182) Eann. SV F V 7.
- (156) Ukg. AO 4162 IX 1-3 [= SAK 56.k]. (183) Eann. Br. B III 2.
- (157) Ent. Côte III 22. (184) Eann. Gal. A VI 8.
- (158) *Ibid.* II 4. (185) Eann. SV F IV 25-27.
- (159) *Ibid.* I 12. (186) Ukg. AO 4162 IV 1-4 [= SAK 56.k].
- (160) *Passim*. (187) Eann. Gal. A IV 14-15; B IV 18-19.
- (161) Ukg. Pl. ov. I 3. (188) Ukg. Pl. ov. I 20.
- (162) *Ibid.* III 16. (189) Ukg. Côte B XII 34-35.
- (163) Ukg. Côte B III 4. (190) Eann. SV R V 35.
- (164) Lug. RTC 19 III 4. (191) Eann. Gal. A III 19 *et passim*.
- (165) Ukg. Côte A V 7; Côte B VI 5, *et passim*. (192) Ukg. AO 4598 I' 3' [= NFT p. 213].
- (166) Eann. Gal. A VIII 4. (193) Ukg. Côte A II 9.
- (167) *Ibid.* V 13.
- (168) Ent. Côte I 24.

Genève, octobre 1950

Edmond Sollberger

P. S. — Dies diem docet : entre la rédaction de cet article et la correction des premières épreuves, j'ai été amené à modifier quelque peu ma conception de la phonématique du vieux-sumérien de Lagaš. Pour des raisons matérielles, je ne saurais entrer ici dans le détail des démonstrations, mais voici les

modifications que j'apporterais à mon système, le classement proposé restant d'ailleurs pleinement valable.

1) Le phonème \check{s} doit disparaître du tableau. Je crois, en effet, être en mesure de prouver, et je le ferai dans un article ultérieur, que le vieux-sumérien de Lagaš ignore le \check{s} : le phonème que l'écriture note \check{s} est en réalité un s .

2) Le phonème intermittent infixé peut être noté \check{g} , étant vraisemblablement le correspondant sonore de h .

3) Au point de vue des réalisations phoniques, le tableau des consonnes se présente donc ainsi :

$$\begin{array}{ccc|cc|cc} p & t & k & s & h & & \\ b & d & g & z & \check{g} & r & l \\ m & n & \check{y} & & & & \end{array}$$

Genève, fin décembre 1950.

E. S.

III. PUBLICATIONS

PRÉSENTÉES EN SÉANCE

Bibliographie linguistique des années 1939-1947, publiée par le comité international permanent des linguistes, avec une subvention de l'Unesco. Volumes I et II. Ed. Spectrum, Utrecht-Bruxelles 1950.

Il faut être reconnaissant au C. I. P. L., chargé de plusieurs tâches de grande envergure, d'avoir estimé que la plus urgente était cette bibliographie, dite rétrospective, portant sur les années de guerre et d'après-guerre. Les matières sont disposées selon un plan systématique, mais, sous chaque rubrique, les ouvrages sont classés alphabétiquement. Les deux volumes ne se font pas suite ; ils se complètent. Chacun est le résultat du dépouillement des notes de savants de diverses nationalités, onze pour le premier, dix-huit pour le second. Chaque livre ou article est accompagné de la mention des comptes-rendus qui lui ont été consacrés. Il aurait été préférable de fondre en un seul tome la matière des deux ; on aurait ainsi évité certaines disparates et, d'autre part, la mention deux fois répétée d'un seul et même livre. Les auteurs, qui s'excusent de publier un travail qu'ils savent incomplet et imparfait, ont rendu néanmoins un service immense à la science linguistique.

Désormais la bibliographie linguistique paraîtra en fascicules annuels ; celui de 1948 est en préparation.

Léopold Gautier

*

DANIEL JONES, *Phonetic Readings in English*. Heidelberg, Carl Winter, Universitätsverlag, 1949. 28th Edition. Pp. XV+98.

L'enseignement de l'anglais ne peut se passer de l'aide du phonéticien. L'utilité de ce recueil de textes phonétiques fait par M. Daniel Jones est attestée par le grand nombre de rééditions et de réimpressions qui en ont été publiées depuis sa première édition en 1920 environ. M. Jones n'a pas changé la transcription phonétique des

quarante anecdotes que contient son recueil. De ce fait, sa prononciation peut paraître en certains cas un peu vieillie. Il n'y a pas de doute que le [ɔ:] dans des mots comme *cross*, *cost*, *lost* ne correspond plus à la prononciation moderne. En d'autres cas, l'influence américaine a réussi à modifier la prononciation de la génération qui a appris à parler et à écrire pendant la seconde guerre mondiale. C'est ainsi que l'on constate aujourd'hui une forte tendance à réintroduire un [r] devant une consonne. En outre, on peut se demander si les *intonation curves* aux pages 18-21 ne devraient pas être remplacées par le système de notation employé dans le manuel de Armstrong et Ward. La valeur de ce système a été reconnue par M. Jones lui-même ; il l'emploie dans son livre fondamental, *An Outline of English Phonetics*.

H. W. Häusermann

*

MM. ARNOLD SCHRÖER und P. L. JAEGER, *Englisches Handwörterbuch*, Heidelberg, Carl Winter, Universitätsverlag. Lieferung 7, Bogen 29-34. 1949.

Le présent fascicule couvre les mots de *educer* à *forejudge*. Une fois achevé, ce dictionnaire anglais-allemand sera sans doute l'ouvrage le plus utile qui existe en son genre. Je voudrais cependant faire quelques réserves. Les traductions allemandes ne sont pas toujours très heureuses. C'est ainsi que *facilities* est rendu par *Erleichterungsmittel*, soit par un mot qui signifie « remède », « calmant », signification qui n'est pas contenue dans le terme anglais. En outre, il y aurait lieu d'indiquer dans la transcription phonétique non seulement l'accent tonique principal, mais aussi l'accent secondaire. Dans des mots comme *examination*, *encyclopedia*, *familiarity*, les personnes qui ne savent pas l'anglais à fond mettent généralement l'accent secondaire sur la première syllabe au lieu de le mettre sur la seconde. Enfin, les mots *existentialist* (*philosophy*), *existentialism* ne sont pas représentés dans ce dictionnaire moderne.

H. W. Häusermann,

*

EUGEN DIETH unter Mitwirkung von RUDOLF BRUNNER, *Vademekum der Phonetik*, Phonetische Grundlagen für das wissenschaftliche und praktische Studium der Sprachen. A. Francke A. G. Verlag, Bern 1950. 452 p.

Comme le dit le professeur Dieth dans son avant-propos, le titre de cet ouvrage pourrait suggérer qu'il s'agit d'un petit manuel de poche destiné à des débutants ; en réalité l'auteur nous donne un livre fortement pensé, bourré de détails quoiqu'il le présente comme un ouvrage de phonétique linguistique qui se restreint à ce qui peut

et doit être intéressant pour l'étudiant. Un coup d'œil sur la table des matières, très détaillée, permet de se faire une idée du plan suivi et de la profondeur de l'étude, et la large part accordée aux moyens typographiques de différenciation des textes et des exemples indique la conscience avec laquelle les auteurs ont travaillé.

Les exemples ont été pris, de préférence, dans les langues allemande, anglaise et française, mais aussi, et surtout, dans les dialectes suisses-allemands. Cependant les auteurs demandent que l'on ne voie pas là du chauvinisme et ils justifient cette tendance par la richesse des cas présentés par les dialectes.

On peut se demander si un nouveau livre de phonétique était bien nécessaire. Mais les auteurs nous démontrent que, s'il a paru des exposés modernes de phonétique en français, en italien, en anglais et en hollandais, il n'a rien paru en allemand, depuis longtemps.

Nous croyons que le plus simple, pour parler de la matière, est de donner un aperçu du plan de ce livre. Il se divise en quatre parties :

- I. *Les méthodes de recherche du phonéticien.*
- II. *Les phénomènes physiques et les phénomènes physiologiques.*
- III. LES SONS, *du point de vue physiologico-acoustique* (organes, matériel, émission, action acoustique, classification, sons isolés, sons groupés, diphtongues, limite du son, groupes consonantiques, assimilation, dissimilation, chute des consonnes).
LES SONS, *du point de vue historique* (altérations diverses, assimilations, dissimilations, autres modifications).
LES SONS, *du point de vue phonologique.*

IV. *La syllabe.*

A côté d'une table des matières dont nous ne venons de donner qu'un vague aperçu, divers index et tableaux facilitent encore les recherches.

M. Dieth, dans un chapitre à part, cherche à mettre un peu de clarté dans la terminologie générale. Les confusions proviennent de ce que, d'une langue à l'autre, on a employé les mots phonétique et phonologie, et d'autres mots encore, dans des sens divers. La phonétique ne peut être considérée uniquement comme une branche de la linguistique. Elle tient, d'une part, aux sciences naturelles, par son côté expérimental, et de l'autre, aux sciences de l'esprit, par la phonologie (Trubetzkoy). Mais, que l'on parle de phonétique ou de phonologie, on a affaire à des sciences comparatives. Une science historique des sons sera d'essence phonétique et d'essence phonologique. Le phonéticien orienté vers la linguistique ne peut négliger aucun point de vue. C'est la raison pour laquelle M. Dieth a divisé, comme nous l'avons vu, son étude des sons en trois grands chapitres : physiologique, historique et phonologique.

Il me reste à exprimer mon admiration pour ce labeur de plusieurs années mené par les deux savants que sont MM. Dieth et Brunner. Il sera spécialement utile aux germanistes et aux anglistes. Mais je voudrais dire mon regret que ce que Grammont a appelé la « phonétique impressive » n'ait pas trouvé place dans ce livre.

JACQUES A. DURR, *Morphologie du verbe tibétain et Deux traités grammaticaux tibétains* (Bibliothek der Allgemeinen Sprachwissenschaft herausgegeben von Hans Krahe, Dritte Reihe: Darstellungen und Untersuchungen aus einzelnen Sprachen) Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1950, 192 et 95 pp.

Peu de langues possèdent une flexion verbale aussi rebelle à toute intégration dans un système que le tibétain littéraire. Bien que le nombre des formes ne soit pas grand (aucune distinction de nombre et de personne, deux modes seulement), les valeurs fonctionnelles de ces formes et surtout leur formation présentent un chaos incroyable, défiant toute tentative de classification et de coordination. La description même de cette flexion se réduit habituellement à l'énumération d'une soixantaine de types flexionnels dans lesquels les exceptions abondent. Ainsi, la présentation du verbe tibétain appartient aux dictionnaires plutôt qu'aux grammaires, encore que l'interprétation des formes particulières varie d'un dictionnaire à l'autre. La meilleure analyse de la morphologie tibétaine parue jusqu'ici, celle de H. N. von Koerber (*Morphology of the Tibetan Language*, Suttonhouse Los Angeles, S. Francisco 1930) ne parvient pas à dépasser, dans les chapitres consacrés au verbe, la méthode descriptive.

C'est donc avec un grand espoir que l'on prend en main le livre de M. Durr, surtout lorsqu'on lit dans l'Avant-propos : « C'est d'un cœur léger que nous livrons ces pages au public des spécialistes. Et pourtant l'angoisse était grande dans certains milieux, quand nous les mîmes au courant de nos projets d'étudier le verbe tibétain. 'Vous ne réussirez pas là où tant d'autres ont échoué', nous répétaient-ils en chœur... D'aucuns trouveront peut-être notre langage passablement suffisant et ils nous demanderont avec raison si nous pensons avoir réussi dans notre tâche. Nous leur répondrons que oui. Expliquons-nous. Au fatalisme, aux conceptions surannées, aux considérations pratiques — hautement légitimées, il est vrai — nous opposons plus systématiquement que chez nos prédécesseurs et initiateurs, des principes, des lois, des règles, des hypothèses. C'est dire que tous les problèmes, des plus grands aux plus petits, ont été clairement formulés et ont reçu une réponse également claire ».

Bien qu'une « autopublicité » aussi candide ne soit pas d'usage courant dans les publications scientifiques, elle serait excusable, si des promesses aussi alléchantes étaient tenues par l'auteur. Le sont-elles ? J'avoue, au risque d'être traité par M. Durr « d'esprit chagrin » (*Morphologie du verbe*, p. 17, note 1), qu'il me serait difficile de répondre par l'affirmative. Il est vrai que le travail de l'auteur dépasse l'étape de la description. Il explique tout, même les moindres détails, mais à la forêt vierge des formes verbales tibétaines, il substitue un fouillis d'explications. Rien de plus difficile que de suivre la ligne du raisonnement de l'auteur ; l'exposé est extrêmement touffu, sans un plan transparent, et continuellement interrompu par de longues digressions ; l'argumentation procède parfois par des méandres abra-

cadabrants, de sorte que, finalement, on ne sait plus ce que l'auteur veut prouver. Et, par dessus le marché, l'index fait défaut.

Le sujet lui-même étant très complexe et passablement embrouillé par les grammairiens indigènes et européens, on ne saurait faire grief à l'auteur du caractère hermétique de son analyse, s'il n'avait pas insisté lui-même sur la clarté de son exposé. Et l'ambition de tout expliquer le conduit parfois à des hypothèses confinant au ridicule. Qu'il me soit permis de donner encore une longue citation qui, mieux que tout commentaire, présentera la méthode de M. Durr. Il s'agit de la « découverte » de la fonction du préfixe *m-* (pp. 158 ss.) : « St. Wolfenden, dans un article paru dans *Language*, soutient que les formes en *m-* présentent des sens trop foncièrement différents, pour que le préfixe ait jamais pu fonctionner comme un indice d'association mentale. Pourtant, si l'on dresse une liste des appellatifs en *m-* dépourvus de toute attache avec la catégorie verbale, on est surpris de leur trouver une caractéristique générale tellement précise qu'il est impossible de l'attribuer au hasard. Tous ces mots expriment quelque chose de *long ou d'oblong qui émerge, dans toutes les directions spatiales, d'un centre substantiel ou qui s'y insère. Quelquefois, à un stade plus avancé sans doute, il est fait abstraction de ce support vital* ».

On se demande d'emblée si une langue quelconque possède des morphèmes à valeur aussi spéciale et compliquée. Mais ce n'est qu'en confrontant cette « loi » de M. Durr avec les exemples qu'il cite qu'on découvre toute la saveur de son argumentation. Les voici, ces mots « oblongs à centre vital » (je ne cite que les significations) : *fougère, rein, résine donnant l'encens, joue* (!), *vésicule biliaire, cou, pleurs, lèvres, bec, dent, bateau* (!), *étang* (!), *tête, tombe* (!!), *foie, perle, organe mâle, poitrine, musée, lac, index*, etc. Et les mots « où la notion de support semble absente » (mais qui sont oblongs?) : *canne, ornement en verre, pierre précieuse de couleur blanche, cage à fauves, crachat* (!), *coffre à trésor, citadelle, être fatigué, adhérer, tenir ensemble, surface, s'entrelacer*, etc, etc. On ne voit pas très bien pourquoi l'auteur considère les mots signifiant « cendres », « teint », « fond », « indigo », etc., comme exception à sa règle. Ils y correspondent aussi bien qu'« étang », « surface » ou « crachat ».

Etrange également la façon de justifier certains manques du travail. C'est ainsi que M. Durr annonce dans l'Introduction : « Dans ce travail on a ignoré systématiquement et la grammaire comparée des langues sino-tibétaines et les langues et dialectes plus particulièrement apparentés au tibétain. De cette pauvreté apparente on a fait une vertu : elle a été un stimulant puissant pour ne laisser dans l'ombre aucun détail linguistique, si minime soit-il. Nous sommes arrivés de la sorte à des conclusions entièrement nouvelles sur la plupart des points en litige ». L'assertion de M. Durr serait justifiée, s'il s'agissait d'une analyse synchronique du tibétain littéraire. Mais dans un travail consacré à l'explication génétique des formes verbales, où l'auteur recourt constamment aux reconstructions hypothétiques des états préhistoriques de la langue, on ne voit pas en quoi l'exclusion de la comparaison pourrait être utile. L'auteur aurait pu invoquer le fait que la grammaire comparée des langues sino-tibétaines

est encore entièrement hypothétique et que nos connaissances des dialectes apparentés au tibétain sont pour le moment trop précaires pour être réellement utiles ; la limitation serait donc justifiable, mais ce n'est pas une « vertu ».

Une autre justification déroutante concerne l'adoption par M. Durr d'une transcription qui s'écarte de tous les autres systèmes (malheureusement trop nombreux) employés dans les travaux scientifiques. Ce défaut, purement pratique, mais qui rend malaisée la lecture, l'auteur essaie de le justifier par le fait que son ouvrage devait être publié dans une petite imprimerie qui ne possédait pas de signes diacritiques. Et, lorsque l'ouvrage a été accepté par la maison Carl Winter, spécialisée dans les travaux de linguistique, « une retranscription eût rendu le manuscrit illisible ». J'ai l'impression qu'en confiant son travail à une maison d'édition possédant la renommée du Carl Winter Verlag, on aurait pu se donner la peine de recopier le manuscrit.

Les considérations typographiques ne justifient d'ailleurs pas certaines bizarreries de la transcription adoptée. Je n'ai jamais compris pourquoi certains savants persistent à transcrire la consonne laryngale (dénommée souvent à tort « semi-voyelle ») par 'a. C'est un « support » vocalique, comme l'alef sémitique, ou un préfixe consonantique presque toujours muet ; l'apostrophe seule ou, à la rigueur, *h* le transcrivent bien mieux. En transcrivant 'abral au lieu de 'bral ou *hbral* on risque de présenter le mot comme dissyllabique et l'on ne souligne pas la différence essentielle entre ce préfixe consonantique et la voyelle *a*. M. Durr affirme qu'il a adopté cette transcription « pour faciliter raisonnement et opération ». Je crois que c'est juste le contraire. Ici au moins il partage l'erreur de plusieurs autres tibétisants. Tout à fait injustifiable par contre est sa transcription *ths*. Il s'agit de l'affriquée *ts* suivie d'une aspiration, donc de *tsh* ; pourquoi cette aspiration est-elle insérée entre *t* et *s* ?

La compréhension des raisonnements de M. Durr est souvent rendue encore plus difficile par l'emploi de termes inappropriés. J'en glane quelques-uns au hasard. P. 16, ch. III de la seconde partie (passim) et appendice 2 : « lettres suscrites sont uniquement d'ordre sémantique ... », « lettres souscrites ne participent nullement à la flexion ... », etc. Les « lettres » ne peuvent pas participer aux faits morphologiques ; il s'agit de phonèmes ou morphèmes. Le problème, il est vrai, est un peu compliqué en tibétain : ou bien il s'agit d'affixes marqués par des lettres suscrites ou souscrites, ou bien de la possibilité (qui d'ailleurs n'est pas prise en considération par M. Durr) que ce soient de simples procédés orthographiques servant à distinguer les homonymes. De toute façon il fallait préciser que le terme « lettre suscrite ou souscrite » est une abréviation terminologique conventionnelle. P. 35 et passim : « accord ... des particules casuelles ... avec le terme qui les précède, » là où il s'agit d'assimilation ou plus exactement de *sandhi*. P. 50 : « ces faits nous montrent à l'évidence que la proposition relative tibétaine est une simple apposition ». Ce qui est essentiel, c'est que la proposition relative tibétaine est un composé nominal : la particule *pa* ou le pronom

zig terminant cette proposition la « substantivisent » ou l'« adjectivisent » tout entière. Le raisonnement de M. Durr le démontre d'ailleurs, mais le terme « apposition » qu'il emploie est trop étroit et insuffisant. La proposition relative constitue une apposition presque dans toutes les langues; ce qui est intéressant en tibétain, c'est la réalisation morphologique de cette fonction syntaxique.

Ce sont évidemment des détails, mais des détails qui remplissent l'œuvre entière. Suffisent-ils pour disqualifier le travail? S'il en était ainsi, je ne me serais pas donné la peine de leur consacrer tant de place. C'est que l'ouvrage de M. Durr n'est pas à rejeter tout simplement. Et c'est vraiment regrettable que ses nombreux défauts obscurcissent des résultats positifs indéniables. Je suis le premier à reconnaître que dans plusieurs cas M. Durr réussit à entrevoir des solutions plausibles, souvent très ingénieuses: classement des formes verbales, explication judicieuse de certains phénomènes phonétiques, interprétation de l'alternance vocalique, établissement des fonctions de certains affixes où il a été plus prudent que dans le cas du préfixe *m-*, etc. Mais ce ne sont que des résultats isolés; malgré les promesses de son Avant-propos, M. Durr n'a pas non plus réussi à trouver la clef de l'ensemble du système verbal tibétain; du moins je n'arrive pas à dégager de son travail une synthèse. Et certaines solutions proposées par lui, qui éblouissent de prime abord par leur simplicité, sont obtenues par de tels détours, au prix de telles réserves et d'une telle casuistique, que l'enthousiasme initial s'évanouit rapidement.

Il me faudrait des dizaines de pages pour discuter tous ces cas; et ce n'est pas dans cette revue que je peux aborder ces problèmes trop spéciaux. Pourtant, pour n'être pas accusé d'avoir émis mon jugement sur la base d'un examen superficiel (j'assure que j'ai lu attentivement, à la sueur de mon front, le livre tout entier), je m'arrêterai à deux sujets parmi les mieux traités par M. Durr.

Problème d'alternance vocalique (p. ex. entre le « duratif » *'geñs* et le « neutre » *'gañ*), problème devant lequel tous les savants ont reculé jusqu'à présent. M. Durr (pp. 58 ss.) y voit un ancien « Umlaut » provoqué par un suffixe hypothétique *-u* qui affectait le duratif. A l'époque préhistorique, il y aurait donc « duratif *'gañs+u* » > *'geñs+u* et neutre *'gañs*. L'amuissement du phonème final dans les deux cas donna l'opposition classique *'geñs* : *'gañ*. Cette hypothèse a l'avantage d'expliquer d'un coup l'alternance vocalique et la disparition de *s* seulement dans l'une des formes citées. D'autre part, elle possède des parallèles dans les autres langues, p. ex. en germanique où l'Umlaut après l'amuissement de sa cause phonétique se transforme en Ablaut » pourvu de fonction morphologique (cas de l'anglais *man* : *men*, *foot* : *feet*, etc.)

Malheureusement l'alternance *e* : *a* n'est pas la seule dans le verbe tibétain; et les autres cas ne se laissent intégrer dans le schéma établi par M. Durr qu'au prix de nouvelles hypothèses: extensions analogiques, confusions de formes, etc. Certaines racines verbales terminées en gutturale présentent l'alternance *o* : *a*. M. Durr attribue *o* à l'influence phonétique de la gutturale finale. Mais il existe de nombreuses racines à gutturale qui maintiennent l'alternance *e* : *a*. Pour

expliquer cette anomalie, M. Durr recourt à l'hypothèse de la distinction, en tibétain préhistorique, de gutturales vélares et palatales, distinction dont la langue classique n'a conservé aucune autre trace. Bref, l'explication, si probante au début, devient de plus en plus embrouillée, aussitôt qu'on la confronte avec l'ensemble des faits. Et les hypothèses qui servent à sauver cette explication sont inventées pour les besoins de la cause, sans le moindre appui des données fournies par les autres dialectes sino-tibétains. C'est peut-être là l'avantage de l'exclusion de la grammaire comparée : elle laisse la pleine liberté à la création de toute sorte d'hypothèses sans obligation de les contrôler par des faits.

Je passe maintenant au chapitre II de la première partie, le seul où l'exclusion de la méthode diachronique soit pleinement justifiée. Ce chapitre est intitulé : « Valeur d'emploi des formes verbales ». Problème capital pour le tibétain, car une bonne part des malentendus proviennent de l'incertitude qui caractérise l'interprétation fonctionnelle de ces formes. Le chapitre mentionné présente indubitablement de nombreuses idées justes et nouvelles. Si, pourtant, s'étant engagé sur une voie juste, l'auteur s'arrête à mi-chemin et s'embrouille dans des considérations trop subtiles, c'est qu'il ne possède pas de perspectives suffisantes fournies par la linguistique générale. Le défaut principal de son raisonnement est de vouloir expliquer les faits dans les cadres de la syntaxe indo-européenne. Le tibétain appartient à la catégorie des langues à construction « ergative » et, comme j'espère pouvoir le démontrer dans un travail qui paraîtra bientôt, sa syntaxe correspond exactement à celle des autres langues de ce type structural. Depuis longtemps déjà, les tibétisants ont compris que la clef de la compréhension de la phrase tibétaine consistait à reconnaître dans le verbe nominal le centre de la proposition. M. Durr, qui veut être original à tout prix ou qui ne sait pas très bien ce que c'est que l'ergatif, s'écarte de cette voie en déclarant (p. 48, note 2) : « A l'encontre de Jäschke p. 41 et Bacot çlok. p. 211 et passim qui font du verbe le véritable sujet de la proposition, nous nous bornons à en admettre l'interdétermination personnelle tout en employant dans la traduction, par commodité, le verbe fini; sujet et compléments sont ceux de la syntaxe indo-européenne. Toutes les particularités de construction s'expliquent ainsi normalement ». Mais c'est que précisément elles ne s'expliquent pas ainsi. D'abord l'interdétermination personnelle n'est pas une découverte; c'est une particularité du verbe de presque toutes les langues de l'Asie orientale. D'autre part, le verbe impersonnel est toujours le « verbe fini »; et ce n'est qu'en abandonnant cette interprétation suggérée par l'indo-européen que l'on commence à voir clair dans la structure tibétaine.

Regardons de plus près l'interprétation de M. Durr. On chercherait en vain un résumé clair et concis de ses conclusions. C'est en combinant le texte du ch. II avec les deux tableaux des pp. 42 et 43 que j'essaie moi-même, en me servant de l'exemple du verbe *'gens-pa* « remplir », de résumer les idées de M. Durr, sans avoir d'ailleurs la certitude d'avoir toujours traduit fidèlement la pensée de l'auteur. L'essentiel des investigations de M. Durr est de modifier l'interprétation des formes fléchies du verbe tibétain et d'introduire une nou-

velle nomenclature. Ces innovations pourraient être présentées dans le tableau suivant :

Formes	Interprétation traditionnelle	Interprétation de M. Durr
1. 'geis	Présent : « rempli »	Duratif : « impletur »
2. bkañ	Passé : « rempli »	Parfait ou objectif : « impletum est »
3. dgañ	Futur : « remplira »	Futur ou relatif : « plenum erit »
4. khoñ	Impératif : « remplis ! »	Impératif : « impletum sit »
5. 'gañ	Présent : « est rempli »	Neutre : « plenum est » avec nuance de permanence
6. gañ	Passé : « fut rempli »	Attributif : « plenum est »
7. goñ	Impér. : « que soit rempli »	Impér. neutre : « plenum sit »
8. 'kheñs	Présent : « est plein »	Actif : « impletur ab aliquo (?) »

L'interprétation traditionnelle est indubitablement inexacte ; dans les dictionnaires, les formes 1-4, 5-7 et 8 sont citées comme appartenant respectivement à trois verbes distincts. Le grand progrès du travail de M. Durr est d'avoir établi un schéma qui permet de réunir ces formes en un paradigme, un schéma qui s'applique à tous les verbes, même si certaines formes font défaut. De même les traductions traditionnelles sont entièrement fausses, parce qu'elles suggèrent que la distinction entre 1-4 et 5-7 est celle de l'actif et du passif, tandis qu'en réalité ces notions n'ont pas de sens en tibétain et chacune des formes du verbe transitif (1-4) peut être envisagée du point de vue de l'agent ou de l'objet (fait constaté depuis longtemps par les grammairiens tibétains qui dénommèrent les deux « voix » respectivement *bdag* et *gzan*, subjective et objective). Suivant le point de vue, la nuance du temps varie également. M. Bacot (*Grammaire du tibétain littéraire*, p. 50) le résume très bien à propos de la forme 2 : « Le préfixe *b* indique le passé de l'action active de l'agent et l'état permanent, présent ou futur de l'objet ». M. Durr préfère considérer cette forme comme « expression de l'état acquis » d'où sa dénomination « Parfait ». La traduction par le passif latin est correcte, mais trop étroite. La structure de la phrase tibétaine ne peut être expliquée que lorsqu'on abandonne le point de vue indo-européen et la distinction actif-passif, ce qui est impossible tant qu'on persiste à voir dans cette forme le « verbe fini ». C'est un substantif signifiant à peu près « remplissage accompli », une forme qui signifie en même temps « avoir rempli » par rapport à l'agent et « être rempli » par rapport à l'objet. Les phrases indo-européennes « j'ai rempli le vase » et « le vase fut rempli par moi » se traduisent toutes les deux de la même façon qui équivaut à : « par moi, par rapport au vase [il y a] remplissage accompli ». Du point de vue de « moi » c'est une action passée, du point de vue du « vase » c'est un état présent. Ce n'est pas le temps qui est exprimé, c'est l'aspect. La dénomination « perfectif » serait donc plus exacte que « parfait ».

La forme 3 (futur ou relatif) selon la définition tout à fait juste de M. Durr exprime, avec la nuance de futur, « le transport, le passage à, le sens de la possibilité ou de l'obligation ». Et si l'on traduit en latin, on y trouve une forme ayant des significations identiques : *implendus* ou mieux encore *implendum* (Gerundium). La signification

exacte de la forme en question est « remplissage dans le futur », « à remplir ». La traduction par « plenum erit » est de nouveau trop étroite et, surtout, je ne vois pas ce qui oblige M. Durr à y voir un attributif, si ce n'est pour étayer son hypothèse que les formes à consonne radicale sonore doivent nécessairement être neutres. Ceci évidemment arrangerait les faits : *dgañ* est phonétiquement plus proche de *'gañ*, *gañ*, *goñ* appartenant au second groupe. Mais l'analyse objective de l'emploi de cette forme ne confirme pas une telle interprétation.

Par contre je ne saurais que souscrire à l'interprétation nouvelle, proposée par M. Durr, du verbe neutre, avec cette unique réserve qu'il ne s'agit pas de *plenum est* mais de *plenum esse* ou mieux encore de *plenitudo*, tandis que le transitif se traduirait par *impletio*.

Les termes par lesquels M. Durr désigne les formes verbales ne me semblent pas toujours heureux ou clairs (un « actif » mis sur le même plan qu'un « parfait » ou un « attributif »), car ils effacent toute distinction entre les catégories de temps et de voix. Et les désignations qui auraient le mieux traduit les différences entre ces formes, notamment celles d'aspect, n'ont été prises en considération qu'une seule fois (duratif). La notion du temps n'est que secondaire et polyvalente, selon que le verbe se rapporte à l'agent ou à l'objet. La notion de voix (subjective ou objective) se superpose aux distinctions d'aspect. On doit la traiter comme caractéristique secondaire (en indiquant par ex. que le duratif est obligatoirement subjectif), tandis qu'en dénommant ces formes tantôt d'un nom de voix, tantôt d'un nom de temps, on ne fait qu'obscurcir leurs fonctions fondamentales.

Je le répète, le travail de M. Durr n'est pas à rejeter, car il contient plusieurs solutions nouvelles et importantes. Mais pour être utile, il devrait être entièrement refait, présenté sous une forme digestible et pourvu de résumés synthétiques. Et si M. Durr n'était pas aussi persuadé de sa supériorité absolue, s'il avait un peu plus d'autocritique, il aurait renoncé à certaines hypothèses comme celle du préfixe *m-*. Le travail deviendrait plus modeste, mais lui ferait plus d'honneur.

Le second livre de M. Durr, publié dans la même série, est une édition et traduction de deux importants textes grammaticaux tibétains : *Shel Me Long* de Don 'Grub (1739) et le Commentaire des *çlokas* 12, 13, 14, 15, 25 de Thonmi Sambhota rédigé par Situ en 1684. Les deux textes, qui étudient surtout la distinction entre les formes objectives et subjectives du verbe, apportent un enrichissement important de ce sujet fondamental et complètent, après les éditions et traductions de Laufer, Schubert, Bacot, nos connaissances sur les théories grammaticales des Tibétains. Ici, empêché par le sujet de se lancer dans des hypothèses incontrôlables, M. Durr a fourni un travail très utile. L'édition est bonne, la traduction précise et pénétrante. L'introduction contient une analyse subtile, bien qu'un peu chaotique, des sujets traités par Don 'Grub et Situ. Des connaissances plus développées en linguistique générale auraient permis à l'auteur de rendre son exposé plus clair et de présenter les théories tibétaines d'une manière plus simple.

MAURICE GRAMMONT, *Essai de Psychologie linguistique. Style et poésie*. Paris, Delagrave, 1950.

Le sous-titre de l'ouvrage posthume de Maurice Grammont¹ indique bien le but auquel a visé l'auteur. Ce but — l'avant-propos le rappelle — Grammont l'avait indiqué dans le préambule de son étude, parue en 1939, dans les *Mélanges Bally*, sur *L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses*, de La Fontaine, étude que l'on retrouve dans le présent ouvrage : pour Grammont, la linguistique comprenait « aussi la psychologie du langage et la langue particulièrement soignée et recherchée des grands écrivains ».

La linguistique n'a, en réalité, aucune raison de refuser à la langue littéraire le droit de constituer un objet de recherches. Le CLG proposait déjà aux linguistes d'examiner les rapports réciproques de la langue des livres et de la langue courante; ces rapports supposent une étude scientifique de la langue littéraire.

Science des faits (Sechehaye, *Programme et méthodes de la linguistique théorique*, p. 1), la linguistique reconnaît la langue littéraire, la langue des vers, comme des faits. Et c'est ce que demande Grammont (*Essai*... p. 12) : « Il n'y a en esthétique qu'une méthode qui vaille, c'est de partir des faits. » Bally, dans son *Traité de Stylistique française*, § 241 ss., fait une place à l'étude de la langue littéraire.

Nous sommes ici, à la vérité, dans un territoire-frontière, entre la linguistique pure et l'analyse littéraire. Mais ce domaine risquerait de rester un « no man's land » si un linguiste doublé, comme Grammont, d'un esthéticien doué d'une sensibilité, d'une intuition remarquables, n'en tentait pas l'exploration, afin de nous y servir de guide.

La découverte de Grammont est « d'avoir appliqué des procédés scientifiques à l'analyse proprement littéraire » (Avant-propos, p. 6). Dans le *Vers français*² déjà, il citait en épigraphe de la dernière partie ces mots de l'*Art au point de vue sociologique* de Guyau : « Le caractère agréable ou désagréable des sensations est réglé par des lois scientifiques qu'il ne serait pas impossible de déterminer un jour. » Cette ambition, il la réalisait dans son grand ouvrage sur le vers. Il poursuit ses recherches dans le présent petit livre, qui sera un guide utile pour le critique littéraire ainsi que pour le diseur de vers, et qui, pour le linguiste, sera une mine de faits intéressants et « pourra servir de modèle à des recherches intelligentes » (Avant-propos, p. 7).

Dans cet ouvrage, Grammont analyse, vers après vers, surtout des poèmes de Victor Hugo et des fables de La Fontaine. Mais Pindare, Musset, Baudelaire et d'autres y trouvent leur place. Ce qui est sur-

¹ Introduit par un avant-propos de la *Revue des Langues Romanes*, l'ouvrage a été publié par la fille de l'auteur. Mlle Geneviève Grammont a utilisé des textes réunis par son père, textes parus dans des revues et dans des volumes de *Mélanges*, ainsi que deux conférences sur La Fontaine et Hugo. Elle a mis de l'ordre dans ces pages et leur a donné « une forme cohérente et logique ».

² Deuxième éd., 1913, p. 377.

tout « littérature » et « esthétique », ce sont des études, extrêmement pénétrantes et fouillées, sur les corrections de Hugo, sur les secrets de l'intuition et de la création poétiques, sur la façon dont les écrivains utilisent, transposent, embellissent leurs sources. Mais ce qui est « linguistique », ce sont les raisons phonétiques, sémantiques, syntaxiques qui ont suscité ces corrections, qui ont influencé la composition même des poèmes, qui ont amené les auteurs à choisir des formes dans cette collection d'« éléments linguistiques » que sont les vers (*Petit traité de versification française*, p. 1). Maurice Grammont montre ici une grande finesse, une grande sûreté de jugement, et toute l'étendue, toute la profondeur de son information.

La Société genevoise de linguistique, à laquelle Grammont avait adhéré avec enthousiasme dès sa fondation, sera reconnaissante à Mademoiselle Grammont d'avoir publié avec tant de soins cet ouvrage qui achève la belle série des travaux que l'éminent linguiste avait consacrés à cette « langue spéciale »³ qu'est la poésie.

Eug. Wiblé

³ *Essai...* p. 32.

TABLE DES MATIÈRES

I. Société genevoise de linguistique:

Comité - Séances	3
----------------------------	---

II. Articles:

Henri Frei (Genève), <i>Saussure contre Saussure?</i>	7
Léopold Gautier (Genève), <i>Ce que c'est beau!</i> <i>Qu'est-ce que c'est beau!</i>	29
Robert Godel (Genève), <i>Verbes d'état et verbes</i> <i>d'événement</i>	33
Edmond Sollberger (Genève), <i>Etudes de lin-</i> <i>guistique sumérienne</i>	53

III. Publications présentées en séance	91
--	----

**Adresses des auteurs
d'articles ou de comptes-rendus:**

Henri Frei, 3, ch. des Voirons, Chêne-Bougeries.

Léopold Gautier, 29, ch. de Grange-Canal, Genève.

Robert Godel, 1, rue de l'Aubépine, Genève.

H. W. Häusermann, Cartigny.

Edouard Junod, 18, route de Chêne, Genève.

Constantin Regamey, 14, rue St-Laurent, Lausanne.

Edmond Sollberger, 30^{bis}, rue de Carouge, Genève.

Eugène Wiblé, 16, av. Eugène-Empeyta, Genève.

Cahiers Ferdinand de Saussure

(Suite de la page 2 couverture)

No. 5. Genève, Georg, 1945. Un volume de 56 pages, 4.50.

Robert Godel, *Formes et emplois du redoublement en turc et en arménien moderne.*

A. W. de Groot, *L'intonation de la phrase néerlandaise et allemande considérée du point de vue de la linguistique structurale.*

Jules Laziczius, *La définition du mot.*

Thomas A. Sebeok, *Progressive vowel assimilation in finnish.*

No. 6. Genève, Georg, 1946-1947. Un volume de 80 pages, 6.—.

C. de Boer, *Morphologie et syntaxe.*

C. Regamey, *Considérations sur le système morphologique du tibétain littéraire.*

J. Vendryes, *L'œuvre linguistique de Charles Bally.*

No. 7. Genève, Georg, 1948. Un volume de 56 pages, 4.50.

R. Godel, *Homonymie et identité.*

A. V. Isačenko, *Morphologie, syntaxe et phraséologie.*

S. Karcevski, *Sur la parataxe et la syntaxe en russe.*

No. 8. Genève, Georg, 1949. Un volume de 84 pages, 7.—.

C.-E. Bazell, *Syntactic Relations and Linguistic Typology.*

A. Burger, *Sur le passage du système des temps et des aspects de l'indicatif, du latin au roman commun.*

E. Buysens, *Mise au point de quelques notions fondamentales de la phonologie.*

R. Godel, *Note sur lat. tandem.*

ÉCOLE D'INTERPRÈTES DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'École d'interprètes, dirigée et administrée par un professeur de la Faculté des Lettres, ancien interprète à la S.D.N. et à la Cour permanente de Justice internationale, se consacre à l'enseignement pratique des langues vivantes, en collaboration avec la Faculté des Lettres, le Séminaire de français moderne et l'École pratique de langue française.

Destinée en premier lieu aux personnes à qui des connaissances linguistiques sont indispensables dans l'exercice de leur profession (fonctionnaires diplomatiques ou consulaires, fonctionnaires d'organisations internationales, interprètes ou traducteurs de congrès, etc.), elle s'adresse également aux étudiants qui, tout en se destinant à une carrière n'exigeant en soi aucune connaissance de langues étrangères (futurs médecins, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes, etc.) pourraient cependant avoir intérêt à savoir s'exprimer dans la langue de leurs clients étrangers. D'autres étudiants (futurs géologues, prospecteurs, médecins sur paquebots transatlantiques, ingénieurs, techniciens, bibliothécaires, éducateurs, institutrices, infirmières, etc.) pourraient, par l'étude de langues étrangères, se créer de nouvelles occasions de travail à l'étranger.

L'École d'interprètes admet des élèves libres et des élèves réguliers. Les élèves réguliers préparent les examens prévus pour les diplômes de traducteur, de traducteur-interprète et d'interprète parlementaire. Les élèves libres peuvent obtenir le certificat d'études pratiques d'une ou de plusieurs langues modernes, ainsi que des attestations d'examens semestriels.

Le programme détaillé (23 langues) et le règlement de l'École sont à la disposition des intéressés auprès du Secrétariat de l'Université.

Demander tous renseignements supplémentaires à M. le professeur Antoine Velleman, administrateur de l'École, rue St-Victor 4 (Tranchées), téléphone 4.66.37.